

*Mémoire*

*présenté à l'École nationale d'administration publique dans le cadre du  
programme de Maîtrise en administration publique pour l'obtention du  
grade de Maître ès science (M. Sc.)  
concentration-Administration internationale*

Mémoire intitulé

**Les principaux obstacles aux échanges commerciaux intra-régionaux en  
Afrique Centrale : cas de la Communauté Économique et Monétaire de  
l'Afrique Centrale (CEMAC)**

Présenté par

**Geslin Morel Mboukou Mayangui**

**Octobre 2019**

Le mémoire intitulé

**Les principaux obstacles aux échanges commerciaux intra sous-régionaux  
en Afrique Centrale : cas de la Communauté Économique et Monétaire  
de l'Afrique Centrale (CEMAC)**

Présenté par

**Geslin Morel Mboukou Mayangui**

Est évalué par les membres du jury de mémoire suivants:

Lynda Rey, professeure et présidente

Nelson Michaud, professeur et directeur de mémoire

Jean-Claude Villiard, professeur et évaluateur interne

*À mes parents,ANGES et Céline qui, d'un  
amour sans précédent ont été au centre de  
mon devenir radieux.*

## REMERCIEMENTS

---

Je tiens à remercier du fond de mon cœur toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail, notamment :

- le professeur Nelson Michaud qui, malgré ses multiples occupations, a accepté la lourde tâche de diriger ce travail de recherche, me faisant profiter de son expérience et de son savoir-faire. Son encadrement, ainsi que ma formation à l'École nationale d'administration publique m'ont permis de développer davantage mes capacités dans la recherche scientifique;
- les professeurs Lynda Rey et Jean-Claude Villiard qui ont accepté, malgré leurs occupations d'être membres du jury de ce mémoire ;
- les professeurs Emmanuel Nyahoho et Moktar Lamari qui, grâce à leurs critiques constructives j'ai nettement amélioré mon travail ;
- l'inspecteur principal des douanes congolaises, le colonel Anges Mboukou, plein de générosité et d'expérience en matière de pratique douanière, qui m'a fourni un certain nombre d'informations sur les pratiques douanières dans la CEMAC en général et au Congo en particulier ;
- le directeur général du Centre d'Études et de Recherches sur les Analyses et Politiques Économiques (CERAPE), le professeur Jean-Christophe Boungou Bazika, grâce à qui j'ai acquis de l'expérience dans la recherche scientifique ;
- mes parents, mes sœurs, ma fiancée, le pasteur Stéphane Couture et madame Cantin-Chartré Geneviève qui m'ont soutenu d'une façon ou d'une autre dans la rédaction de ce travail.

## RÉSUMÉ

---

Plusieurs études expliquent la faiblesse des échanges entre les États-membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en se limitant sur les obstacles endogènes, tels que la faiblesse infrastructurelle, le pouvoir limité des institutions communautaires et la non-diversification des économies. L'originalité de cette étude est qu'elle se penche sur les courants d'échanges intra et extra-régionaux pour identifier les obstacles aux échanges intra-CEMAC.

L'objectif visé dans cette étude est de montrer en quoi la régionalisation des échanges peut trouver réponse dans les politiques publiques et, conséquemment dans les administrations publiques. Pour ce faire, elle se fonde d'une part sur une analyse quantitative et structurelle des échanges commerciaux des biens similaires entre le Congo, le Cameroun et la Chine, et d'autre part sur l'analyse descriptive des principes des institutions de l'économie communautaire.

Selon les résultats obtenus, la faiblesse des échanges intra-CEMAC s'explique d'une part, par la concurrence des produits en provenance des pays tiers, qui ont tendance à évincer les produits locaux, et d'autre part, par le dysfonctionnement des politiques publiques et, par ricochet des administrations publiques, tant au niveau national que régional.

Ainsi, les États-membres ont un rôle très important à jouer pour qu'il y ait régionalisation des échanges. Ils leur reviennent la responsabilité de mettre en place une bonne gestion publique pour éviter l'instabilité politique qui est préjudiciable au développement des échanges et, pour attirer les investissements locaux et étrangers. Aussi, la mise en place d'un système de co-production ainsi que des politiques volontaristes sont nécessaires pour développer les échanges intra-CEMAC, à condition de se pencher sur la faisabilité technique, l'acceptabilité, les coûts et l'impact, de mettre en place des organes de suivi, de contrôle et d'évaluation et de prendre des mesures correctives en cas de non-respect desdites politiques.

**Mots-clés :** Compétitivité, intégration régionale, dysfonctionnement, politiques publiques, administrations publiques, régionalisation, institutions communautaires, gestion publique, échanges intra-régionaux, échanges extra-régionaux

## ABSTRACT

---

Several studies explain the weakness of the exchanges between the member states of the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) by limiting themselves to the endogenous obstacles, such as the infrastructural weakness, the limited power of the Community institutions and the lack of diversification of economies. The originality of this study is that it looks at intra and extra-regional trade flows to identify obstacles to intra-CEMAC trade.

The aim of this study is to show how the regionalization of trade can be answered in public policies and, consequently, in public administrations. To do this, it relies on a quantitative and structural analysis of trade in similar goods between Congo, Cameroon and China, and on the descriptive analysis of the principles of the institutions of the community economy.

According to the results obtained, the weakness of intra-CEMAC trade can be explained on the one hand by competition from products from third countries, which tend to crowd out local products, and, on the other hand, by the dysfunction of public policies and, in turn, public administrations, at both national and regional levels.

Thus, the member states have a very important role to play in order to regionalize trade. They are responsible for putting in place good public management to avoid political instability that is detrimental to the development of trade and to attract domestic and foreign investment. Also, the establishment of a co-production system as well as voluntarist policies are necessary to develop the intra-CEMAC exchanges, provided to study the technical feasibility, the acceptability, the costs and the impact, set up monitoring, control and evaluation bodies and take corrective measures in case of non-compliance with these policies.

**Keywords:** Competitiveness, regional integration, dysfunction, public policies, public administrations, regionalization, community institutions, public management, intra-regional exchanges, extra-regional exchanges

## TABLE DES MATIÈRES

---

Remerciements.....	iv
Résumé.....	v
Abstract.....	vi
Liste des tableaux.....	x
Liste des figures.....	xi
Liste des sigles et acronymes utilisés.....	xii
INTRODUCTION.....	1
Une analyse des obstacles aux échanges intra-régionaux : pour quoi faire ?.....	1
Pertinence sociale.....	4
Problématique.....	5
Question de recherche et pistes de solutions.....	7
Pertinence scientifique.....	7
CHAPITRE 1. CADRE THÉORIQUE DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE.....	9
1.1 Intégration régionale : un concept ambigu.....	10
1.1.1 Intégration économique et intégration régionale.....	10
1.1.2 Régionalisation et régionalisme.....	11
1.1.3 Différence entre le régionalisme de solidarité, de coopération, d'intégration et d'association.....	12
1.2 Approches conceptuelles de l'intégration régionale.....	15
1.2.1 Approche libérale.....	16
1.2.2 Approche volontariste.....	19
1.2.3 Approche institutionnelle.....	20
1.2.4 Approche industrielle et territoriale.....	23
1.2.5 Approche politique ou diplomatique.....	25
1.3 Enseignement du cadre théorique.....	25
CHAPITRE 2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	27
2.1 Cadre de recherche.....	28
2.1.1 L'approche classique de la mesure du commerce international.....	28
2.1.2 L'approche contemporaine de la mesure de l'échange.....	31
2.1.3. Limites de l'approche méthodologique de Boungou <i>et al.</i> (2012).....	36
2.2 Définition des concepts.....	37

2.3 Présentation de notre modèle .....	39
2.4 Données et leurs sources .....	42
CHAPITRE 3. LA STRUCTURE COMMERCIALE DES PAYS DE LA CEMAC.....	45
3.1 Importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine .....	46
3.1.1 Évolution des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine .....	46
3.1.2 Évolution des importations des produits similaires du Congo en provenance du Cameroun .....	48
3.1.3 Principaux produits à l'importation du Congo en provenance du Cameroun et leur similitude avec les produits importés de la Chine .....	49
3.1.4 Évolution de la compétitivité des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine.....	53
3.2 Importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine .....	57
3.2.1 Évolution des importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine .....	57
3.2.2 Évolution des importations des produits similaires du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine .....	59
3.2.3 Principaux produits à l'importation du Cameroun en provenance du Congo et leur similitude avec les produits importés de la Chine .....	60
3.2.4 Évolution de la compétitivité des importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine.....	62
3.3 Obstacles à la compétitivité des produits de la CEMAC .....	63
3.3.1 La faible gamme des biens exportés.....	64
3.3.2 La faible quantité des biens produits.....	65
3.3.3 Les tracasseries routières.....	67
3.3.4 L'instabilité socio-politique .....	69
3.3.5 La mauvaise gouvernance .....	70
3.4 Importations de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun .....	72
3.4.1 Évolution des importations de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun .....	72
CHAPITRE 4. LES CONTRAINTES DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ÉCONOMIE COMMUNAUTAIRE DANS LA CEMAC. ....	77
4.1 Principes de fonctionnement des institutions de l'économie communautaire.....	77
4.1.1 Principe de supranationalité .....	78
4.1.2 Principe de subsidiarité .....	79
4.1.3. Principe de complémentarité.....	81



4.1.4. Principe de coordination.....	84
4.1.5 Principe d'harmonisation.....	85
4.1.6 Principe de convergence.....	86
4.2 Les critères de convergence .....	91
4.2.1 Conformité aux critères.....	92
4.2.2 Diagnostic des critères .....	95
CHAPITRE 5. DISCUSSION DES RESULTATS ET LIMITES DE L'ÉTUDE.....	100
5.1 Résultats de l'étude .....	100
5.2 Limites de l'étude et pistes pour un futur agenda de recherche .....	104
CONCLUSION.....	107
Références bibliographiques .....	109
Annexe A : Évolution des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine (en \$ US).....	124
Annexe B : Cadre institutionnel du climat des affaires.....	127
Annexe C : Évolution du taux de l'endettement publique .....	130

## **LISTE DES TABLEAUX**

---

Tableau 2.1: Méthodes de calcul de l'indice de compétitivité des importations.....	42
Tableau 3.1: Répartition des principaux produits importés du Cameroun en comparaison avec les produits similaires importés de la Chine. ....	50
Tableau 3.2: Répartition des principaux produits importés de la Chine en comparaison avec les produits similaires importés du Cameroun. ....	52
Tableau 3.3: Calcul de l'indice de compétitivité des importations (forme explicite) .....	54
Tableau 3.4: Évolution de l'indice de compétitivité.....	56
Tableau 3.5: Répartition des principaux produits importés du Congo en comparaison avec les produits similaires importés de la Chine. ....	61
Tableau 3.6: Évolution de l'indice de compétitivité.....	63
Tableau 3.7: Classement des pays de la CEMAC par indice de démocratie.....	71
Tableau 3.8: Principaux produits à l'importation de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun (en 2017). ....	74
Tableau 4.1: Évolution de l'indicateur du développement humain.....	89
Tableau 4.2: Évolution des différentiels du niveau de développement humain.....	89
Tableau 4.3: Évolution du taux de croissance (%) des différentiels du niveau de développement humain.....	90
Tableau 4.4: Conformité aux critères de convergence dans la CEMAC de 2004 à 2016 ....	93
Tableau 4.5: Évolution du taux de conformité aux critères de convergence.....	95

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 2.1: Illustration des échanges intra et extra-régionaux.....	39
Figure 3.1: Importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine de 2007 à 2017 (en \$ US).....	46
Figure 3.2: Nombre de produits importés par le Congo du Cameroun et de la Chine de 2007 à 2012 .....	47
Figure 3.3: Évolution du nombre de types de produits similaires importés par le Congo du Cameroun et de la Chine .....	48
Figure 3.4: Importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine de 2007 à 2017 (en US\$).....	58
Figure 3.5: Nombre de produits importés par le Cameroun du Congo et de la Chine de 2007 à 2012 .....	59
Figure 3.6: Évolution du nombre de types de produits similaires importés par le Cameroun en provenance du Congo et de la Chine .....	60
Figure 3.7: Importations de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun de 2007 à 2017 (en US\$).....	73
Figure 4.1: Indice de complémentarité commerciale .....	82
Figure 4.2: Indice de diversification.....	83

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES UTILISES

---

ACP	Afrique caraïbes pacifique
AEF	Afrique équatoriale française
ALE	Accords de Libre Échange
ALENA	Accord de Libre Échange Nord-Américain
BafD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque commerciale européenne
BDEAC	Banque de Développement des États de l’Afrique Centrale
BEAC	Banque des États de l’Afrique Centrale
BM	Banque mondiale
CEA	Commission Économique de l’Afrique
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
CEPAL	Commission économique pour l’Amérique latine
CÉR	Communauté économique régionale
CERAPE	Centre d’Études et de Recherches sur les Analyses et Politiques Économiques
COBAC	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l’Afrique Centrale
FERDI	Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International
FMI	Fonds monétaire international
GABAC	Groupe d’Action contre le Blanchiment d’Argent en Afrique Centrale
IDH	Indicateur du Développement Humain
IPPTE	Initiative pays pauvres très endettés
KWH	Kilowatts
MW	Mégawatts
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement ÉconomiqueS
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVD	Pays en Voie de Développement
RCA	République centrafricaine
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologie de l’Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UDE	Union douanière équatoriale
UDEAC	Union Douanière et Économique de l’Afrique Centrale
UE	Union européenne
UEAC	Union Économique de l’Afrique Centrale

UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africain
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
\$ US	Dollar américain

## INTRODUCTION

---

### **Une analyse des obstacles aux échanges intra-régionaux : pour quoi faire ?**

Depuis des décennies, la question de l'intégration régionale est au centre des débats sur le développement du continent africain. Cette dernière a pour objectif de regrouper des pays situés dans une même zone géographique en vue de constituer un vaste marché homogène et intégré. L'adoption de plusieurs textes (le traité d'Addis-Abeba de 1963, le traité de Brazzaville de 1964, le traité de Lagos de 1970, le traité d'Abuja de 1985, le traité de Durban de 2002, la signature d'un méga-accord régional créant la zone de libre-échange continentale au premier trimestre 2018 à Kigali, etc.) visant à promouvoir les échanges intra-régionaux témoigne de l'intérêt que suscite cette question.

Il faut remonter au début des années 1910 pour situer de façon historique la question de l'intégration en Afrique. En effet, pendant cette période, les pays de l'Afrique ont connu une forme d'intégration imposée par la puissance coloniale. Ainsi, la France, par exemple, a constitué un vaste territoire dans lequel plusieurs pays africains étaient intégrés. C'est le cas de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) en Afrique centrale et de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en Afrique de l'ouest, créées en janvier 1910<sup>1</sup>.

À la suite du traité de Rome instituant la Communauté Économique Européenne (CEE) signé le 25 mars 1957 et entré en vigueur le 1er janvier 1958, les pays de l'AEF sous la tutelle de la France créent l'Union Douanière Équatoriale<sup>2</sup> (UDE) en 1959, sous le modèle de la CEE avec comme objectif principal la consolidation des liens tissés sous le régime colonial et le renforcement de l'union douanière. Cette dernière « reposait sur les principes du marché commun : la suppression des obstacles aux échanges entre les membres, l'établissement d'un

---

<sup>1</sup> L'AEF était une fédération constituée de quatre colonies d'Afrique centrale : le Gabon, le Moyen-Congo, le Tchad et l'Oubangui-Chari. Elle avait comme objectif principal favoriser l'intégration des colonies françaises d'Afrique centrale à l'économie de la métropole. De ce fait, les infrastructures mises en place (port, chemin de fer, route, etc.) étaient principalement localisées dans les pays côtiers. Les pays enclavés étaient considérés comme une simple réserve de matières premières et de main-d'œuvre (Coll et Guibert, 2005 ; Coquery-Vidrovitch, 2016).

<sup>2</sup> Le Cameroun a adhéré l'UDE en 1961, en vue de constituer à long terme un marché commun entre les pays de l'union.

tarif douanier commun à l'égard des pays tiers et l'harmonisation des législations. » (Temgoua, 2013, p.249).

Dès les indépendances africaines des années 1960, les pères de l'indépendance ont affirmé à travers la doctrine du panafricanisme, la communauté d'intérêt des pays africains. La constitution de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) répond à la question centrale des fondateurs des jeunes États, à savoir quels mécanismes devant favoriser la coopération régionale et l'intégration africaine pouvaient être mis en place ? Ils étaient conscients que les pays africains avaient subi la balkanisation du fait de la colonisation et étant de petite taille, leur croissance et leur développement seraient handicapés par cette limite. Le seul moyen de remédier à cette faiblesse était de s'unir et de constituer un vaste marché homogène et intégré.

Aussi, toujours dans la phase post coloniale, les pays africains se sont donnés comme objectif de réaliser leur intégration, mais dans le même temps, l'intégration mise en place pendant la période coloniale a été préservée à travers l'institution de la convention d'association entre pays de l'UE et pays ACP. A cet effet, plusieurs conventions ont été signées et appliquées dans l'objectif de constituer entre pays africains et européens une zone de libre-échange, la zone Eurafrique.

Toutefois, l'écart de développement entre les pays d'Afrique et d'Europe constitue le principal problème de cette zone. En effet, les pays africains moins avancés ont besoin de garder leurs droits de douane pour alimenter leurs recettes budgétaires et assurer leur développement. Le carburant, l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé, etc. étant subventionnés par l'État, la suppression des droits de douane aura un coût fatal sur le niveau de vie de la population, déjà précaire, dans la mesure où les recettes budgétaires sont en très grande partie issues des recettes douanières. Aussi, la majorité des entreprises africaines est peu compétitive. Ainsi, la suppression de toutes barrières tarifaires dans cette zone pourrait entraîner l'effondrement des économies africaines et accentuer la dépendance de ces dernières face à l'Union européenne.

Quatre ans après la création de l'UDE, les pays de l'union ont choisi d'approfondir leur intégration en créant l'Union Douanière et Économique en Afrique Centrale (UDEAC) à

travers le traité de Brazzaville signé en 1964, une union inspirée par l'approche libérale de l'intégration par le marché et calquée sur le modèle du marché commun européen. Avec l'adhésion de la Guinée Équatoriale en janvier 1984, l'UDEAC avait une superficie de 3 millions de km<sup>2</sup> et une population de 28 millions d'habitants. Elle avait pour objectifs :

établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des États membres en vue de raffermir leurs solidarités géographique et humaine; [...] promouvoir les marchés nationaux [...] ; renforcer l'union des économies des pays membres et d'en assurer le développement harmonieux [...] ; participer à la création d'un véritable marché africain et consolider l'unité africaine.<sup>3</sup>

Au niveau commercial, l'instrument privilégié était la taxation communautaire à un faible taux. L'objectif visé était de favoriser la circulation des produits industriels au sein de la zone. Une autre taxe appelée taxe complémentaire avait été mise en place en vue de compenser les pertes de recettes provoquées par le tarif extérieur commun.

Cependant, la politique de l'intégration commerciale mise en place par les pays membres n'ont pas donné les résultats escomptés. La taxation communautaire, par exemple, ne s'est pas accompagnée d'une amélioration conséquente des infrastructures de transports et de communications, ce qui a constitué un frein aux échanges commerciaux intra-UDEAC. Ces derniers n'ont pas évolué et ont même baissé de plus de la moitié, passant de 4,8% en 1970 à environ 2,3% en 1990. Aussi, l'UDEAC était confrontée à plusieurs problèmes fonctionnels et organisationnels, principalement, la non-application des décisions prises à l'échelon communautaire.

Ainsi, à la suite des difficultés de fonctionnement de l'UDEAC, les pays membres de ladite union, sous l'instigation de la France, ont décidé de réfléchir sur une nouvelle approche d'intégration lors de la réunion de la Zone Franc tenue à Ouagadougou en 1991. Pour résoudre les problèmes organisationnels et fonctionnels de l'Union, ils ont adopté la stratégie de l'intégration se fondant sur une approche *de jure*. Cela signifie que l'intégration régionale ne peut réussir que si au préalable, elle se donne des règles et des institutions communes. En effet, « L'instabilité et la pluralité des règles sont, à la fois, un facteur d'incertitude,

---

<sup>3</sup> Zone franc, page consultée le 23 juin 2018



conduisant à des horizons courts des décideurs aux dépens de la prise de risque de l'investissement productif et d'absence d'État de droit facteur déterminant de la confiance des opérateurs économiques. » (Hugon, 2015, p.129).

### **Pertinence sociale**

Le « régionalisme *de jure* [...] [peut permettre] d'unifier les règles et les institutions et de réduire leur hétérogénéité » (*Ibid.*). Autrement dit, les règles et institutions communes vont contribuer à favoriser l'harmonisation et la coordination des politiques économiques et sociales. L'adoption de cette nouvelle approche a entraîné la dissolution de l'UDEAC et l'instauration d'une nouvelle organisation, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), par suite du traité signé par les six pays le 16 mars 1994 à Ndjamena (Tchad) et entré en vigueur en juin 1999.

Elle a pour missions principales,

l'établissement d'une union de plus en plus étroite entre les peuples des États membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine ; la promotion des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels ; le développement de la solidarité des pays membres au profit des pays et régions défavorisés ; la création d'un véritable marché commun africain.<sup>4</sup>

Pour réaliser ces objectifs, la CEMAC se fonde sur plusieurs institutions et organes (Union Économique de l'Afrique Centrale, Union Monétaire de l'Afrique Centrale, Cour des Comptes, Cour de Justice Communautaire, etc.), dont certains sont des acquis de l'UDEAC.

L'intégration pour ces pays comporte plusieurs atouts : parmi tant d'autres, nous pouvons citer la possibilité qu'elle donne de constituer un espace économique plus vaste et viable. « Les petits marchés qui limitent la taille des entreprises ou des projets pourront se regrouper, et devenir plus compétitifs. Des entreprises dynamiques pourront se développer. » (UNESCO, 2013, p.139).

---

<sup>4</sup> Zone franc, page consultée le 23 juin 2018

L'intégration régionale « découle des nouvelles possibilités d'échanges, des marchés plus vastes et de la concurrence accrue » (Venables, 2000; Banque Mondiale, 2000 cités dans CEA, 2004, p.11), favorisant ainsi la croissance économique des États-membres à travers l'augmentation des facteurs de production, le progrès technique, les économies d'échelle et de gamme. Elle favorise aussi la croissance du capital en augmentant le rendement du capital et en réduisant les risques pour les investisseurs et offre également une plus grande portée à l'entrepreneuriat.

En sus, « l'intégration peut pousser les gouvernements à entreprendre des réformes, accroître le pouvoir de négociation, renforcer la coopération et améliorer la sécurité. » (CEA, 2004 ; p.11). Elle peut aussi accroître les investissements à travers ses mécanismes, en renforçant la crédibilité et la continuité des réformes politiques et économiques « qui peuvent conduire à de bons résultats économiques à travers le respect de l'état de droit et des droits de propriété, l'efficacité du système judiciaire et la transparence de la gouvernance. » (UNESCO, 2013, p.139).

## **Problématique**

Cependant, malgré quelques avancées sur les plans organisationnel et institutionnel, et, « En dépit de sa position de carrefour, de la diversité de ses ressources naturelles et d'un écosystème très favorable, l'espace Afrique centrale reste l'un des moins intégrés du continent, en termes de flux commerciaux inter-États » (CEA, 2009, p.25). Comme son prédécesseur, l'UDEAC, la CEMAC n'a pas encore tiré profit des avantages de l'intégration régionale. Les échanges intra-CEMAC sont très faibles. Ils représentent à peine 1,6% du total des échanges (BAfD, 2015). Au regard de ce qui précède, il est d'un grand intérêt de savoir, qu'est-ce qui explique cette situation et comment peut-on y remédier ?

En général, les travaux sur le processus d'intégration régionale de la CEMAC identifient la faiblesse infrastructurelle, « la lourdeur des procédures administratives [...], l'étroitesse des marchés, la faible diversification de la production et les liens en amont et en aval entre l'agriculture et l'industrie ainsi que les mécanismes institutionnels et juridiques peu efficaces pour exécuter des programmes et projets régionaux et continentaux » comme étant les

principaux obstacles au processus d'intégration régionale en Afrique centrale (Commission de l'Union Africaine, 2019, p.2). En effet, selon plusieurs auteurs (Limao et Venables 1999 ; Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012 ; Ngattai-Lam, 2014, etc.), la faiblesse des infrastructures de transport, de communications et énergétiques constitue l'un des principaux obstacles au développement des échanges, car ils impactent négativement et de façon très significative sur la compétitivité.

Le commerce (en particulier des produits agricoles) est confronté à de nombreux obstacles liés à l'importance des coûts de transaction, « conséquence non seulement de la faiblesse des infrastructures de communications et de transport, mais aussi de l'insécurité, et parfois de conflits qui provoquent des détournements de trajet. » (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012, p.41). Outre ces obstacles, le refus des États d'appliquer les textes communautaires, le chevauchement entre plusieurs CÉR, la dépendance à l'aide extérieure, la multiplication des postes de contrôle tout au long des corridors de transit et les interdictions temporaires d'exportations mises en place par certains États-membres freinent aussi le développement des échanges commerciaux (CEA, 2004, 2012 ; Guillaumont *et al.*, 2012 ; ETISAH, 2013).

Pour Mayeko (2006), la faiblesse du commerce intra-CEMAC peut être imputée à l'absence totale de coordination des politiques (commerciales) et d'harmonisation avec les autres politiques économiques qui a généré des dysfonctionnements peu compatibles avec les objectifs de la régionalisation (ou de l'intégration). Ainsi, « l'absence d'un programme économique régional structurant et les difficultés à mettre sur pied une intégration économique régionale efficiente constituent des freins importants au développement du commerce interne dans la CEMAC. » (ETISAH, 2013, p.vi).

Or, rares sont des études qui montrent l'incidence des échanges extra-régionaux sur les échanges intra-régionaux, en particulier, l'impact des importations en provenance des pays tiers (Chine, États-Unis, pays de l'Union européenne, etc.) sur le commerce entre les pays membres de la CEMAC. Néanmoins, cette problématique est d'une importance capitale si l'on veut comprendre et expliquer la faiblesse des échanges intra-CEMAC, dans la mesure où ces États sont fortement ouverts sur le marché mondial. Aussi, certes que la majorité des études reconnaisse la faiblesse institutionnelle de la CEMAC, peu d'entre elles font le lien

entre l'application des principes des institutions de l'économie communautaire et l'échec du processus d'intégration régionale.

### **Question de recherche et pistes de solutions**

L'analyse des principaux obstacles aux échanges intra-CEMAC s'articule autour de la question de recherche suivante : Comment la solution d'un problème économique peut trouver réponse dans les politiques publiques et, conséquemment dans les administrations publiques ? Pour répondre à cette question, nous allons explorer différentes pistes de solutions. Plus précisément, nous allons mesurer l'avantage compétitif des importations des produits similaires des pays de la CEMAC en provenance des pays membres et de la Chine, identifier les potentialités d'échanges entre les États-membres, faire le lien entre le fonctionnement des institutions publiques et privées et le développement du commerce intra-régional et, identifier les contraintes dans l'application des principes des institutions de l'économie communautaire.

### **Pertinence scientifique**

La présente étude est scientifiquement pertinente sur au moins trois points. Le premier concerne son approche méthodologique. Cette dernière est originale du fait qu'elle permet de mesurer l'avantage compétitif des importations de n'importe quel produit similaire des pays d'une CÉR en provenance des pays membres et des pays tiers, pour montrer l'impact du commerce extra-régional sur le commerce intra-régional et identifier les potentialités d'échanges entre les pays membres. Ce modèle permet de limiter le risque de biais dans le calcul de l'indice de compétitivité et de l'avantage compétitif qui proviendrait de la non prise en compte des caractéristiques des produits faisant l'objet d'échange et de leur évolution d'une part et du choix (goût) du consommateur d'autre part.

Le deuxième point concerne la structure commerciale des pays de la CEMAC. La plupart des études qui s'intéressent à cette question arrivent à la conclusion selon laquelle, la non-diversification de la production et des exportations des pays de la zone explique en grande partie la faiblesse des échanges entre les pays membres. Peu d'entre elles identifient les

produits dont les pays membres sont susceptibles d'exporter vers les pays voisins ni ne montrent l'impact du courant des échanges extra-CEMAC sur le commerce intra-CEMAC. Ainsi, l'originalité de cette recherche est qu'elle permet non seulement d'identifier les types de produits que chaque pays est en mesure d'exporter vers les autres pays membres de la zone, mais aussi de montrer l'incidence du flux des échanges extra-régionaux sur le flux des échanges intra-régionaux des produits et, d'identifier les obstacles à la compétitivité.

Le troisième point est relatif aux principes des institutions de l'économie communautaire. L'un des enseignements qui se dégage du cadre théorique (voir Chapitre 1) se rattache à l'importance des institutions communautaires dans le processus d'intégration régionale. La nouveauté de cette recherche est qu'elle présente non seulement les principes de fonctionnement de ces institutions, mais identifie également les obstacles dans l'application de ces derniers, ce qui nous permettra de mieux comprendre les échecs du processus d'intégration régionale en Afrique centrale.

Enfin, cette étude permettra d'expliquer les limites éprouvées par les entreprises de la place dans leur effort de pénétrer les marchés voisins.

## CHAPITRE 1. CADRE THÉORIQUE DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

---

C'est après la seconde guerre mondiale que le concept d'intégration est largement utilisé dans les travaux économiques. Une des premières définitions est donnée par J. Tinbergen selon qui, l'intégration est « la création de la structure de l'économie internationale la plus désirable grâce à la levée des obstacles artificiels à son opération optimale et l'introduction volontaire de tous les éléments souhaitables de coordination et d'unification » (Tinbergen, 1954, cité dans Romo, 2001, p.16).

Comme le rappellent Deblock (2016), Arès, Boulanger et Deblock (2016), pour Tinbergen, il existe deux types d'intégration : l'intégration négative et l'intégration positive. Il désigne l'intégration négative comme étant « un processus d'intégration résultant de la seule libéralisation des échanges, autrement dit de la levée des obstacles – tarifaires et autres – à la libre circulation des marchandises, des capitaux, voire des personnes. » (Arès, Boulanger et Deblock, 2016, p.6). Tandis que par intégration positive, il entend tout processus d'intégration résultant de la coordination et l'harmonisation des politiques économiques et la mise en place des institutions communautaires « nécessaires pour réaliser l'optimum économique. » (Deblock, 2016, p.87).

Selon l'économiste français François Perroux, ces définitions « illustrent une tension entre l'optimisation des échanges purs et la politique d'intervention qui dépasse de beaucoup l'idéal » de l'élimination des obstacles (Perroux 1968, p.389). Pour lui, l'intégration économique est « un processus d'élimination graduelle des obstacles aux échanges entre plusieurs pays, de confrontation entre les politiques respectives, de coordination et d'harmonisation de directives économiques principales » (*Ibid.*).

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première est axée sur la définition des concepts et la seconde présente les différentes approches conceptuelles de l'intégration économique régionale.

## **1.1 INTÉGRATION RÉGIONALE : UN CONCEPT AMBIGU**

Selon Perroux (1954), l'intégration régionale était l'un des concepts les plus ambigus qui existent en sciences économiques. Soixante-cinq ans plus tard, ce concept demeure non clarifié. L'ambiguïté de ce concept résulte du fait qu'il désigne un processus, mais aussi le résultat de ce processus. Pour certains auteurs, lorsque plusieurs pays s'engagent dans ce processus, on parle alors d'intégration régionale, alors que pour d'autres, cela ne suffit pas, car l'intégration doit être appréciée en fonction des résultats. Ainsi, au moins quatre concepts sont utilisés pour désigner l'intégration et les auteurs ne s'accordent pas toujours sur la définition de ces concepts. Pis encore, dans certaines publications, les auteurs prennent ces concepts pour des synonymes, ce qui crée une confusion totale.

### **1.1.1 Intégration économique et intégration régionale**

Dans le premier cas, on retrouve les concepts d'intégration économique et d'intégration régionale. Deux concepts qui sont souvent confondus dans les études en sciences économiques. Et pourtant, ils « ne se recoupent que partiellement. Bien plus, l'intégration économique s'oppose à l'intégration régionale, lorsqu'elle favorise l'intégration de régions lointaines, aux dépens des espaces plus proches. » (Ngattai-Lam, 2014, p.32). D'une façon plus restrictive, elle désigne la régionalisation des échanges économiques « grâce à des mesures de libéralisation et de coordination des politiques économiques. » (Lavergne, 1996, p.13). Tandis que, l'intégration régionale est une notion multi-domaine. Elle « peut engager tous les domaines d'intervention du secteur public, y compris la gestion de l'environnement économique, mais également la sécurité collective, les droits humains, l'éducation, la santé, la recherche et la technologie, ou la gestion des ressources naturelles. » (Lavergne, 1996, p.12).

Aussi, Ngattai-Lam suggère-t-il l'utilisation d'un concept de plus en plus utilisé, celui de l'intégration économique régionale, pour parler des pays de la CEMAC en se basant sur leur degré d'institutionnalisation et sur leur objectif principal : créer un marché commun intégré.

Une question se pose tout de même quant à cette suggestion : peut-on vraiment parler d'intégration économique régionale en se basant sur ces deux éléments ? Si l'on s'en tient à la définition de l'intégration économique régionale donnée par Figuière et Guilhot (2006), la réponse est non. En effet, selon les deux auteurs, l'intégration économique régionale se traduit par « une concentration des flux entre les [...] [pays membres d'une Communauté économique régionale] et [par] [...] une coordination institutionnelle instaurant durablement des règles communes. » (p.83). Ainsi, on ne peut pas parler de l'intégration économique régionale si le régionalisme n'est pas suivi de régionalisation, deux concepts que nous allons bientôt analyser. Or, tel qu'évoqué plus tôt, les échanges intra-CEMAC représentent moins de 2% du total des échanges. De ce fait, on ne peut pas utiliser la notion d'intégration économique régionale pour parler de la CEMAC, mais plutôt celle du *processus d'intégration économique régionale*.

### **1.1.2 Régionalisation et régionalisme**

Dans le second cas, nous retrouvons les concepts du régionalisme et de la régionalisation, deux notions qui se confondent souvent dans les études portant sur l'intégration régionale. Toutefois, bon nombre d'auteurs (Deblock, 2014 ; Arès, Boulanger et Deblock, 2016 ; Richard, 2014 ; Figuière et Guilhot, 2006, etc.) s'accordent à dire qu'il y a une différence entre ces deux concepts. Ainsi, la régionalisation désigne une concentration des flux économiques dans une zone géographique donnée. (Deblock, 2016 ; Siroën, 2000 ; Hugon, 2003 ; Arès, Boulanger et Deblock, 2016 ; Richard, 2014 ; Figuière et Guilhot, 2006). Elle « rend compte des situations dans lesquelles l'intensification des flux ne s'accompagne pas de processus de construction de règles formelles, soit une "économie sans les règles". » (Figuière et Guilhot, 2006, p.83).

Pour sa part, le régionalisme est « strictement mobilisé pour qualifier des processus de construction "politique" : des règles communes sont instaurées par des États voisins qui n'entretiennent pas de relations économiques plus intenses que la moyenne mondiale. » (Figuière et Guilhot, 2006, p.83). Pour Christian Deblock, le régionalisme est « un concept générique qui peut être utilisé dans au moins trois sens différents [...] [, notamment] dans son rapport avec la géographie, le multilatéralisme et le système commercial du [...] GATT



» (p.83). Dans le cadre de notre travail, l'accent sera mis sur le régionalisme dans son rapport avec la géographie.

### **1.1.3 Différence entre le régionalisme de solidarité, de coopération, d'intégration et d'association**

Le régionalisme peut ainsi « être associé à un projet de regroupement économique de deux ou plusieurs pays partageant le même espace géographique, l'objectif étant pour ces pays d'entretenir des relations économiques privilégiées dans le cadre d'un arrangement institutionnel formel. » (Deblock, 2016, p.83). Pour l'auteur, la différence entre les Communautés économiques régionales (CÉR) se trouve au niveau de leur degré d'institutionnalisation. Il les définit comme étant « toute forme d'entente ou d'arrangement institutionnel dans le but de développer des relations économiques et des liens de solidarité privilégiés dans une région géographique donnée. » (*Ibid.*). Selon Philippe Hugon (2015), les CÉR se différencient non seulement par leur forme institutionnelle, mais aussi « par leur rythme, par leur approfondissement et/ou par leur élargissement. Ils vont des coopérations sectorielles jusqu'aux unions politiques avec transferts de compétences et de souveraineté. » (p.123).

Le régionalisme développé au lendemain de la deuxième guerre mondiale en Afrique tout comme ailleurs était un régionalisme de solidarité. Les Communautés économiques régionales (CÉR) étaient considérées comme

des organismes de caractère permanent, groupant dans une région géographique déterminée plus de deux États, qui en raison de leur voisinage, de leurs communautés d'intérêts ou de leurs affinités, se solidarisent pour le maintien de la paix et de la sécurité dans leur région comme pour le développement de leur coopération économique, sociale et culturelle, dans le but final de former une entité politique distincte.<sup>5</sup>

Cependant, la motivation n'était pas la même d'une région à une autre. Les pays africains par exemple, à la suite de la balkanisation qu'ils avaient subie, voulaient s'unir pour accroître leur pouvoir de négociation, consolider leurs liens et développer leurs économies à travers

---

<sup>5</sup> Boutros-Ghali, cité dans Arès, Bélanger et Deblock, 2016, p.5

une croissance soutenue et durable. Tandis qu'en Europe, l'objectif était de se solidariser pour maintenir la paix acquise après la guerre et reconstruire les économies ravagées par cette dernière. Cet esprit de solidarité, on le retrouve encore en Afrique (l'Union africaine), en Europe (l'Union européenne) et en Asie (l'ASEAN).

Même si ce régionalisme se traduisait par une libéralisation des échanges ou par la mise en place d'unions douanières (Union douanière équatoriale, l'Union douanière d'Afrique de l'ouest, Communauté économique européenne, etc.), « il ne s'agissait pas tant d'ouvrir les marchés et de se conformer ainsi aux règles du GATT, que de mettre le commerce en accord avec les choix collectifs et de faire des grands marchés ainsi créés le socle d'une solidarité régionale en émergence. » (Deblock, 2014, p.6).

Carreau et Juillard (2010) sont parmi les premiers et rares auteurs à avoir fait une distinction très pertinente entre deux types de régionalisme économique : le régionalisme de coopération et le régionalisme d'intégration. La différence entre les deux concepts se situe au niveau de leurs politiques et de leurs actions. Le premier « s'assigne une mission de portée limitée [...], [tandis que le second] se donne d'autres ambitions » beaucoup plus profondes (p.28-30).

En effet, de type intergouvernemental, le régionalisme de coopération vise à favoriser la « coordination des activités ou des politiques dans certains domaines particuliers, comme le commerce, la fiscalité, les infrastructures ou les communications par exemple. » entre plusieurs pays situés dans une même zone géographique (Arès, Boulanger et Deblock, 2016, p.4). Tout en gardant leur pleine souveraineté, les pays concernés par ce type de régionalisme mettent en place des politiques visant à promouvoir les échanges intra-régionaux et réfléchissent ensemble sur des réponses à apporter aux problèmes et défis qu'ils ont en commun. Toutefois, la « coordination des politiques et actions économiques » est relativement faible comparée au régionalisme d'intégration (Deblock, 2014, p.2). À titre d'exemple, on peut citer la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dont l'objectif est « d'appuyer le développement économique et social de ses États membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. » (Commission économique pour l'Afrique, page consultée le 19 janvier 2019).

Le régionalisme d'intégration, pour sa part, va plus loin qu'une simple coopération intergouvernementale « et demande un degré de coordination élevé. » (Arès, Boulanger et Deblock, 2016 ; Deblock, 2016, p.84). Il consiste à regrouper des pays situés dans une même zone géographique dans un ensemble plus vaste, homogène et intégré. Les pays concernés par ce type de régionalisme délèguent de façon volontaire et légitime une partie de leur souveraineté à un organe supranational pour favoriser l'exécution des politiques communes dans chaque pays membres.

Pour Balassa (1961), le régionalisme d'intégration peut prendre diverses formes représentant différents degrés. Il distingue la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'intégration économique totale. Dans la zone de libre-échange,

tariffs (and quantitative restrictions) between the participating countries are abolished, but each country retains its own tariffs against non-members. Establishing a customs union involves, besides the suppression of discrimination in the field of commodity movements within the union, the equalization of tariffs in trade with non-member countries. A higher form of economic integration is attained in a common market, where not only trade restrictions but also restrictions on factor movements are abolished. An economic union, as distinct from a common market, combines the suppression of restrictions on commodity and factor policies, in order to remove discrimination that was due to disparities in these policies. Finally, total economic integration presupposes the unification of monetary, fiscal, social, and countercyclical policies and requires the setting-up of a supra-national authority whose decisions are binding for the member states.<sup>6</sup>

Toutefois, dans la pratique, les processus d'intégrations économiques régionales ne suivent pas toujours ces étapes. La CEMAC et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont mis en place une monnaie commune avant que l'union douanière ou le marché commun ne soient effectifs. Tout comme l'ALENA a « libéralisé la circulation du capital, non du travail. » (Hugon, 2003, p.8). Plusieurs auteurs ont reproché à ce modèle « son fonctionnalisme [...] [et] d'ignorer la dimension politique, le passage d'une étape à l'autre

---

<sup>6</sup> Bela Balassa, 1961, pp.174-175.

étant par nature le résultat d'un choix politique, voire d'être trop marqué par la vision communautaire des pères fondateurs de l'Europe. » (Arès, Boulanger et Deblock, 2016, p.5).

Enfin, bien que l'un de ses principaux objectifs soit la régionalisation des échanges, le régionalisme d'intégration n'aboutit toujours pas au développement des échanges intra-régionaux, il peut y avoir régionalisme sans pour autant qu'il y ait développement des échanges économiques, c'est d'ailleurs le cas des CÉR situées en Afrique. Un phénomène que Christian Deblock (2014) qualifie de « coquille vide » (p.3).

Pour ce qui est du régionalisme d'association, il « peut-être sur le plan institutionnel de type soit contractuel soit partenarial. Dans les deux cas, les pays concernés s'engagent dans un processus de rapprochement économique orienté soit vers l'intégration soit l'interconnexion. » (Deblock, 2016, p.84). L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) devenu l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) depuis le 30 novembre 2018, est l'exemple du régionalisme d'association de type contractuel. Tandis que l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays africains entre dans la catégorie du régionalisme d'association de type partenarial.

## **1.2 APPROCHES CONCEPTUELLES DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE**

Contrairement aux théories de l'intégration régionale développées au lendemain de la deuxième guerre mondiale axées sur les échanges commerciaux, aujourd'hui on assiste à un renouvellement des théories de l'intégration. Elles traitent non seulement des échanges commerciaux, mais aussi des « flux de capitaux et de travailleurs, la mise en place d'un environnement institutionnel commun ou la coordination des politiques permettant des convergences des économies et un ancrage des politiques économiques. » (Hugon, 2003, p.10).

Plusieurs approches émergent, à côté des approches traditionnelles de l'intégration, opposant l'approche volontariste à l'approche libérale, à savoir : l'approche institutionnelle, l'approche industrielle et territoriale et l'approche politique ou diplomatique (Lavergne, 1996 ; Hugon, 2002).

### 1.2.1 Approche libérale

Selon l'approche libérale,<sup>7</sup> « l'intégration commerciale est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production ; elle est analysée au regard de l'intégration mondiale "antimonde". Intégrer, c'est réduire les distorsions des politiques nationales et déplacer les frontières nationales en se rapprochant du marché international. » (Hugon, 2015, p.125). Même si « son orientation est résolument commerciale et son assise le libre-échange. », ce régionalisme a tout de même des ambitions politiques et stratégiques (Arès, Boulanger et Deblock, 2016, p.7).

Pour bon nombre d'auteurs (Oyejide et al., 1997 ; Vamvakidis, 1999, etc), le régionalisme commercial aboutit à un optimum plus élevé que celui du régionalisme d'intégration. Toutefois, cette question ne fait pas l'unanimité.

Deux théories ont été élaborées dans le cadre de cette approche: la *théorie statique* et la *théorie dynamique*.<sup>8</sup> Développée par Viner (1950) et Meade (1953), la *théorie statique* analyse les effets de création et de détournement de commerce conduisant à un optimum de second rang<sup>9</sup> (Hugon, 2002, 2003, 2014, 2015). Pour Jacob Viner (1950), il y a création de commerce lorsque la suppression des barrières douanières stimule les échanges entre pays. Selon l'auteur, la suppression des barrières douanières entraîne non seulement la baisse du coût des importations, mais aussi la réduction du prix de vente sur le marché, ce qui rend plus compétitifs des produits jusque-là moins compétitifs pour un pays, et par conséquent, améliore le bien-être des consommateurs. En effet, « la demande d'un produit au sein d'une zone économique où a été faite en plus abstraction des barrières douanières induit une allocation efficiente des ressources de production » (Nouwoue, 2013, p.3).

---

<sup>7</sup> Voir aussi Echinard et Guilhot (2007, p. 789)

<sup>8</sup> La différence entre les expressions *statique* et *dynamique* se trouve ici au niveau de l'importance de la notion temporelle non de son existence. Dans le premier cas par exemple, Jacob viner montre les effets de la suppression des barrières douanières ; le résultat est donc spontané. Dans le second cas, les auteurs analysent l'évolution de l'intégration économique dans le temps.

<sup>9</sup> Relation entre le nombre de partenaires, le niveau de protection, la complémentarité et la création d'une union douanière.

S'agissant de l'effet de détournement, Viner énonce qu'il y a détournement de commerce lorsque la suppression des barrières douanières substitue des importations en provenance de pays membres d'une union douanière à des importations en provenance de pays tiers jusque-là plus compétitifs.

Ces effets « sont fonction du poids du commerce extérieur effectué avec les partenaires éventuels, de la sensibilité de la structure du commerce extérieur, aux variations des droits de douane et de l'importance des différences de prix des produits. » (Hugon, 2002, p.11).

Dans le prolongement de Viner, Meade (1953) a également analysé l'union douanière en mettant essentiellement l'accent sur les conditions qui devraient permettre de constituer l'union douanière de façon optimale. L'auteur identifie plusieurs conditions qui rendent le régionalisme avantageux. Parmi ces conditions, trois sont jugées plus pertinentes : le nombre de partenaires, le niveau de protection et la complémentarité commerciale. Selon l'auteur, plus le nombre de partenaires est élevé, plus favorables sont les conditions de création. Concernant le niveau de protection, il est plus facile de créer une union douanière lorsque le niveau de protection des différents pays qui veulent s'unir est élevé. Pour ce qui est de la complémentarité commerciale, les exportations d'un pays doivent correspondre aux importations du pays partenaire et vice versa.

La *théorie dynamique*, quant à elle, « met en relief la concurrence, les économies d'échelle, les changements de termes de l'échange et les dotations factorielles » (P. Hugon, 2014, p.3). Selon Brada et Mendez (1988), l'intégration économique a un impact positif sur le taux de croissance des pays membres d'une CÉR. Cet impact peut se faire à travers deux canaux différents. Premièrement, elle peut se faire à travers l'augmentation des facteurs de production entraînant à leur tour une augmentation rapide de la production. Deuxièmement, elle peut se faire à travers le progrès technologique au sein de la CÉR. En effet, « the rate of technological progress within the economic union may be increased so that even if inputs do not increase more rapidly, output nevertheless will grow more rapidly than in the pre-integration period. » (*Ibid.*, p.2). Aussi, l'intégration commerciale peut rendre les entreprises des industries monopolistiques et oligopolistiques plus dynamiques et innovantes grâce à la concurrence qu'elle occasionne (*Ibid.*).

Plusieurs critiques ont été adressées à cette approche. La principale est que le marché ne peut pas être le fondement dans les pays en développement, notamment africains, caractérisés par une faible capacité de production, un secteur industriel peu développé et une insuffisance de ressources (Bourguinat, 1968 ; Robson, 1983; Norro, 1994, etc.). En effet,

Developing countries suffer from structural disequilibria and, particularly, the lack of a well-developed manufacturing sector. Invariably, they produce primary commodities, and foreign trade is conducted with developed countries, whereas trade among developing countries is extremely low. Reallocation gains are therefore not expected to accrue from these unbalanced patterns of production and foreign trade. Integration can at best be neutral, and hence useless, when neither country is producing a given commodity. In this case, the removal of tariffs on trade between trading nations causes no change in the pattern of trade in this commodity; each country will continue to import it from the cheapest possible source outside the group<sup>10</sup>.

Selon Norro (1994), le modèle d'intégration européenne regroupant des pays hautement industrialisés s'entretenant d'intenses courants d'échanges n'est pas applicable à l'Afrique, où les échanges intra-africains sont très faibles et le niveau d'industrialisation est peu avancé. L'auteur recommande l'abandon de l'approche du régionalisme ouvert et son remplacement par une nouvelle approche mettant l'accent sur le renforcement de la base productive régionale.

En effet, le contexte structurel dans lequel les pays africains ont mis en place les CÉR est très différent de celui des pays européens et nord-américains. Le commerce intra-régional est « relativement faible et la dépendance du commerce extérieur est relativement élevée » ; ils exportent en grande partie des produits primaires (minéraux, pétrole brut, produits agricoles, bois brut, etc.) ; « les coûts de transaction sont relativement élevés [...] ; il existe de très grandes disparités entre les niveaux de revenu et de développement des pays [...] ; les frontières sont perméables et le commerce "informel" est de la plus grande importance dans plusieurs pays ; des distorsions majeures empêchent le système de marché de fonctionner. » (Robson, 1993, p.864). Ainsi, les processus d'intégrations régionales en Afrique ne pourront être un succès que si les pays concernés mettent en place des stratégies de développement

---

<sup>10</sup> Aly (1994, p.37).

fondées sur l'industrialisation et la transformation structurelle des économies (Robson, 1983). Toujours dans la même lignée que Robson, Schiff et Winters (2003) identifient trois conditions nécessaires pour que l'intégration soit une réussite, à savoir : une volonté politique réelle des gouvernants, des niveaux de développement comparables et une régionalisation des échanges facilités par un système relativement dense et organisé de communications.

### **1.2.2 Approche volontariste**

Pour les tenants de l'approche volontariste, « l'intégration régionale est un processus de déconnexion visant à protéger les économies de la mondialisation. [...] Les principaux instruments renvoient à l'économie administrée, à la forte protection des industries régionales, à la mise en œuvre de projets ayant des effets de polarisation. » (Hugon, 2003, p.10). Pour eux, le processus d'intégration régionale doit être guidé par l'État non par le marché. Ainsi, c'est à l'État que revient la responsabilité de concevoir et d'exécuter les projets intégrateurs en se fondant sur la coproduction, c'est-à-dire la mise en place d'entreprises communautaires. La coproduction ou la réalisation d'entreprises communautaires comporte plusieurs avantages : elle permet de constituer une grande unité capable d'accroître la production ; elle contribue à réduire le poids budgétaire des États-membres, puisque les ressources apportées par chaque partenaire sont moins élevées que si un seul État devait réaliser l'investissement ; elle implique une rigueur dans la gestion du fait de son caractère multinational ; elle entraîne des effets d'apprentissage à travers des échanges d'expérience; du fait de sa grande taille, elle engendre la réalisation d'économies d'échelle.

Abordant le problème dans la même optique, Perroux (1966) présente « l'industrialisation comme un mécanisme de développement, dans un contexte de protection douanière, au profit de l'ensemble des pays concernés. Sur cette base, Perroux fait la distinction entre trois modalités d'intégration : l'industrialisation par le marché, par les investissements ou par les institutions. ».<sup>11</sup> De ce fait, la mise en place d'une CÉR se fonde non sur « le libre jeu des

---

<sup>11</sup> Cité dans Bourenane, 1996, p.68



forces du marché », <sup>12</sup> mais plutôt « sur l'industrialisation comme vecteur intégrateur, et sur des forces sociales capables de la supporter et de l'animer. » <sup>13</sup>

Cette approche « a été longtemps défendue par les organisations du Sud telle la CEPAL ou la CEA (plan de Lagos, 1980). Ce plan visait à éviter les duplications, à élaborer des industries lourdes industrialisantes, à lever les goulets d'étranglement telles que les infrastructures. » (Hugon, 2003, p.10). Cependant, elle « se fonde sur un certain nombre de postulats qui n'ont pu être vérifiés empiriquement, notamment l'efficacité de la planification en comparaison avec le marché. » (Lavergne, 1996, p.68). Aussi, il faut reconnaître que ce type de régionalisme « n'est plus en phase avec la mondialisation. » (Hugon, 2002, p.11).

### 1.2.3 Approche institutionnelle

L'approche institutionnelle <sup>14</sup> a vu le jour au début des années 1990 grâce à l'initiative lancée par la France, lors de la réunion de la Zone franc à Ouagadougou. Elle découle du constat d'échec effectué sur le processus d'intégration en Afrique ayant appliqué (partiellement) l'approche libérale et volontariste. En effet, à partir du milieu des années 1980, les organisations d'intégration régionale africaines des pays membres de la Zone franc (Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale et Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest) ont été marquées par une grave crise. Celle-ci s'est traduite par l'incapacité d'atteindre leurs objectifs et la paralysie de leur fonctionnement.

Selon cette approche, l'intégration régionale ne peut réussir que si, au préalable, elle se donne des règles et institutions communes. En effet, « L'instabilité et la pluralité des règles sont, à la fois, un facteur d'incertitude, conduisant à des horizons courts des décideurs aux dépens de la prise de risque de l'investissement productif et d'absence d'État de droit facteur déterminant de la confiance des opérateurs économiques. » (Hugon, 2015, p.129). Ainsi, le régionalisme de *jure* peut permettre de réduire l'hétérogénéité des règles et institutions

---

<sup>12</sup> Bourenane, 1996, p.68

<sup>13</sup> Marchal, dans Bourenane, 1996, p.68

<sup>14</sup> Les termes d'institution et d'organisation sont utilisés au sens analytique et non au sens commun. Une organisation économique est une procédure de coordination spécifique entre marché et institution. Une institution est un ensemble de règles socio-économiques mises en place dans des conditions historiques. (Hugon, 2003, p.10)

communes (*Ibid.*). Autrement dit, les règles et institutions communes vont contribuer à favoriser l'harmonisation et la coordination des politiques économiques et sociales.

Dans le domaine du droit des affaires par exemple, on constatait des différences notables entre les pays des CÉR en Afrique. Une telle disparité obligeait les investisseurs qui souhaitaient créer les entreprises dans plusieurs pays membres d'une CÉR de multiplier des démarches administratives afin de s'adapter à la réglementation de chaque pays. Cette situation avait comme conséquence d'accroître les coûts de création et de transaction. Ainsi, le 17 octobre 1993, plusieurs pays africains ont, en plus des règles communes, créé l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) avec comme objectif de veiller à l'application des règles communes dans le domaine du droit des affaires.

Aussi, depuis plusieurs années, les pays de la CEMAC ne cessent de mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles pour améliorer le cadre institutionnel du climat des affaires, promouvoir le développement d'un secteur privé dynamique et attirer des capitaux privés nationaux et internationaux, afin de soutenir une croissance économique durable.

C'est dans cette optique que les pays de la sous-région ont institué, selon le Règlement n°17/99/CEMAC-20-CM-03 du 17 décembre 1999, la Charte d'Investissement de la CEMAC, regroupant l'ensemble des mesures « destinées à améliorer l'environnement institutionnel, fiscal et financier des entreprises dans le but de favoriser la croissance et la diversification des économies des pays membres, sur la base d'une meilleure définition du rôle de l'État, et d'un développement harmonieux du secteur privé » (CEMAC, 1999, p.1).

Une autre composante de l'approche institutionnelle est la mise en cohérence de la politique monétaire commune avec les politiques budgétaires nationales. Cette mise en cohérence vise à renforcer la rigueur budgétaire de telle sorte que la politique budgétaire nationale soit conforme à la politique monétaire commune et favorise la convergence entre les pays membres. En effet, l'intégration consiste à rendre compatibles les plans de développement des différents espaces économiques dans l'objectif de réduire les écarts existants entre ces différents espaces et de favoriser leur convergence (Erbes, 1968). Cette mise en cohérence contribue à renforcer les réserves de change en évitant que les pays dépensiers utilisent les

réserve au détriment des pays économes. Dans la mesure où l'un des traits fondamentaux de la politique monétaire est la mise en commun des réserves de change, si un pays membre d'une CÉR mène une politique budgétaire laxiste qui se traduit par exemple par un endettement extérieur incontrôlé, une telle politique budgétaire représente un véritable fardeau pour les réserves de changes communes.

Cependant, les institutions et organes mises en place par les deux CÉR de la Zone franc « restent limitées dans leur pouvoir et leur champ d'action, parfois même dans leur indépendance d'action au niveau opérationnel. » (Bourenane, 1996, p.70). Cela s'explique par le fait que les organisations intergouvernementales, notamment la conférence des chefs d'États, le comité ministériel, ainsi que « les commissions techniques spécialisées composées des commis des États » concentrent tout le pouvoir (*Ibid.*). Cette situation prouve, malgré les apparences, la primauté de la coopération sur l'intégration et traduit le fait que les pays membres de la Zone franc sont loin de vouloir déléguer une partie de leur souveraineté à un organe supranational.

Pour arriver à la convergence, deux (2) types de critères sont retenus, à savoir les critères du premier rang : solde budgétaire de base (recette totale hors dons moins dépenses totales plus investissements financés sur ressources extérieures) positif ou nul ; taux d'inflation annuel inférieur ou égal à 3% ; taux d'endettement public (intérieur et extérieur) inférieur ou égal à 70% ; non accumulation par l'État d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion courante. Les critères du second rang : salaires et traitements de la fonction publique inférieur ou égal à 35% des recettes fiscales ; dépenses en capital sur le financement interne supérieur ou égal à 20% des mêmes recettes ; recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB nominal supérieur ou égal à 17% ; solde de la balance courante des paiements (hors dons) supérieur ou égal à -5%.

L'une des critiques adressées à l'approche institutionnelle est qu'elle met plus l'accent sur « le type d'institutions à mettre en place et les mesures à promouvoir », laissant de côté la question la plus importante à savoir, « dans quel contexte et sous quelles conditions l'intégration serait possible » (*Ibid.*, p.69).

### 1.2.4 Approche industrielle et territoriale

Selon l'approche industrielle, « l'intégration productive est la mise en place d'interconnexions par les acteurs en termes de projets sectoriels, de réseaux transnationaux, d'internalisation des relations dans un espace régional. La coopération sectorielle s'appuie sur des projets mis en place par des acteurs ayant des intérêts convergents » (Hugon, 2002, p.18). La mise en commun des ressources et l'action collective peuvent accroître l'efficacité de l'État dans les petites ou même grandes nations dans le traitement des problèmes économiques tels que la pollution, se prémunir contre les menaces de sécurité des pays tiers, et l'amélioration de l'influence internationale en abaissant les coûts de négociation et en augmentant le pouvoir de négociation dans les relations avec le reste du monde (Schiff et Winters, 2003).

Cette approche part du constat que les approches globales sont difficiles à appliquer, car leur « mise en œuvre reste complexe, lourde et coûteuse » et les résultats sont peu probants (Bourenane, 1996, p.72), étant donné que l'intégration régionale est un processus complexe qui regroupe des économies hétérogènes et inégalement développées. En plus, les pays en voie de développement, notamment africains, caractérisés par des faiblesses institutionnelles et l'insuffisance des ressources, ont des difficultés considérables pour mener à terme une intégration économique globale. L'adoption de cette approche est très avantageuse dans la mesure où la stratégie d'intégration n'exige pas des ressources importantes et peut donner des résultats positifs.

Cependant, cette approche n'est pas sans failles. Ainsi, elle ne traite pas la question des « compensations à assurer aux partenaires, éventuellement pénalisés par la restructuration du secteur concerné. Il n'est pas évident qu'un partenaire sortant perdant dans un secteur donné puisse accepter, par anticipation, une compensation qu'il obtiendrait dans un second secteur pour le moment non concerné. » (*Ibid.*).

Selon l'approche territoriale, « l'intégration se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation » (Hugon, 2002, p.15). En effet,

pour que des territoires aient entre eux des échanges, il faut des systèmes productifs permettant une taille de marché et des produits diversifiés (et donc une complémentarité entre des effets

d'agglomération). Mais il faut qu'existent des infrastructures d'interconnexions physiques ou transactionnelles (réseaux) et donc un capital spatial. Celles-ci conduisent généralement plutôt à des effets de diffusion ou de contagion de la croissance en réduisant les coûts de transport, en favorisant les transferts de technologies ou en baissant les coûts de transaction. (*Ibid.*).

L'écart croissant « entre l'Europe et l'Afrique ou à l'intérieur de l'Afrique entre les pôles régionaux et les périphéries [...] [peut] s'expliquer au regard de ce jeu des forces centripètes: effets d'agglomération, capital spatial » (Hugon, 2003, p.59). En effet, face aux défaillances des services publics (transport, eau, électricité, etc.) et à l'instabilité des institutions dans les pays africains, les firmes multinationales (FMN) qui génèrent d'importantes économies d'échelle ne peuvent s'implanter dans ces pays. Cette situation empêche ces derniers de réduire considérablement la pauvreté et le chômage et ne favorise pas une croissance soutenue et durable et constitue un obstacle au processus d'intégration régionale dans la mesure où, « les activités à forte intensité de transactions qui génèrent d'importantes économies d'échelle sont implantées » dans les pays tiers (Union européenne, États-Unis, Chine, etc.) (Hugon, 2003, p.59). La vétusté des infrastructures de base (l'eau, l'électricité, routes, etc.) entraîne une augmentation du « coût de l'investissement ainsi que son coût d'exploitation ; ce qui [...] [réduit considérablement] le rendement de l'investissement et donc » décourage l'investissement direct étranger (Dzaka et Bitemo, 2006, p.11).

De ce fait, Hugon (2003, p.59) souligne qu'un Accord d'Intégration Régionale (AIR) « réduisant fortement les coûts de transaction peut encourager les localisations dans les pays périphériques. Il y aura, en revanche, selon ce modèle, concentration régionale de la production et ceci d'autant plus que les coûts de transaction intra-régionaux étaient initialement élevés. » En effet, les infrastructures jouent un rôle majeur dans la croissance économique d'un pays ou d'une région en produisant les économies d'échelle. Elles entraînent aussi d'importantes externalités positives sur l'ensemble de l'activité économique en facilitant la connexion entre l'offre et la demande et donc l'incitation aux investissements.

En sus, le développement des infrastructures favorise la convergence économique régionale (CNUCED, 2013). Il « permet de réduire les coûts de transaction, d'accroître la durabilité des biens d'équipement, de favoriser l'essor du commerce et de l'investissement, d'accentuer

la diversification de la demande et de l'offre et de réaliser des économies d'échelle et de gamme. » (*Ibid.*, p.1).

### **1.2.5 Approche politique ou diplomatique**

Selon l'approche politique ou diplomatique, « l'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits. Les convergences d'intérêts économiques sont une manière de dépasser les rivalités et antagonismes politiques. » (Hugon, 2002, p.20). Cette approche est alors perçue comme une première étape visant à créer des bases qui permettront d'atteindre une deuxième étape, celle de l'approche globale. L'intégration monétaire peut alors être considérée comme le résultat de l'application de l'approche politique ou diplomatique. On peut citer l'exemple de la Zone franc avec la création en Afrique centrale et de l'Ouest, d'une monnaie commune et d'une banque centrale commune.

Aussi, l'approche politique ou diplomatique se traduit-elle « par une volonté commune de paix et de sécurité et par un abandon partiel de la souveraineté dans un espace élargi ou comme un "pool de souveraineté". Elle apparaît toutefois davantage comme un dépassement du territoire national que comme un substitut à l'État-nation. » (Hugon, 2005, p.12).

## **1.3 ENSEIGNEMENT DU CADRE THÉORIQUE**

Au regard de ce qui précède, force est de reconnaître que la régionalisation des échanges des pays de la CEMAC ne peut trouver réponse dans une seule approche d'intégration économique régionale. Il convient donc de développer une approche mixte qui pourra se fonder sur au moins quatre points, à savoir : la mise en place des institutions démocratiques; le renforcement des infrastructures de base; la mise en place ou le renforcement des organes de suivi, de contrôle et d'évaluation des institutions publiques, des programmes, des projets, des politiques etc.; l'industrialisation des économies de la zone en intensifiant les investissements dans les industries manufacturières et en exportant plus des produits finis que des produits bruts, grâce à la mise en place d'un système de co-production dans certains domaines et secteurs bien ciblés, la mise en place des politiques volontaristes et, des

politiques favorisant l'interconnexion des entreprises de la zone. Ces politiques vont accroître de façon considérable les échanges intra-régionaux, les mettre à l'abri des chocs du marché mondial des matières premières, permettre d'augmenter leur revenu et d'équilibrer leur balance des paiements.

Dans ce chapitre, nous avons vu que l'objectif principal d'une CÉR est la régionalisation des échanges. Or, tel qu'évoqué plus tôt, les échanges extra-régionaux des États-membres de la CEMAC sont plus importants (plus de 98% du total des échanges) que les échanges intra-régionaux et se font principalement avec l'UE, les États-Unis et les pays émergents, notamment la Chine. D'où l'importance de présenter, dans le prochain chapitre, un modèle qui nous permettra de montrer l'incidence des échanges extra-régionaux sur les échanges intra-régionaux.

## CHAPITRE 2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

---

Le commerce international ne remonte pas à hier. Dans l'Antiquité, l'Égypte par exemple, entretenait déjà des relations commerciales avec l'Éthiopie, l'Arabie, l'Inde et la Phénicie. Mais c'est au 14<sup>e</sup> siècle que ce dernier a pris son essor avec l'expansion du système capitaliste à l'échelle internationale.

Dans l'histoire de la pensée économique, le courant mercantiliste est considéré comme le premier à avoir compris le rôle majeur du commerce international dans la croissance économique. Ce dernier a dominé les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il part du postulat selon lequel les exportations sont une source importante d'entrée des capitaux d'un État et donc de son enrichissement, tandis que les importations sont une source de sortie des capitaux, ce qui l'appauvrit.

C'est aux mercantilistes qu'on doit le concept de la balance commerciale qui fait la différence entre la valeur des exportations et des importations des biens et/ou des services. Pour eux, l'excédent de la balance commerciale permet d'accroître les stocks d'or et d'argent. En revanche, le déficit de la balance commerciale réduit les stocks de ces deux métaux précieux. Ainsi, l'État a un rôle de premier rang à jouer dans le commerce international. Il doit orienter la production, notamment des industries manufacturières publiques et/ou privées vers l'exportation et réduire les importations en taxant lourdement les produits venant de l'étranger, en particulier ceux qui sont susceptibles de concurrencer les produits locaux, pour protéger le marché national.

Ce courant présente un certain nombre de limites. Premièrement, si tous les États cherchent à avoir une balance commerciale excédentaire en taxant lourdement les produits venant de l'extérieur, plus personne ne pourra vendre à l'autre. Deuxièmement, le protectionnisme conduit à l'inflation, ce qui réduit la compétitivité d'une entreprise et donc sa capacité à exporter. Cependant, loin d'avoir disparu, le protectionnisme que prônaient les mercantilistes est encore utilisé par plusieurs États, à l'image des États-Unis qui, à chaque fois qu'une filière du secteur industriel du pays est menacée par la concurrence des produits similaires venant



de l'étranger, n'hésitent pas à augmenter les droits des douanes ou à prendre des mesures restrictives pour rendre moins compétitifs ces produits. C'est pour cette raison que, depuis son arrivée au pouvoir, le président des États-Unis, Donald Trump, n'a cessé de mettre sur table le problème du déficit de la balance commerciale des États-Unis qui remonte à 1975, son attitude ayant conduit à la renégociation de l'ALENA et à la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis.

Dans ce chapitre, nous allons axer notre réflexion autour de la question de la mesure de l'échange et des gains et pertes liés aux échanges internationaux. Cette question revêt une importance capitale, que ce soit au niveau de l'analyse économique, des politiques publiques et commerciales et des débats publics, du fait des conséquences du commerce international sur l'économie nationale, régionale, continentale et mondiale.

## **2.1 CADRE DE RECHERCHE**

L'objectif de notre cadre de recherche est de faciliter « l'analyse de données et l'interprétation des résultats. » (Fortin et Gagnon, 2016 ; p. 101). En effet, « en plaçant le problème de recherche dans un contexte [...] conceptuel, on oriente le processus de recherche vers une méthode capable d'apporter des réponses dans un contexte précis ». (McEwen et Wills, 2014; cité dans Fortin, M.-F., et Gagnon, J., 2016, p.101).

Du 18<sup>ème</sup> siècle à nos jours, plusieurs théories ont été élaborées pour mesurer les conséquences de politiques commerciales sur le commerce international, passant des premières théories de mesure de l'échange ne considérant que le facteur travail jusqu'aux théories contemporaines tenant compte d'un nombre toujours plus considérable de facteurs de production (Mien et Gethin, 2017).

### **2.1.1 L'approche classique de la mesure du commerce international**

En réponse à la théorie mercantiliste qui prônait la réduction des importations et donc le protectionnisme, Adam Smith (1776) a élaboré la théorie de l'avantage absolu pour

démontrer que le libre-échange était une source de richesse pour les États faisant l'objet des échanges internationaux.

Selon cette théorie, le commerce entre deux pays est défini par le coût de production qui détermine la valeur d'un bien. Lorsque le coût de production d'un bien produit par le pays A est inférieur à celui du bien similaire produit par le pays B, le pays A dispose d'un avantage absolu sur le pays B dans la production de ce bien. Ainsi, il est de l'intérêt du pays B d'importer ce bien du pays A au lieu de le produire. De ce fait, il obtient un gain à l'échange. Smith prend l'exemple de deux ouvriers sachant produire des chapeaux et des souliers. Au lieu que les deux ouvriers produisent les deux biens, il sera préférable que chacun d'eux se spécialise dans la production dans laquelle il a un avantage absolu, c'est ainsi qu'il gagnera plus. Cet exemple est aussi valable pour deux États sachant produire deux types de biens similaires. Le problème est que, si l'un des deux États possède un avantage absolu sur la production de chapeaux et de souliers, l'échange international devient impossible si on s'en tient à l'approche de Smith.

En 1817, David Ricardo élabore la théorie de l'avantage comparatif ou relatif pour montrer les gains dont bénéficierait l'Angleterre en libéralisant son marché dans un contexte de mise en place des lois visant à limiter l'importation de blé (les corn laws). Il part du postulat selon lequel la spécialisation entre deux États est aussi possible même si l'un d'eux ne possède aucun avantage absolu. Le principe est le suivant : chaque pays doit se spécialiser dans la production dans laquelle il possède un avantage comparatif, c'est-à-dire là où il détient le meilleur ratio entre le temps de travail et la quantité de biens produite. Par exemple, en Angleterre, la production d'un tonneau de vin coûte 120 heures de travail par année et celle d'une pièce de drap 100 heures. En revanche, au Portugal la production d'un tonneau de vin coûte à peine 80 heures de travail et celle d'une pièce de drap 90 heures. Dans cet exemple, le Portugal possède un avantage absolu dans la production des deux biens.

Cependant, lorsque l'on calcule les coûts relatifs, on s'aperçoit que chaque pays possède un avantage comparatif par rapport à l'autre. Le Portugal se trouve plus productif dans la production du vin, car son coût relatif s'élève à 0,89 ( $80/90$ ) et celui de l'Angleterre à 1,20

(120/100). Pour ce qui est de la production du drap, l'Angleterre se trouve plus productif, puisque son coût relatif est de 0,83 (100/120) contre 1,12 (90/80) pour le Portugal. Ainsi, le Portugal devra se spécialiser dans la production du vin et l'Angleterre dans la production du drap, car cela sera plus bénéfique à tous les deux que si chacun d'eux produisait les deux biens.

Le problème avec la théorie de Ricardo est qu'elle n'explique pas la source de ces avantages comparatifs. Ainsi, pour pallier ce problème, Heckscher, Ohlin et Samuelson (XX<sup>e</sup> siècle) vont donner une explication sur l'origine de ces avantages en intégrant deux facteurs de production : le travail et le capital. Ils considèrent que les facteurs de production sont immobiles à l'échelle internationale et les biens sont mobiles, dans la mesure où ils peuvent faire l'objet des échanges internationaux. Aussi, considèrent-ils que les techniques de production diffèrent selon les secteurs d'activités mais sont identiques au niveau international pour les mêmes secteurs d'activités. Ainsi, chaque pays va se spécialiser en fonction de ses dotations factorielles. S'il possède plus de travail, il va se spécialiser dans la production des biens nécessitant plus de travail, car l'abondance du travail sur le marché entraînera une baisse du coût de travail et vice-versa.

Selon le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS), le commerce international possède trois principaux avantages : premièrement, il est la source d'une croissance économique soutenue due à l'augmentation de la production globale ; deuxièmement, il permet de réduire les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres par le jeu de l'offre et de la demande du travail et du capital ; enfin il permet la division internationale du travail.

Deux principales critiques ont été adressées à ce modèle. La première réside dans le fait que les auteurs croient à l'immobilité du capital au niveau international. Avec la présence des investissements directs étrangers (IDE), l'existence des joint-ventures, la délocalisation, etc., on ne peut pas parler de l'immobilité du capital. Deuxièmement, le commerce international

ne se fait pas seulement entre les pays ayant les dotations factorielles<sup>15</sup> différentes mais aussi avec les pays ayant des dotations factorielles similaires.

En effet, selon la nouvelle théorie du commerce international développée principalement par Paul Krugman à la fin des années 1970, l'approche classique de la mesure de l'échange international ne peut expliquer « ni les avantages de la diversification, ni l'intensité actuelle des échanges entre pays produisant les mêmes biens. La France exporte par exemple des voitures vers l'Allemagne et importe dans le même temps des voitures allemandes. » (Mien et Gethin, 2017, p.24). Pour Krugman (1981, 1991), le commerce est tiré par le choix du consommateur entre différents produits d'une même branche et par les économies d'échelle. L'un des avantages de l'échange international est qu'il occasionne des rendements croissants.

### **2.1.2 L'approche contemporaine de la mesure de l'échange**

La théorie des avantages comparatifs développée par David Ricardo en 1817 « garde toute sa pertinence aujourd'hui. » (Vicard, 2017, p.49). En effet, la montée en puissance des pays émergents dans le commerce international dans les années 1990, en particulier « la Chine, dont la part dans les exportations mondiales de biens et services passe de 1,5% à 12% entre 1990 et 2015 [...] [a redonné] toute sa pertinence au concept d'avantage comparatif. » (*Ibid.*, p.53). De nos jours, bon nombre d'études s'intéressent au rôle de la différence technologique entre deux ou plusieurs pays, « que ce soit au niveau des secteurs ou des entreprises elles-mêmes », sur le développement des échanges (*Ibid.*). Certaines s'intéressent aux échanges commerciaux entre les pays n'ayant pas le même niveau de développement, en particulier « les exportations de matières premières des pays africains pour alimenter la forte demande chinoise » et les importations des produits manufacturés nécessaires à leur consommation (Boungou *et al.*, 2012, p.7). D'autres s'intéressent aux pays ayant le même niveau de développement (riches ou pauvres). Par exemple, les échanges commerciaux des biens similaires comme des voitures entre la France et l'Allemagne (Vicard, 2017).

---

<sup>15</sup> On entend par dotation factorielle, l'ensemble des facteurs de production présente dans un État donné (capital humain, matières premières, niveau technologique, terres arables, etc.).

Toutefois, la baisse des coûts de transport et de télécommunication liée au progrès technologique « et les bouleversements que cela entraîne dans l'organisation de la production dans un monde globalisé enjoint de repenser l'unité d'analyse pertinente de la spécialisation. » (Vicard, 2017, p.54). En effet, à l'heure actuelle, bon nombre d'entreprises sont interconnectées, c'est-à-dire les tâches liées à la production d'un bien sont segmentées entre plusieurs entreprises situées non seulement sur le territoire national, mais aussi à l'étranger, ce qui change « le paradigme de la spécialisation et de son impact sur les économies nationales. » (*Ibid.*). Les chaînes de production dont parlait Adam Smith dans son ouvrage sur la richesse des nations ne sont plus essentiellement<sup>16</sup> nationales, mais aussi internationales. Avec le progrès technologique et l'émergence des pays d'Asie, « les entreprises ont accentué dans les années 1990 la fragmentation de leur processus de production. Des "chaînes de valeur mondiales" sont apparues et ont contribué à la croissance des échanges et de productivité. » (Miroudot, 2017, p.27).

Aussi, contrairement aux approches traditionnelles qui « avaient pour ambition de fournir un cadre général d'analyse des échanges internationaux, la période récente est caractérisée par une multitude d'études qui s'intéressent à des pays, secteurs ou types d'échanges particuliers. » (Rainelli, dans Mien et Gethin, 2017, p.25).

Dans le cadre de notre travail, nous allons mettre l'accent sur l'étude menée par Bounou, Loumouamou, Mafouta, Mayamona et Poaty (2012) portant sur l'incidence du commerce avec la Chine sur l'intégration régionale dans la CEEAC : une analyse comparative des échanges de la République du Congo avec la République Démocratique du Congo et le Cameroun. Le choix de cette étude s'explique par le fait qu'elle cadre avec notre problématique. À l'heure actuelle où on parle beaucoup de l'impact des relations

---

<sup>16</sup> Les échanges commerciaux des biens intermédiaires ne datent pas d'aujourd'hui. Pendant la période antique ou au moyen-âge, les civilisations « échangeaient déjà métaux, bois ou textiles faisant l'objet d'une transformation sur leur lieu d'importation. Mais le niveau élevé des coûts du commerce [...] limitait ces échanges à quelques matières précieuses entrant dans la fabrication de biens pour les classes les plus aisées. » (Miroudot, 2017, p.28).

commerciales avec la Chine, il est d'un grand intérêt de montrer l'incidence du commerce avec la Chine sur le développement des échanges intra-CEMAC.

En effet, en 2012, Bounou *et al.* ont développé une approche méthodologique « fondée sur l'estimation des indicateurs de mesure de l'avantage compétitif et des gains ou pertes au niveau macro et micro économique. » (p.7). Pour eux, le coût unitaire d'un bien comparé à celui d'un bien similaire apparaît plus robuste du point de vue méthodologique que celui de l'avantage relatif développé par David Ricardo. En plus, l'utilisation de données provenant directement du commerce extérieur des pays étudiés renforce la consistance de l'approche, parce que l'avantage dans ces conditions est considéré comme un avantage compétitif, c'est-à-dire découlant directement de la concurrence sur le marché régional et international et non comme un avantage supposé à partir d'une simple hypothèse. Le coût de production à lui tout seul est largement insuffisant pour déterminer un avantage comparatif. En plus du coût de production, il importe d'intégrer le coût de transport et les autres coûts de transaction comprenant les assurances.

Ces coûts peuvent à eux seuls constituer plus de la moitié du prix CAF (Coût, Assurance, Fret) du produit importé par un pays. Le prix CAF du bien par suite de transaction sur le marché international est une variable de grande pertinence ; c'est pourquoi les valeurs collectées dans les statistiques douanières sont intéressantes pour procéder à la détermination du coût unitaire et de l'avantage détenu par un bien échangé par un pays contre un bien similaire échangé par un autre pays partenaire. Ce prix intègre non seulement le coût de production, mais aussi le coût de transport et de l'assurance et sont les éléments constitutifs des valeurs CAF.

Cette approche méthodologique est originale du fait qu'elle « ne se contente pas seulement de comparer les différences de coûts unitaires [des importations et exportations du Congo réalisées avec la Chine d'une part, la RDC et le Cameroun d'autre part], elle va jusqu'à mesurer le montant des gains ou des pertes éventuels découlant de l'échange de produits similaires. » (p.7).

Pour calculer l'indicateur de l'avantage compétitif, les auteurs s'étaient fondés sur deux formules : l'une pour les exportations et l'autre pour les importations.

Pour les exportations, l'indicateur de l'avantage compétitif (AVX) se formule comme suit :

$$AVX = \frac{\frac{P_{XiCh}}{V_{XiCh}}}{\frac{P_{XiP}}{V_{XiP}}} * 100 \quad (1)$$

Où

$P_{XiCh}$  : valeur des exportations du Congo d'un produit similaire i vers la Chine

$V_{XiCh}$  : volume des exportations du Congo d'un produit similaire i vers la Chine

$P_{XiP}$  : valeur des exportations du Congo d'un produit similaire i vers le pays partenaire

$V_{XiP}$  : volume des exportations du Congo d'un produit similaire i vers le pays partenaire

Si  $AVX > 100\%$ , cela signifie que les exportations du Congo vers la Chine ont un avantage compétitif, ce qui occasionne des gains ; sinon elles sont moins compétitives, ce qui occasionne des pertes.

Le pays partenaire est celui qui est membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), à savoir la République Démocratique du Congo ou le Cameroun.

Pour les importations,

$$AVM = \frac{\frac{P_{MiCh}}{V_{MiCh}}}{\frac{P_{MiP}}{V_{MiP}}} * 100 \quad (2)$$

Où

$AVM$  : Indicateur de l'avantage compétitif pour les importations

$P_{MiCh}$  : valeur des importations du Congo d'un produit similaire i de la Chine

$V_{MiCh}$  : volume des importations du Congo d'un produit similaire i de la Chine

$P_{MiP}$  : valeur des importations du Congo d'un produit similaire i d'un pays partenaire

$V_{MiP}$  : volume des importations du Congo d'un produit similaire i d'un pays partenaire

Si  $AVM < 100\%$ , cela signifie que les importations du Congo en provenance de la Chine ont un avantage compétitif, ce qui occasionne des gains ; sinon elles sont moins compétitives, ce qui occasionne des pertes.

Tout comme pour l'indicateur de l'avantage compétitif, pour estimer les gains et pertes dans les échanges entre le Congo, le Cameroun, la République démocratique du Congo et la Chine, les auteurs s'étaient fondés sur deux formules : l'une pour les exportations et l'autre pour les importations.

Pour les exportations,

$$G_X = \sum_i^n (V_{Xchi} - V_{Xpi}) * \left( \frac{P_{Xchi}}{V_{Xchi}} - \frac{P_{Xpi}}{V_{Xpi}} \right) \quad (3)$$

Où

$$V_{Xchi} - V_{Xpi} > 0$$

$G_X$  : gain des exportations

$V_{Xchi}$  : volume des exportations du bien i de la Chine

$V_{Xpi}$  : volume des exportations du bien i du pays partenaire

$P_{Xchi}$  : valeur des exportations du bien i de la Chine

$P_{Xpi}$  : valeur des exportations du bien i du pays partenaire

Si  $G_X > 0$ , l'échange procure un gain ; sinon, une perte.

Pour les importations, l'indicateur des gains et pertes ( $G_M$ ) dans les échanges entre le Congo, le Cameroun, la République démocratique du Congo et la Chine se formule comme suit :

$$G_M = \sum_i^n (V_{Mchi} - V_{Mpi}) * \left( \frac{P_{Mpi}}{V_{Mpi}} - \frac{P_{Mchi}}{V_{Mchi}} \right) \quad (4)$$

Où

$$V_{Mchi} - V_{Mpi} > 0$$

$G_M$  : gain des importations



$V_{MChi}$  : volume des importations du bien  $i$  de la Chine

$V_{MPi}$  : volume des importations du bien  $i$  du pays partenaire

$P_{MPi}$  : valeur des importations du bien  $i$  du pays partenaire

$P_{MChi}$  : valeur des importations du bien  $i$  de la Chine

Si  $G_M > 0$ , l'échange procure un gain ; sinon, une perte.

### 2.1.3. Limites de l'approche méthodologique de Boungou *et al.* (2012)

L'approche méthodologique développée par Boungou *et al.* (2012) peut être pertinente lorsqu'il s'agit d'estimer à la limite la compétitivité des produits semblables à tous égards, comme nous le verrons dans l'exemple qui suit.

Soient deux pays, le Canada et le Mexique exportent l'oignon blanc aux États-Unis. En 2018, le Canada a, par exemple, exporté 12 300 125 livres d'oignon blanc vers les États-Unis pour une valeur de 14 001 555\$ US. Pour sa part, le Mexique a exporté 7 102 023 livres d'oignon blanc vers les États-Unis pour une valeur de 9 325 240\$ US, pendant la même année. En appliquant la formule de l'avantage compétitif des importations (AVM) utilisée par les auteurs, on obtient la valeur de  $86,67\% < 100\%$ , ce qui revient à dire que l'oignon blanc canadien est plus compétitif sur le marché américain que l'oignon blanc mexicain. Ainsi, en payant l'oignon blanc en provenance du Canada, l'importateur américain économise 908 108,41\$ US<sup>17</sup> en appliquant la formule sur les gains et pertes dans les importations.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'estimer l'avantage compétitif des produits qui ne sont pas semblables à tous égards, cette approche perd de sa pertinence comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent.

Supposant que le Canada importe les téléphones de la Chine et de la Corée du Sud. En 2018, par exemple, les importations de téléphones en provenance de la Chine s'élevaient à 2 341 222\$ US pour une quantité de 7 000 téléphones. Tandis que celles en provenance de la Corée du sud s'élevaient à 6 240 000\$ US pour une quantité de 10 410 téléphones. Si on applique la formule de l'avantage compétitif des importations (AVM) utilisée par les auteurs, on

---

<sup>17</sup> Forme explicite :  $(12\ 300\ 125 - 7\ 102\ 023) * (14\ 001\ 555 / 12\ 300\ 125 - 9\ 325\ 240 / 7\ 102\ 023)$ .

obtient la valeur de  $55,79\% < 100\%$ , ce qui revient à dire que les téléphones chinois sont plus compétitifs sur le marché canadien que les téléphones sud-coréens.

En réalité, ce résultat est totalement erroné dans la mesure où les importations en provenance de la Corée du Sud sont largement supérieures en volume et en valeur aux importations en provenance de la Chine. Le problème avec ce modèle est qu'il se fonde sur le coût unitaire. Il ne tient compte ni des caractéristiques des produits faisant l'objet des échanges, ni de l'évolution de ces derniers, ni du choix (goût) du consommateur. Ce n'est pas parce qu'un produit coûte moins cher qu'il sera plus compétitif que d'autres produits similaires.

## 2.2 DÉFINITION DES CONCEPTS

Il nous paraît indispensable de définir les concepts de courants d'échanges intra et extra-régionaux, dans la mesure où notre analyse de la structure commerciale des pays de la CEMAC oppose ces deux courants d'échanges.

Dans les études sur l'intégration régionale, le concept souvent utilisé est celui du commerce intra-régional. Ce dernier peut être défini comme étant l'ensemble des échanges commerciaux effectués entre les pays membres d'une même CÉR. Ainsi, pour mesurer le degré d'intégration d'une CÉR, on fait le rapport des exportations intra-régionales sur les exportations totales (exportations intra-régionales + les exportations extra-régionales) multiplié par 100. Par exemple, le degré de l'intégration de la CEMAC =  $\frac{\text{Exportations intra-CEMAC}}{\text{Exportations totales de la CEMAC}} * 100$ . Plus le taux obtenu est élevé, plus les économies de la CEMAC sont intégrées. En revanche, moins le taux obtenu est élevé, moins les économies de la CEMAC sont intégrées.

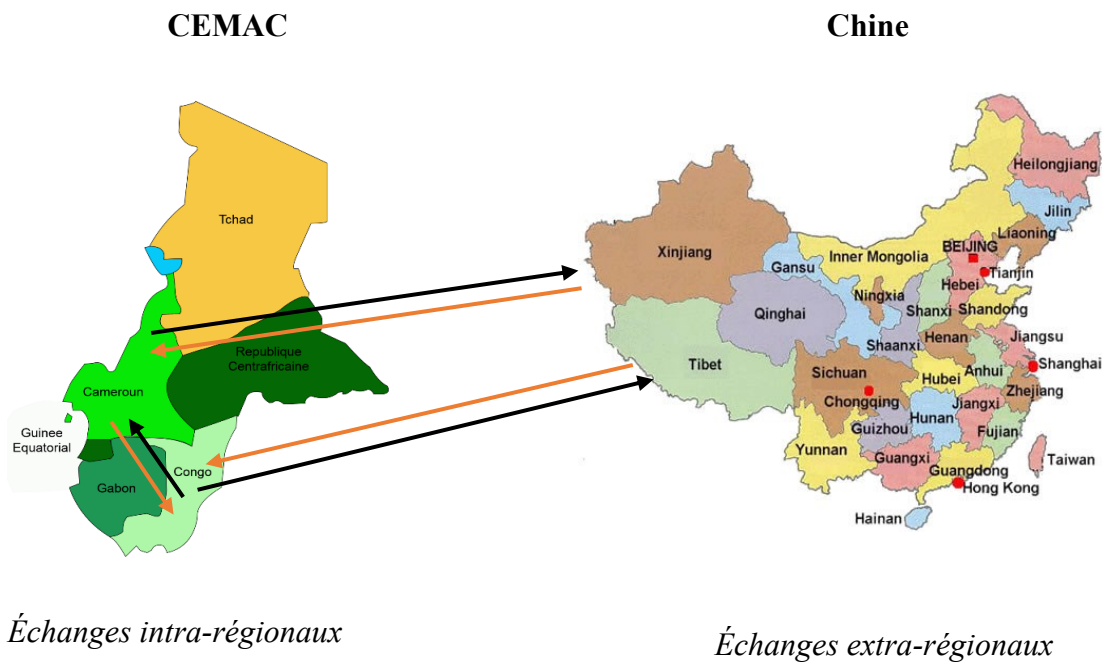
Le courant des échanges extra-régionaux est pour sa part défini comme étant l'ensemble des échanges effectués par les pays membre d'une CÉR avec les pays tiers, c'est-à-dire les pays qui ne sont pas membre de cette communauté économique. Ainsi, pour mesurer le degré d'ouverture d'une CÉR, on fait le rapport des exportations extrarégionales sur les exportations totales (exportations intra-régionales + les exportations extra-régionales) multiplié par 100. Par exemple, le degré d'ouverture de la CEMAC =

$\frac{\text{Exportations extra-CEMAC}}{\text{Exportations totales de la CEMAC}} * 100$ . Plus le taux obtenu est élevé, moins les économies de la CEMAC sont intégrées. En revanche, moins le taux obtenu est élevé, plus les économies de la CEMAC sont intégrées.

Comme l'avait souligné Boungou *et al.* (2012), très rares sont les études qui accordent une importance particulière au courant des échanges extra-régionaux pour expliquer la faiblesse des échanges intra-régionaux. Or, le commerce extra-régional peut avoir un impact négatif sur le commerce intra-régional, surtout pour les pays les moins développés et donc les plus vulnérables à la concurrence extérieure.

En effet, le degré de l'intégration d'une CÉR est négativement et de plus en plus fortement corrélé à son degré d'ouverture, à cause de la structure de production et d'exportation des pays membres, d'une libéralisation de plus en plus poussée, de la baisse des coûts de transport et de télécommunication, ainsi que des barrières tarifaires et non tarifaires et des principes de l'OMC, plus particulièrement la clause de la nation la plus favorisée (NPF), etc. Ainsi, une augmentation de la proportion du commerce intra-régional entraîne une diminution de la proportion du commerce extra-régional et vice-versa. À titre d'exemple, avec l'ouverture commerciale amorcée au début des années 1980, le degré d'intégration des pays de la CEMAC est passé de 5% en 1990 à moins de 2% en 2017. En revanche leur degré d'ouverture est passé de 95% à plus de 98% pendant la même période.

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de faire une analyse comparative entre le commerce intra et extra-régional pour identifier les potentialités d'échanges entre les pays membres et mieux cerner leurs obstacles autres les facteurs endogènes qui sont souvent évoqués.



**Figure 2.1: Illustration des échanges intra et extra-régionaux**

### 2.3 PRÉSENTATION DE NOTRE MODÈLE

Une bonne compréhension de notre modèle exige que nous définissions d’abord la notion de compétitivité dans la mesure où ce modèle se fonde sur le calcul de l’avantage compétitif.

Selon La Fabrique (2013), « la compétitivité mesure la capacité relative d’entreprises, de secteurs, de régions ou de pays à vendre leurs produits sur les marchés internationaux. » (p.2). On distingue deux types de compétitivité : « la compétitivité prix et la compétitivité hors prix. La compétitivité prix d’un pays repose sur sa capacité à produire des biens et services à des prix inférieurs à ceux de ses concurrents. » (*Ibid.*). Plusieurs facteurs influencent la compétitivité prix d’un produit à savoir le coût du capital, du travail, des consommations intermédiaires, de productivité, du taux de change et les coûts de transport. Concernant la compétitivité hors-prix, elle « est basée sur la capacité à offrir des produits différenciés par les services qu’ils intègrent, l’innovation, l’image de marque et l’adaptation aux demandes du client. » (*Ibid.*).

Toutefois, tel que démontré plus tôt, ce n'est pas parce qu'un produit coûte moins cher qu'un autre qu'il sera plus compétitif, tout comme ce n'est pas parce qu'un produit est plus innovant qu'un autre qu'il sera plus compétitif. La compétitivité prix et hors prix ne sont que des variables explicatives de la compétitivité ou non d'un produit ; autrement dit, on peut expliquer la compétitivité et la non compétitivité d'un produit en se basant sur son prix et/ou sa qualité, mais on ne peut pas affirmer à l'avance et avec certitude la compétitivité d'un produit en se basant sur son prix et/ou sa qualité.

Pour résoudre ce problème conceptuel et méthodologique, nous définissons la compétitivité comme étant la capacité d'une entreprise, d'une région ou d'un pays à vendre plus (au temps  $t$ , comparativement au temps  $t-1$ ) ses produits sur un marché donné ; et nous proposons un modèle qui va tenir compte de la croissance des coefficients des valeurs des exportations pour mesurer la compétitivité d'un produit, plutôt que des coûts unitaires (estimés) ou la qualité.

La pertinence de notre modèle s'évalue dans la mesure où il permet de calculer la compétitivité de n'importe quel type de produits semblables à tous égards ou non (mais ayant les mêmes caractéristiques) faisant l'objet des échanges commerciaux, avec un risque de biais des résultats minimes, pour les raisons évoquées plus tôt. L'avantage compétitif des importations (ACM) égal à l'indice de compétitivité (ICM) multiplié par 100 :

$$\longrightarrow ACM_{iat} = ICM_{iat} * 100$$

**Où**

$ACM_{iat}$  : indicateur de l'avantage compétitif du produit similaire  $i$  importé par le pays  $a$  du pays  $b$  et  $c$  ;

$ICM_{iat}$  : indice de compétitivité du produit similaire  $i$  importé par le pays  $a$  du pays  $b$  et  $c$ .

Nous avons mis en place trois formules pour calculer l'ICM.

**Formule 1 :**

$$ICM_{iat} = (CM_{ibt}) \pm (CM_{ict})$$

$$CM_{ibt} = \frac{VM_{ibt} - VM_{ibt-1}}{VM_{ibt-1}}$$

$$CM_{ict} = \frac{VM_{ict} - VM_{ict-1}}{VM_{ict-1}}$$

$$\longrightarrow ICM_{iat} = \left[ \left( \frac{VM_{ibt} - VM_{ibt-1}}{VM_{ibt-1}} \right) \pm \left( \frac{VM_{ict} - VM_{ict-1}}{VM_{ict-1}} \right) \right] \quad (1)$$

**Où**

$VM_{ibt}$  : valeur des importations du produit similaire i importé par le pays a en provenance du b au temps t.

$VM_{ibt-1}$  : valeur des importations du produit similaire i importé par le pays a en provenance du b au temps t-1.

$VM_{ict}$  : valeur des importations du produit similaire i importé par le pays a en provenance du pays c au temps t.

$VM_{ict-1}$  : valeur des importations du produit similaire i importé par le pays a en provenance du pays c au temps t-1.

Si  $ICM$  ou  $ACM > 0$ , cela signifie que les importations du pays a en provenance du pays b ont un avantage compétitif sur les importations en provenance du pays c.

Si  $ICM$  ou  $ACM < 0$ , cela signifie que les importations du pays a en provenance du pays b sont moins compétitives que les importations du pays a en provenance du pays c.

Si  $ICM$  ou  $ACM = 0$ , cela signifie que les importations du pays a en provenance du pays b sont autant compétitives que les importations du pays a en provenance du pays c.

**Formule 2 :**

$$ICM_{iat} = \left[ \left| \frac{VM_{ibt} - VM_{ibt-1}}{VM_{ibt-1}} \right| - \left( \frac{VM_{ict} - VM_{ict-1}}{VM_{ict-1}} \right) \right] \quad (2)$$

**Formule 3 :**

$$ICM_{iat} = \left[ - \left( \frac{VM_{ibt} - VM_{ibt-1}}{VM_{ibt-1}} \right) - \left( \frac{VM_{ict} - VM_{ict-1}}{VM_{ict-1}} \right) \right] \quad (3)$$

**Tableau 2.1: Méthodes de calcul de l'indice de compétitivité des importations**

Si $(CM_{ibt}) > (CM_{ict})$	$ICM_{iat} = (CM_{ibt}) - (CM_{ict})$	Formule 1
Si $(CM_{ibt}) < (CM_{ict})$	$ICM_{iat} = (CM_{ibt}) - (CM_{ict})$	Formule 1
Si $(-CM_{ibt}) > (-CM_{ict})$	$ICM_{iat} = (-CM_{ibt}) - (-CM_{ict})$	Formule 1
Si $(-CM_{ibt}) < (-CM_{ict})$	$ICM_{iat} = (-CM_{ibt}) - (-CM_{ict})$	Formule 1
Si $(CM_{ibt}) >  -CM_{ict} $	$ICM_{iat} = (CM_{ibt}) + (-CM_{ict})$	Formule 1
Si $(CM_{ibt}) <  -CM_{ict} $	$ICM_{iat} = -(CM_{ibt}) - (-CM_{ict})$	Formule 3
Si $ -CM_{ibt}  > (CM_{ict})$	$ICM_{iat} = (-CM_{ibt}) + (CM_{ict})$	Formule 1
Si $ -CM_{ibt}  < (CM_{ict})$	$ICM_{iat} =  -CM_{ibt}  - (CM_{ict})$	Formule 2

## 2.4 DONNÉES ET LEURS SOURCES

Les données utilisées dans le chapitre 3, portant sur la structure commerciale des pays de la CEMAC proviennent de la base de données des Nations Unies (Comtrade) et couvrent une période de 10 ans, allant de 2007 à 2017. Ces données sont classées selon la classification du système international harmonisé (SH) et réparties en 4 catégories. La première catégorie

regroupe tous les produits du code SH<sup>18</sup>, la deuxième les produits du code SH à deux chiffres (01 : animaux vivants ; 02 : viandes et abats comestibles ; etc.), la troisième les produits du code SH à quatre chiffres (0101 : chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants ; 0201 : viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées ; etc.), et la dernière les produits du code SH à six chiffres (010110 : reproducteurs de race pure ; 020110 : en carcasse ou demi-carcasse ; etc.). Dans le cadre de notre travail nous avons choisi la dernière catégorie, car elle donne des informations plus détaillées comparée à la deuxième et troisième catégorie.

L'avantage de cette base est qu'elle comporte des milliers de types de produits faisant l'objet des échanges internationaux. Ainsi, pour identifier les potentialités d'échanges entre les pays de la CEMAC et mesurer la compétitivité des vingt principaux produits similaires (les produits ayant le même code SH) importés des pays membres en comparaison avec ceux importés de l'extérieur, nous avons analysé des milliers et des milliers de données.

Outre ces données principales, d'autres données secondaires ont été utilisées dans cette étude, notamment, les données sur le climat des affaires provenant du rapport Doing business 2019 de la Banque mondiale. L'avantage de cette base est qu'elle donne un aperçu du cadre institutionnel de la CEMAC permettant d'expliquer en partie la faible compétitivité des États-membres ; les données sur l'indice de complémentarité commerciale (1995-2013) et l'indice de diversification (1995-2017) provenant de la base de données de la CNUCED (UNACTADstat); les données sur l'indicateur du développement humain provenant de la base de données du PNUD, couvrant une période de 28 ans (1990-2018). Cette base nous a permis de calculer les différentiels du niveau de développement des pays de la zone, pour voir si leurs économies convergent ou divergent dans le temps ; enfin, la base de données de la CEMAC qui nous a permis de faire le suivi des critères de convergence sur une période de 13ans (2004-2016).

Les logiciels Stat/Transfer 14 et Microsoft 365 ont été utilisés pour le traitement de ces données.

---

<sup>18</sup> Le code SH « est utilisé principalement dans l'établissement de la nomenclature douanière nationale et la collecte des statistiques du commerce mondial. » (Glossaire-international, page consultée le 09 août 2019).



Dans ce chapitre, nous avons montré que l'approche méthodologique développée par Boungou *et al.* (2011), ne permet que d'estimer à la limite la compétitivité des produits semblables à tous égards, ce qui nous a conduit à développer une nouvelle approche qui va nous permettre de mesurer l'avantage compétitif des produits non seulement semblables à tous égards mais aussi ceux qui ne le sont pas, dans le chapitre suivant.

### CHAPITRE 3. LA STRUCTURE COMMERCIALE DES PAYS DE LA CEMAC

---

Dans ce chapitre, nous analyserons l'évolution des échanges commerciaux des biens similaires entre le Congo, le Cameroun<sup>19</sup> et la Chine<sup>20</sup>, « sur les plans quantitatif et structurel. » (Boungou *et al.*, 2012). L'objectif est de montrer l'impact du commerce extra-régional sur le commerce intra-régional. De façon spécifique, il s'agit de mesurer l'avantage compétitif des importations des produits similaires des pays de la CEMAC en provenance des pays membres et de la Chine et d'identifier les potentialités d'échanges entre les pays de la CEMAC.

Pour ce faire, nous allons analyser dans un premier temps les importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine. En clair, il s'agit d'identifier les principaux produits similaires importés par le Congo du Cameroun et de la Chine ; les produits maintenus sur le marché congolais, malgré la concurrence chinoise ; les produits congolais qui n'ont pas pu faire face à la concurrence chinoise et qui ont donc été évincés du marché ; les produits importés en 2007 ou 2012 du Cameroun et concurrencés par de nouveaux produits similaires importés de la Chine ; les produits importés en 2007 ou 2012 de la Chine et concurrencés par de nouveaux produits similaires importés du Cameroun ; les produits importés de la Chine mais qui n'ont pas pu faire face à la concurrence des produits similaires importés du Cameroun ; les produits de la Chine ayant fait surface sur le marché en 2012 mais qui ont été évincés par la concurrence des produits similaires camerounais en 2017 ; les produits du Cameroun ayant fait surface sur le marché en 2012, mais qui ont été évincés par la concurrence des produits similaires chinois en 2017.

Ensuite, nous allons analyser les importations des produits similaires du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine. Enfin, nous examinerons les exportations du Congo et du Cameroun vers la Chine.

---

<sup>19</sup> Le choix du Congo et du Cameroun s'explique par la disponibilité des données.

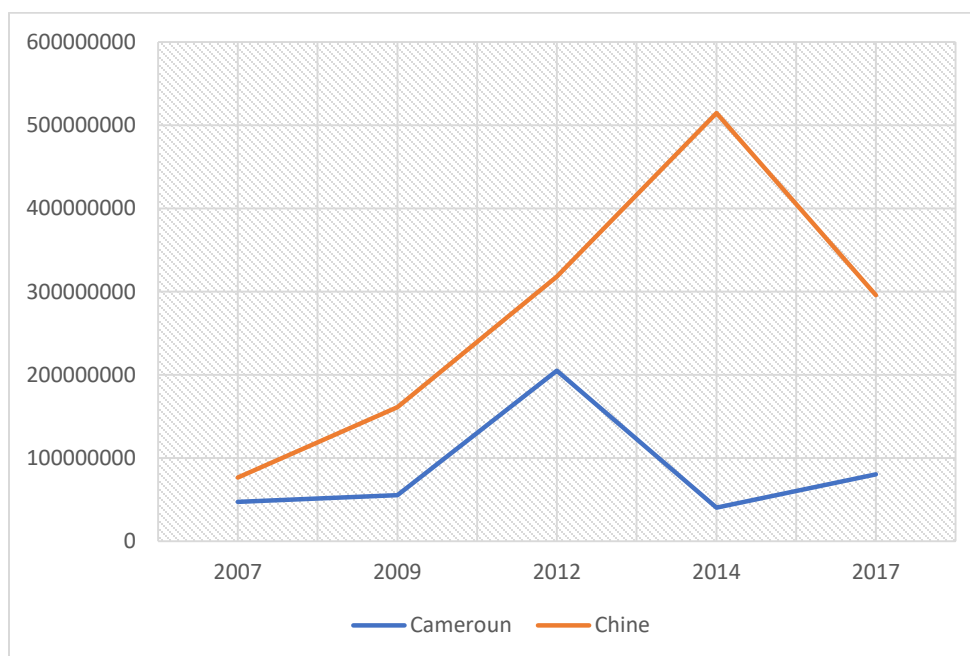
<sup>20</sup> Le choix de la Chine s'explique par le fait qu'elle est le premier partenaire commercial de l'Afrique.

### 3.1 IMPORTATIONS DU CONGO EN PROVENANCE DU CAMEROUN ET DE LA CHINE

#### 3.1.1 Évolution des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine

De 2007 à 2017, les importations du Congo en provenance du Cameroun sont passées de 47,093,858 \$ US à 80,148,832 \$ US, soit une augmentation de 70,23%. Toutefois, comparé à l'année 2012 où elles avaient atteint un pic de 204,805,257 \$ US, ces dernières ont baissé de 80,31% entre 2012 et 2014, avant d'enregistrer à nouveau une croissance de 98,72% en 2017 comparé à l'année 2014.

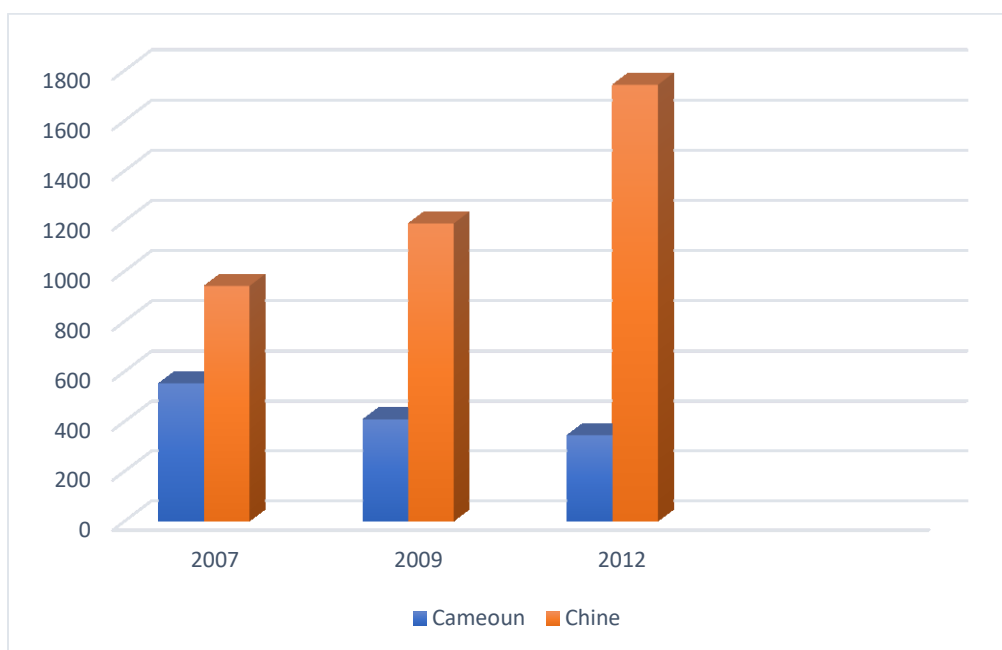
En ce qui concerne les importations en provenance de la Chine, elles sont passées de 76,274,372 \$ US en 2007 à 295,716,906 \$ US, soit un accroissement de 287,70%. Néanmoins, comparé à l'année 2014 où elles avaient atteint une valeur record de 514,492,455 \$ US, ces dernières ont baissé de 42,52% en 2017.



**Figure 3.1: : Importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine de 2007 à 2017 (en \$ US).**

De 2007 à 2012<sup>21</sup>, le nombre de types de produits camerounais exportés au Congo est passé de 553 à 345, soit une baisse de 39,71%. Ces importations sont essentiellement constituées des denrées alimentaires (produits agricoles et des industries agroalimentaires), de matériaux de construction, des produits cosmétiques, chimiques et électriques.

Tandis que le nombre de type de produits chinois importés par le Congo pendant la même période a quasiment doublé, passant de 941 à 1743, soit une hausse de 85,22%. Ces importations sont généralement composées de produits textiles et d'habillement, de jouets, de produits des industries agroalimentaires, des matériaux de construction, des biens d'équipements, des appareils électroménagers et bien d'autres appareils électriques.



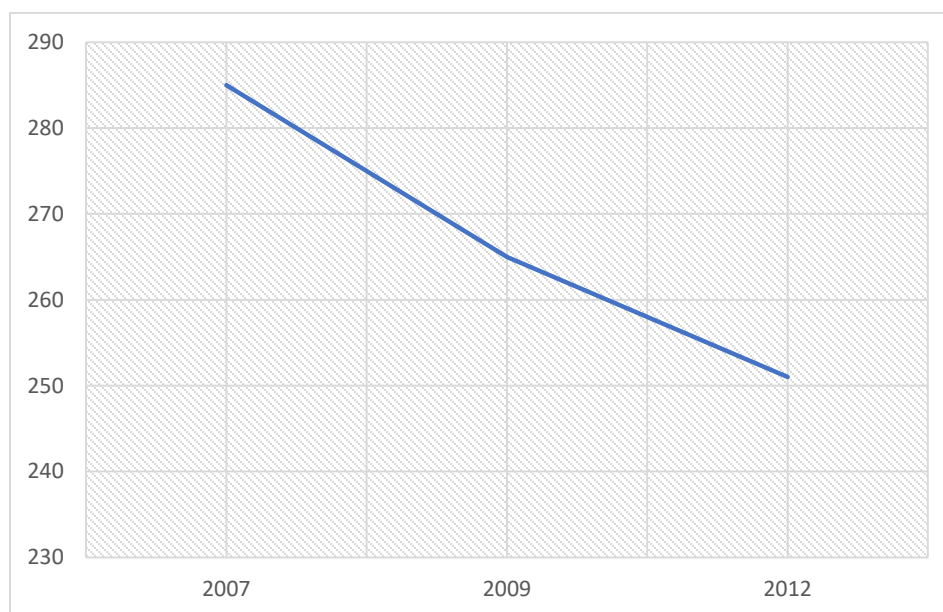
**Figure 3.2: Nombre de produits importés par le Congo du Cameroun et de la Chine de 2007 à 2012**

<sup>21</sup> Le choix de cette période s'explique par le fait que nous n'avons pas pu télécharger toutes les données au-delà de 2012 par rapport à leur taille.

### 3.1.2 Évolution des importations des produits similaires du Congo en provenance du Cameroun

Par définition, un produit similaire est un « produit identique, c'est-à-dire semblable à tous égards au produit considéré, ou, en l'absence d'un tel produit, d'un autre produit qui, bien qu'il ne lui soit pas semblable à tous égards, présente des caractéristiques ressemblant étroitement à celles du produit considéré. » (Glossaire-international, page consulté le 11 août 2019).

Tel qu'évoqué plus tôt, l'évolution des importations des produits similaires du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine sera abordée sur les plan quantitatif (nombre des produits similaires) et structurel (structures de ces produits).



**Figure 3.3: Évolution du nombre de type de produits similaires importés par le Congo du Cameroun et de la Chine**

En analysant la figure ci-dessus, nous remarquons que, entre 2007 et 2012, les importations des produits similaires du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine sont passées de 285 types de biens à 251, soit une baisse de 11,92%. Pour comprendre les raisons de cette baisse, il nous paraît indispensable d'analyser l'évolution des importations des produits similaires « sur le plan structurel, c'est-à-dire le contenu des biens faisant l'objet des

importations, leur disparition ou leur maintien ainsi que leur capacité d'éviction sur le marché en relation avec la concurrence des produits provenant de la Chine. » (Boungou *et al.*, 2011, p.18).

### **3.1.3 Principaux produits à l'importation du Congo en provenance du Cameroun et leur similitude avec les produits importés de la Chine**

Sur les vingt principaux produits (en termes de valeur) importés du Cameroun en 2007, 53,84% étaient concurrencés par les produits similaires en provenance de la Chine dont 4,14% ont été évincés sur le marché par la concurrence des produits chinois. En ce qui concerne les 46,16% restants, 26,37% des produits traditionnellement importés du Cameroun ont été concurrencés par les nouveaux produits chinois en 2012, dont 6,59% font toujours face à la concurrence de ces nouveaux produits, 13,18% les ont évincés et 6,59% ont été évincés par ces derniers.

**Tableau 3.1: Répartition des principaux produits importés du Cameroun en comparaison avec les produits similaires importés de la Chine.**

<b>Catégorie des principaux produits à l'importation du Congo en provenance du Cameroun (2007-2017)</b>	<b>Code SH</b>	<b>Produits</b>
<b>Produits à l'importation du Congo en provenance du Cameroun et concurrencés par les produits similaires en provenance de la Chine (2007)</b>	170490	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)
	252329	Ciments; portland, autres que blanc, même colorés artificiellement
	271019	Huiles de pétrole ou des minéraux bitumineux...
	320890	Peintures et vernis à base de polymère...
	340119	Savons, produits et préparations organiques...
	441213	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires...
	701090	Bonbonnes, bouteilles, flacons... en verres
	760611	Tôles et bandes en aluminium non alliées...
	761090	Structure en aluminium...
	842920	Niveleuses
	843143	Parties de machines de sondage ou de forage...
	870899	Parties et accessoires des véhicules automobiles
	902680	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit...des liquides ou des gaz
<b>Produits camerounais évincés par les produits chinois</b>	902680	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit...des liquides ou des gaz
<b>Nouveaux produits chinois qui concurrencent les produits traditionnellement importés du Cameroun</b>	170410	Chewing-gum, même enrobé de sucre
<b>Nouveaux produits chinois évincés par les produits traditionnellement importés du Cameroun</b>	210410	Préparations pour soupes, potages ou bouillons...
	071339	Haricots communs (phaseolus vulgaris)
<b>Nouveaux produits chinois qui ont évincé les produits traditionnellement importés du Cameroun</b>	842911	Bulldozers et angledozer à chenilles

Concernant les vingt principaux produits importés de la Chine en 2007, 50% étaient concurrencés par les produits similaires en provenance du Cameroun dont 10% ont été évincés sur le marché par la concurrence des produits chinois. Pour ce qui est des 50% restant seul 5% sont concurrencés par les nouveaux produits camerounais.



**Tableau 3.2: Répartition des principaux produits importés de la Chine en comparaison avec les produits similaires importés du Cameroun.**

<b>Catégorie des principaux produits à l'importation du Congo en provenance de la Chine (2007-2017)</b>	<b>Code SH</b>	<b>Produits</b>
<b>Produits à l'importation du Congo en provenance de la Chine qui concurrencent les produits similaires importés du Cameroun (2007)</b>	252329	Ciments; portland, autres que blanc, même colorés artificiellement
	380810	Insecticides...
	520852	Tissus de coton...à armure toile, d'un poids excédant 100g/m <sup>2</sup>
	640590	Chaussures...
	761699	Disques et autres ouvrages en aluminium
	841510	MaChines et appareils de conditionnement...du type mural ou pour fenêtre...
	842940	Compacteuses et rouleaux compresseurs
	870422	Véhicules automobiles pour le transport des marchandises d'un poids en charge maximal n'excédant pas 20 tonnes
	870899	Parties d'accessoires de véhicules automobiles...
	940330	Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
<b>Produits camerounais évincés par les produits chinois</b>	842940	Compacteuses et rouleaux compresseurs
	940330	Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
<b>Nouveaux produits camerounais qui concurrencent les produits traditionnellement importés de la Chine</b>	691010	Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, ...en porcelaine
<b>Nouveaux produits camerounais évincés par les produits traditionnellement importés de la Chine</b>	0	Aucun
<b>Nouveaux produits camerounais qui ont évincés les produits traditionnellement importés de la Chine</b>	0	Aucun

En analysant les tableaux 3.2 et 3.3, trois cas fort intéressants peuvent être mis en évidence. Dans un premier cas, on peut remarquer les produits importés de la Chine qui ont tendance à évincer les produits similaires traditionnellement importés du Cameroun (instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit...des liquides ou des gaz ; compacteuses et rouleaux compresseurs ; meubles en bois des types utilisés dans les bureaux). Dans un deuxième cas, on note les nouveaux produits camerounais qui arrivent à concurrencer les produits traditionnellement importés de la Chine (évier, lavabos, colonnes de lavabos, ...en porcelaine). Dans le dernier cas, on retrouve les produits camerounais qui, non seulement résistent à la concurrence des nouveaux produits chinois mais aussi arrivent à les évincer (préparations pour soupes, potages ou bouillons... ; haricots communs). Ces deux derniers phénomènes prouvent que, malgré le fait que les produits chinois soient réputés très compétitifs en matière de prix, leur avantage compétitif n'est pas aussi irréversible qu'on puisse le croire.

### **3.1.4 Évolution de la compétitivité des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine**

L'évolution de la compétitivité des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine est analysée à partir de l'indice de compétitivité des principaux produits similaires importés de ces deux pays pendant la période 2007-2017.

Pour rappel, l'avantage compétitif des importations (ACM) égal à l'indice de compétitivité (ICM) multiplié par 100 :

$$\longrightarrow ACM_{iCOGt} = ICM_{iCOGt} * 100$$

**Tableau 3.3: Calcul de l'indice de compétitivité des importations (forme explicite)**

Si $(CM_{iCMRt}) > (CM_{iCHNt})$	$ICM_{iCOGt} = (CM_{iCMRt}) - (CM_{iCHNt})$	Formule 1
Si $(CM_{iCMRt}) < (CM_{iCHNt})$	$ICM_{iCOGt} = (CM_{iCMRt}) - (CM_{iCHNt})$	Formule 1
Si $(-CM_{iCMRt}) > (-CM_{iCHNt})$	$ICM_{iCOGt} = (-CM_{iCMRt}) - (-CM_{iCHNt})$	Formule 1
Si $(-CM_{iCMRt}) < (-CM_{iCHNt})$	$ICM_{iCOGt} = (-CM_{iCMRt}) - (-CM_{iCHNt})$	Formule 1
Si $(CM_{iCMRt}) >  -CM_{iCHNt} $	$ICM_{iCOGt} = (CM_{iCMRt}) + (-CM_{iCHNt})$	Formule 1
Si $(CM_{iCMRt}) <  -CM_{iCHNt} $	$ICM_{iCOGt} = -(CM_{iCMRt}) - (-CM_{iCHNt})$	Formule 3
Si $ -CM_{iCMRt}  > (CM_{iCHNt})$	$ICM_{iCOGt} = (-CM_{iCMRt}) + (CM_{iCHNt})$	Formule 1
Si $ -CM_{iCMRt}  < (CM_{iCHNt})$	$ICM_{iCOGt} =  -CM_{iCMRt}  - (CM_{iCHNt})$	Formule 2

$$CM_{iCMRt} = \frac{VM_{iCMRt} - VM_{iCMRt-1}}{VM_{iCMR-1}}$$

$$CM_{iCHNt} = \frac{VM_{iCHNt} - VM_{iCHNt-1}}{VM_{iCHNt-1}}$$

$$\longrightarrow ICM_{iCOGt} = \left[ \left( \frac{VM_{iCMRt} - VM_{iCMRt-1}}{VM_{iCMR-1}} \right) \pm \left( \frac{VM_{iCHNt} - VM_{iCHNt-1}}{VM_{iCHNt-1}} \right) \right] \quad (1)$$

ou

$$ICM_{iCOGt} = \left[ \left| \frac{VM_{iCMRt} - VM_{iCMRt-1}}{VM_{iCMR-1}} \right| - \left( \frac{VM_{iCHNt} - VM_{iCHNt-1}}{VM_{iCHNt-1}} \right) \right] \quad (2)$$

ou encore

$$ICM_{iCOGt} = \left[ - \left( \frac{VM_{iCMRt} - VM_{iCMRt-1}}{VM_{iCMR-1}} \right) - \left( \frac{VM_{iCHNt} - VM_{iCHNt-1}}{VM_{iCHNt-1}} \right) \right] \quad (3)$$

Où

$ACM_{iCOGt}$  : indicateur de l'avantage compétitif du produit similaire i importé par le Congo du Cameroun et de la Chine au temps t ;

$ICM_{iCOGt}$  : indice de compétitivité du produit similaire  $i$  importé par le Congo du Cameroun et de la Chine au temps  $t$  ;

$CM_{iCMRt}$  : croissance des importations (en valeur) du produit  $i$  en provenance du Cameroun au temps  $t$  ;

$CM_{iCHNt}$  : croissance des importations (en valeur) du produit  $i$  en provenance de la Chine au temps  $t$  ;

$VM_{iCMRt}$  : valeur des importations du produit similaire  $i$  importé par le Congo en provenance du Cameroun au temps  $t$  ;

$VM_{iCMRt-1}$  : valeur des importations du produit similaire  $i$  importé par le Congo en provenance du Cameroun au temps  $t-1$  ;

$VM_{iCHNt}$  : valeur des importations du produit similaire  $i$  importé par le Congo en provenance de la Chine au temps  $t$  ;

$VM_{iCHNt-1}$  : valeur des importations du produit similaire  $i$  importé par le Congo en provenance de la Chine au temps  $t-1$ .

Si  $ICM$  ou  $ACM > 0$ , cela signifie que les importations du Congo en provenance du Cameroun ont un avantage compétitif sur les importations en provenance de la Chine.

Si  $ICM$  ou  $ACM < 0$ , cela signifie que les importations du Congo en provenance du Cameroun sont moins compétitives que les importations du pays Congo en provenance de la Chine.

Si  $ICM$  ou  $ACM = 0$ , cela signifie que les importations du Congo en provenance du Cameroun sont autant compétitives que les importations du Congo en provenance de la Chine.

**Tableau 3.4: Évolution de l'indice de compétitivité**

Produits similaires importés du Cameroun et de la Chine de 2007 à 2017	Code SH	Période		
		2007-2012	2012-2017	2007-2017
Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	170490	-2,1131	-0,2186	-0,4969
Ciments; portland, autres que blanc, même colorés artificiellement	252329	-1,1258	-0,0737	-0,0942
Peintures et vernis à base de polymère	320890	-76,1965	0,2766	-5,5924
Savons, produits et préparations organiques...de toilette...	340111	15,7484	0,1302	33,7281
Savons, produits et préparations organiques...de ménage	340119	-14,7384	4,4717	-6,3304
Tissus de coton...à armure toile, d'un poids excédant 100g/m <sup>2</sup>	520852	-1,6412	9,6315	-1,798
Tôles et bandes en aluminium non alliées...	760611	0,3241	-8,9113	1,4463
Disques et autres ouvrages en aluminium	761699	0,1264	-52,62	-0,4504
Parties de machines de sondage ou de forage...	843143	-20,3909	0,3678	-61,4204
Parties et accessoires des véhicules automobiles	870899	-5,9541	59,6962	-3,4704
Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit...des liquides ou des gaz	902680	-66,8228	-0,0502	-1,4561
Verres et ouvrages en verre	70	2,4315	-1,0479	-2,9109
Ouate, gaze, bandages et articles similaires...	300590	-12,0745	-0,0965	-1,3119
Peintures et vernis ... Acryliques ou vinyliques...	320990	-3,2458	-0,5951	-3,6274
Produits de beauté ou de maquillage préparés...	330499	-3,1036	0,0248	-0,898
Dentifrices...	330610	-2,1158	-0,1264	-2,6599
Allumettes...	360500	0,1827	0,8214	0,1465
Plaques, feuilles, ... en polymère de l'éthylène	392010	-0,8531	-0,5772	-0,7108
Plastiques, sacs et sachets...	392329	-0,1731	-0,5843	-0,5712
Pneumatiques neufs en caoutchouc...	401120	-30,9809	1,6082	-36,3359
Papiers hygiéniques	481810	-0,1552	-1,5241	-4,2757
Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	481820	-0,4343	-32,292	-15,7054
T-shirts et maillots de corps en bonneterie de coton	610910	-1,5695	10,7509	-0,4833
T-shirts et maillots de corps en textile autre que le coton	610990	-4,4096	0,3219	-1,3301
Chaussures...	640590	-0,7815	-0,2387	-0,3341
Structures en aluminium (tôles, balustres, ...)	761090	-82,7265	-0,0707	-170,2866
Machines et appareils pour le conditionnement...	841510	-0,9863	-0,4576	-0,632
Articles de robinetterie et organes similaires...	848180	-23,3606	-1,6707	-84,0678

En analysant le tableau ci-dessus, nous remarquons que la Chine possède un avantage compétitif sur la majorité des principaux produits à l'importation au Congo, cela peut s'expliquer par le fait que les produits chinois coûtent généralement moins chers que les produits camerounais (Boungou et al., 2012). Cette situation réduit considérablement le commerce intra-régional. À titre d'exemple, entre 2007 et 2017 les importations des structures en aluminium en provenance du Cameroun sont passées de 1,939,794\$ à 19,489\$, soit une baisse de 98,99 (voir Annexe A). Tandis que celles en provenance de la Chine sont passées de 12,270\$ à 2,113,834\$ (voir Annexe B), soit une hausse de 17 127,66%. Ainsi, les importations des structures en aluminium en provenance de la Chine ont un avantage compétitif de 17 028,67% sur celles en provenance du Cameroun.

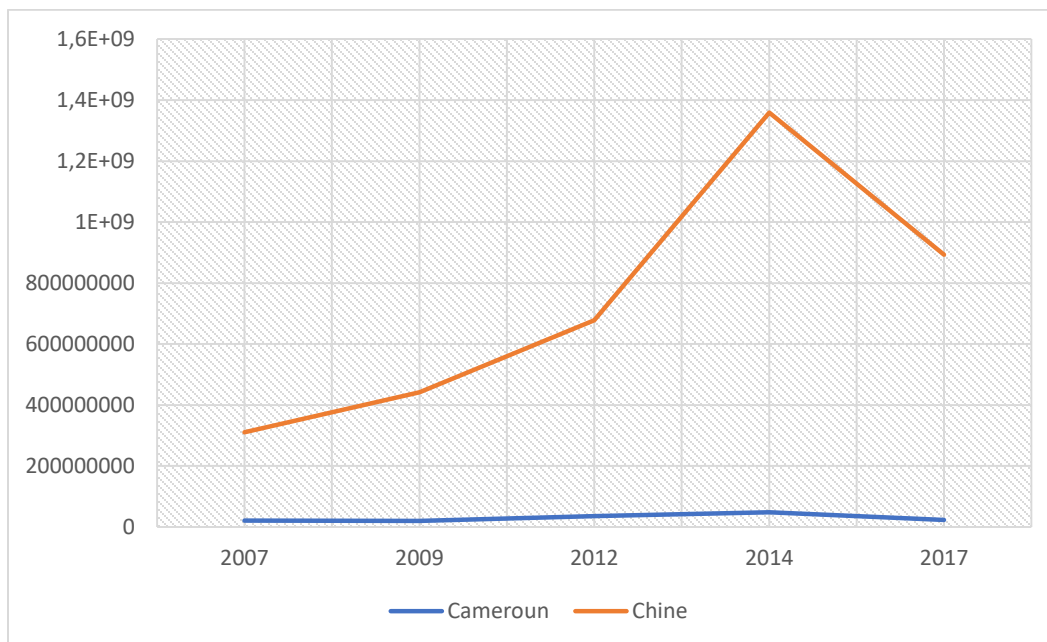
Aussi, l'analyse du tableau ci-dessus révèle-t-elle que les importations en provenance du Cameroun deviennent de plus en plus compétitives. En effet, entre 2007 et 2012 seuls 17,85% des principaux produits importés du Cameroun étaient plus compétitifs que les produits chinois. Tandis que de 2012 à 2017 39,28% des produits camerounais étaient plus compétitifs que les produits en provenance de la Chine, soit une hausse de 120%

### **3.2 IMPORTATIONS DU CAMEROUN EN PROVENANCE DU CONGO ET DE LA CHINE**

#### **3.2.1 Évolution des importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine**

Les importations du Cameroun en provenance du Congo sont passées de 21,272,481\$ à 23,297,149\$ de 2007 à 2017, soit une augmentations de 9,51%. Toutefois, comparé à l'année 2014 où elles s'élevaient à 48,109,495\$, ces dernières ont enregistré une baisse de 51,57% entre 2014 et 2017.

S'agissant des importations des produits chinois, elles sont passées de 310,577,129\$ en 2007 à 892,751,066\$ en 2017, soit une hausse de 187,44%. Cependant, comparé à l'année 2014 où elles avaient atteint un pic de 1,358,520,464\$, ces dernières ont baissé de 34,28% en 2017.

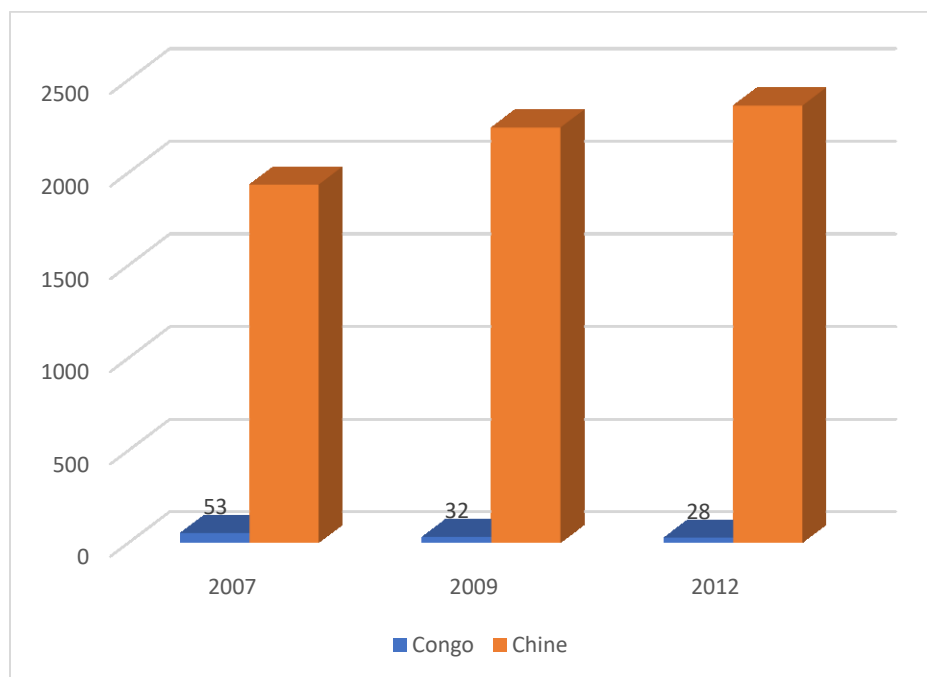


**Figure 3.4: Importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine de 2007 à 2017 (en US\$).**

De 2007 à 2012<sup>22</sup>, le nombre de types de produits exporté par le Congo au Cameroun était très limité et a connu une baisse régulière, passant de 53 à 28, soit une baisse de 47,16%. Ces importations sont essentiellement constituées des produits pharmaceutiques, du gaz, du bois et du sucre.

En revanche le nombre de type de produits chinois exporté au Cameroun pendant la même période a enregistré une hausse régulière, passant de 1935 à 2361, soit une hausse de 22,01%. Ces importations sont généralement composées de produits textiles et d'habillement, de jouets, de produits des industries agroalimentaires, des matériaux de construction, des biens d'équipements, des appareils électroménagers et bien d'autres appareils électriques.

<sup>22</sup> Le choix de cette période s'explique par le fait que nous n'avons pas pu télécharger toutes les données de la Chine au-delà de 2012 par rapport à leur taille. Dans le cas du Congo, le nombre de type de produits exportés au Cameroun s'élevait à 41 en 2014 et 109 en 2017.



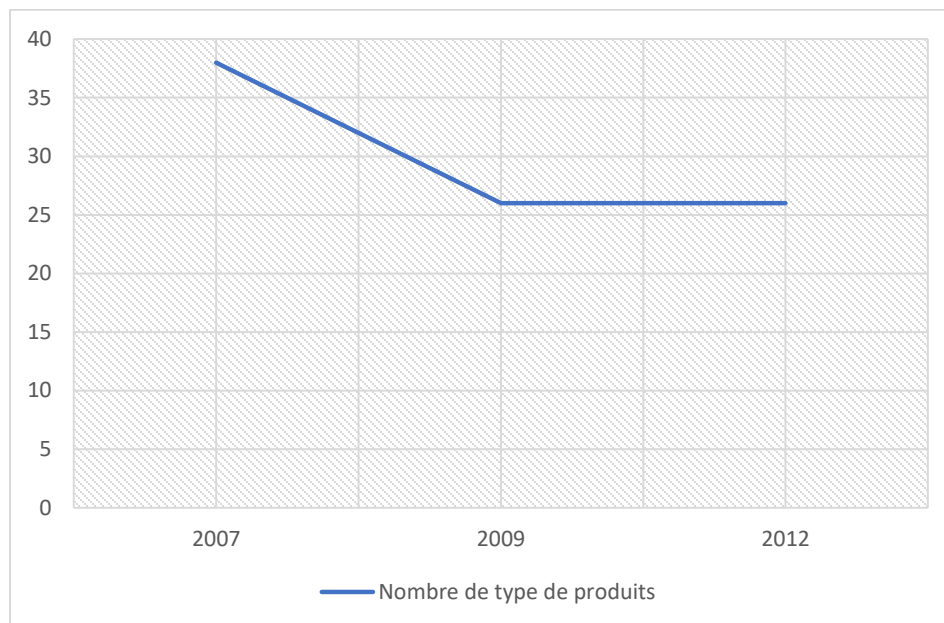
**Figure 3.5: Nombre de produits importés par le Cameroun du Congo et de la Chine de 2007 à 2012**

### **3.2.2 Évolution des importations des produits similaires du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine**

Tout comme pour le Congo, l'évolution des importations des produits similaires du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine sera abordée sur les plan quantitatif (nombre des produits similaires) et structurel (structures de ces produits).

De 2007 à 2012, les importations des produits similaires du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine sont passées de 38 types de biens à 26, soit une baisse de 31,57%. Pour comprendre les raisons de cette baisse, il nous semble nécessaire d'analyser l'évolution de la concurrence des produits chinois et congolais sur le marché camerounais.





**Figure 3.6: Évolution du nombre de types de produits similaires importés par le Cameroun en provenance du Congo et de la Chine**

### **3.2.3 Principaux produits à l'importation du Cameroun en provenance du Congo et leur similitude avec les produits importés de la Chine**

Sur les vingt principaux produits (en termes de valeur) importés du Congo en 2007, 75% étaient concurrencés par les produits similaires en provenance de la Chine dont 55% ont été évincés sur le marché par la concurrence des produits chinois. En ce qui concerne les 25% restants, 5% des produits traditionnellement importés du Cameroun sont concurrencés par les nouveaux produits chinois, les 20% restant ont simplement été évincés sur le marché camerounais par la concurrence des pays autre que la Chine. Le coût des principaux produits à l'exportation du Congo en 2007 qui ont été évincés sur le marché camerounais s'élève à 15,504,540\$, soit 72,88% de la valeur des exportations totales du Congo vers le Cameroun.

**Tableau 3.5: Répartition des principaux produits importés du Congo en comparaison avec les produits similaires importés de la Chine.**

<b>Catégorie des principaux produits à l'importation du Cameroun en provenance du Congo (2007-2017)</b>	<b>Code SH</b>	<b>Produits</b>
<b>Produits à l'importation du Cameroun en provenance du Congo et concurrencés par les produits similaires en provenance de la Chine (2007)</b>	170199	Sucres raffinés de canne ou de betterave
	271113	Butane
	294190	Antibiotiques
	300450	Médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits
	300490	Médicaments composés de produits mélangés ou non mélangés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques
	392690	Ouvrages en matières plastiques (reliures, Scot, ...)
	721420	Barres en fer ou en acier non alliés...comportant des indentations...
	830160	Parties de cadenas, serrures...
	841440	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables
	841459	Ventilateurs...
	843143	Parties de machines de sondage ou de forage...
	846330	Machines pour le travail des métaux sous forme de fil
	848590	Parties de machines ne contenant pas de connecteurs électriques...
	850710	Accumulateurs électriques...au plomb...
870423	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises d'un poids en charge maximal excédant 20t	
<b>Produits congolais évincés par les produits chinois</b>	170199	Sucres raffinés de canne ou de betterave
	300450	Médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits
	392690	Ouvrages en matières plastiques (reliures, Scot, ...)
	721420	Barres en fer ou en acier non alliés...comportant des indentations...
	830160	Parties de cadenas, serrures...
	841440	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables
	841459	Ventilateurs...
	846350	Machines pour le travail des métaux sous forme de fil
	848590	Parties de machines ne contenant pas de connecteurs électriques...
	870423	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises d'un poids en charge maximal excédant 20t
	294190	Antibiotiques

<b>Nouveaux produits chinois qui concurrencent les produits traditionnellement importés du Congo</b>	700100	Calcin et autres déchets et débris de verre en masse
<b>Nouveaux produits chinois évincés par les produits traditionnellement importés du Congo</b>	0	Aucun
<b>Nouveaux produits chinois qui ont évincé les produits traditionnellement importés du Congo</b>	0	Aucun

Concernant les vingt principaux produits importés de la Chine en 2007, seuls 5% (barres en fer ou en acier non alliés...comportant des indentations...) étaient concurrencés par les produits similaires en provenance du Congo. Ces derniers ont été d'ailleurs évincés sur le marché camerounais par la concurrence des produits chinois.

### **3.2.4 Évolution de la compétitivité des importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine**

L'évolution de la compétitivité des importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine est analysée à partir de l'indice de compétitivité des principaux produits similaires importés de ces deux pays pendant la période 2007-2017.

Si  $ICM$  ou  $ACM > 0$ , cela signifie que les importations du Cameroun en provenance du Congo ont un avantage compétitif sur les importations en provenance de la Chine.

Si  $ICM$  ou  $ACM < 0$ , cela signifie que les importations du Cameroun en provenance du Congo sont moins compétitives que les importations du Cameroun en provenance de la Chine.

**Tableau 3.6: Évolution de l'indice de compétitivité**

Produits similaires importés du Congo et de la Chine de 2007 à 2017	Code SH	Période		
		2007-2012	2012-2017	2007-2017
Butane	271113	-7,03870263	0,34157096	-0,01243983
Équipement d'arpentage...	901580	23,3591331	1,08040645	27,1237861
Jeux de fils pour bougies d'allumages...	854430	-2,34006648	1,34904939	-3,09574056
Accumulateurs électrique...au plomb	850710	-2,12423047	-0,90961459	-2,30352153
Parties de robinets, valves...et articles similaires	848190	-98,7167371	-100,326049	0,27140837
Machines et appareils mécaniques ayant une fonction	847989	411,16039	-100,029397	-111,969997
Parties de machines de sondage ou de forage...	843143	85,4545885	-0,0549313	-18,6241696
Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800L	841830	-100,980404	-100,550904	-1,68843867
Ouvrages en matières plastiques (reliures, Scot, ...)	392690	-0,18366984	-100,209842	-100,479719
Médicaments composés de produits mélangés ou non mélangés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques	300490	-1,90427697	-0,55577082	-6,09156512

En analysant le tableau ci-dessus, nous remarquons que la Chine possède un avantage compétitif sur la majorité des principaux produits à l'importation du Congo. Cette situation réduit considérablement le commerce intra-régional dans la mesure où bon nombre des produits exportés par le Congo sont évincés par les produits chinois.

### **3.3 OBSTACLES À LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS DE LA CEMAC**

En tenant compte de l'analyse des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine, et des importations du Cameroun en provenance du Congo et de la Chine, ainsi que de l'état de connaissance sur le sujet, cinq principaux obstacles à la compétitivité des produits de la CEMAC se dégagent : la faible gamme des biens exportés, les faibles quantités produites, les tracasseries routières, l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance.

### **3.3.1 La faible gamme des biens exportés**

Tel qu'évoqué plus tôt, si la gamme de biens exportés par la Chine dans la CEMAC est plus large, comprenant des produits textiles et d'habillement, des jouets, des produits des industries agroalimentaires, des matériaux de construction, des biens d'équipements, des appareils électroménagers et bien d'autres appareils électriques et, constitués de près de 2000 catégories de produits, les exportations de la CEMAC sont constituées d'une faible gamme de biens, principalement des produits primaires, notamment des produits agricoles, sylvicoles et des industries extractives. Les entreprises capables de produire des biens manufacturés sont peu nombreuses, « comme en témoigne la part modeste d'articles manufacturés dans les exportations (22 % en 2017, contre 85,3 % des exportations mondiales et 45,7 % des exportations des pays d'Afrique subsaharienne) » et connaissent des difficultés liées à leur environnement interne et externe (Direction Générale du Trésor, 2019, p.2).

L'environnement interne est caractérisé par des contraintes organisationnelles et fonctionnelles. Les capacités d'investissements sont limitées et la main-d'œuvre est peu qualifiée. Au Congo par exemple, 80% des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ne tiennent pas des registres comptables et ne réalisent pas d'études de marché pour mettre en adéquation l'offre et la demande de leurs produits (CERAPE, 2014).

L'environnement externe est pour sa part caractérisé par un mauvais climat des affaires. Les pays de la zone sont en général classés parmi les derniers dans les rapports Doing business de la Banque mondiale (voir Annexe C). Le coût du financement est élevé et l'accès au crédit bancaire est limité, ce qui réduit leurs capacités d'investissement et d'innovation et les pousse à recourir au financement informel (CERAPE, 2015). La qualité des infrastructures de base (l'eau, l'électricité, le transport, les télécommunications, etc.) est médiocre, ce qui augmente les coûts de production et de transaction et réduit donc la compétitivité. À titre d'exemple, les coûts élevés de transport font grimper le prix des marchandises à hauteur de 75% (BDEAC, 2015).

Les institutions publiques et privées qui devraient permettre l'amélioration du climat des affaires sont faibles et dysfonctionnelles, « les mécanismes régulateurs inefficaces, les cadres

juridiques et réglementaires inadéquats et les mécanismes d'exécution inopérants » (CEA, 2016, p.vii). Le rendement des services publics demeure obstrué par la corruption qui est « l'un des principaux obstacles à la transformation structurelle en Afrique. » (CEA, 2016, p.xi). Les processus de prise de décisions, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques sont généralement influencés par la corruption et l'impunité des groupes (la police, la douane, l'armée, certaines entreprises, les administrations publiques et privées, etc.) susceptibles d'appuyer d'une façon quelconque les gouvernements en place désignés de façon non-démocratique à conserver leur pouvoir pendant des décennies. Les organes de contrôle des administrations publiques ont un pouvoir très limité. Les systèmes judiciaires sont généralement au service d'une poignée de personnes au pouvoir.

Les administrations publiques chargées du commerce extérieur ont des ressources (humaines, matérielles et financières) limitées et n'ont pas de véritables politiques pour promouvoir les exportations sur le marché régional.

L'appui de l'État pour aider les entreprises à accroître leurs capacités de production et d'exportation est quasiment inexistant. Au Congo par exemple, l'agence de développement des PME (ADPME), organisme public créé depuis 1986, est peu efficace. Moins de 10% des PME la connaissent, elle a peu de ressources pour appuyer les entreprises (CERAPE, 2014). Concernant les institutions privées (chambres de commerce, syndicats patronaux, etc.), ils « jouent un rôle essentiel dans le lobbying et la diffusion d'informations mais proposent peu de services de conseil ou de formations à leurs adhérents. » (BAfD, 2009a, p.11).

Les relations entre les grandes entreprises et les PME sont, à l'inverse de ce qui se passe dans les pays d'Asie, quasi-inexistantes. L'une des conséquences de ce manque de relations est le très faible transfert de ressources et de technologie des grandes firmes aux PME (Boungou et al., 2011).

### **3.3.2 La faible quantité des biens produits**

Non seulement la gamme de biens exportés est peu diversifiée, mais les quantités produites sont en général faibles. On note généralement un déséquilibre entre l'offre et la demande sur

le marché. Les entreprises de la zone ont du mal à satisfaire la demande. Les études menées à ce sujet identifient plusieurs contraintes de l'offre, dont on peut citer, les faibles capacités de l'approvisionnement en intrants dans l'industrie manufacturière, la vétusté des équipements qui limite la capacité de production, les faibles moyens financiers, la main-d'œuvre peu qualifiée et la qualité des services publics de distribution d'eau et d'électricité (Boungou et al. 2012 ; CERAPE, 2014, 2015).

Les faibles moyens financiers des PME limitent leurs possibilités d'investir dans les équipements performants susceptibles d'accroître la production. La main-d'œuvre peu qualifiée (pénurie des opérateurs en mesure d'utiliser des équipements performants et d'en assurer la maintenance préventive) due à l'insuffisance des centres de formation et des écoles spécialisés dans la formation des opérateurs et ingénieurs, limite la production, surtout des biens intensifs en capital et travail. Plusieurs auteurs, à l'instar de Montiel et College (2006), ont montré que le capital humain (la santé et le niveau d'éducation de la main-d'oeuvre) a un impact sur le rendement des investissements en capital matériel. Ainsi, les rendements des investissements sont plus importants là où la main-d'œuvre est la mieux formée (Lucas, 1990).

Les services de distribution d'eau sont de qualité médiocre. Malgré les potentialités hydriques de la sous-région, une bonne partie de ses ménages et de ses entreprises n'accèdent pas facilement à l'eau potable à cause non seulement des coupures intempestives dues à la vétusté des infrastructures d'eau mais aussi à cause du non accompagnement d'une augmentation de la capacité de production et de prestations de services des sociétés nationales d'eau, ce qui constitue un goulot d'étranglement à la compétitivité des entreprises dont l'eau est indispensable à leur production. La défaillance « des infrastructures d'eau et d'assainissement coûte à l'Afrique en Générale l'équivalent de 5% du Produit Intérieur Brut (PIB). » (BDEAC, page consultée le 22 août 2019).

Tout comme les services de distribution d'eau, les services de distribution du courant électrique sont de qualité médiocre due aux délestages fréquents et aux baisses de tension qui

affectent la fourniture d'électricité, contraignant les entreprises à recourir à des groupes électrogènes afin de limiter les pertes occasionnées par ces délestages. Ce recours augmente les coûts de production dans la mesure où l'utilisation des groupes électrogènes est plus coûteuse que le courant fourni par les sociétés nationales d'électricité de la zone.

Enfin, la défaillance du système de santé impacte négativement sur la productivité du travail. En effet, les infrastructures de santé sont dans l'ensemble inadéquates. Le déséquilibre entre l'offre des services de santé publique et la demande de la population pose d'énormes problèmes. Les conditions d'accueil, de prise en charge et d'hospitalisation des malades sont dans l'ensemble critiques. Dans certains services, les délais d'attente sont longs, ce qui entraîne la mort des patients qui sont dans un état comateux. Parfois, il faut plus d'une heure pour se faire consulter et recevoir les premiers soins. En plus, le déficit des médecins expérimentés pose également un problème. Car, pour certains cas, il faut attendre que le spécialiste qui est en déplacement rentre, pour se faire soigner.

La morbidité due à la défaillance du système de santé entraîne non seulement une baisse de la productivité du travail de tous les secteurs d'activités, mais aussi la pauvreté qui se répercutent sur la croissance économique. Par exemple, « le paludisme [...] ralentit la croissance et le développement économique et perpétue le cercle vicieux de la pauvreté. » (UNICEF, page consultée le 22/08/19). En plus, la santé étant une composante essentielle du capital humain, un système de santé défaillant a des conséquences directes et indirectes sur la productivité et, par ricochet sur la croissance économique. La croissance et la productivité du travail des secteurs autres que celui de la santé ne dépendent pas uniquement de leurs propres caractéristiques productives, mais aussi de celle du secteur de la santé.

### **3.3.3 Les tracasseries routières**

Les tracasseries routières dues à la mauvaise qualité des infrastructures de transport et à la multiplication des postes de contrôle<sup>23</sup> de divers services administratifs (douanes,

---

<sup>23</sup> Les postes de contrôle « constituent les supports naturels des barrages administratifs et des frais de toutes sortes (taxes officielles, redevances, cotisations, prélèvements illicites, etc.). » (CILSS, 2015, P.4).



phytosanitaires, police, gendarmerie, eaux et forêts) impactent négativement et très significativement sur la compétitivité des produits de la CEMAC en termes de coûts de transport et de production, qualité, quantité et délais de livraison, ce qui décourage les investisseurs.

En effet, les pays de zone sont caractérisés par une faiblesse des infrastructures de transports, ce qui a un coût considérable sur le développement du commerce tant au niveau national que régional. À titre d'exemple, le transport routier constitue le principal mode de transport tant pour les échanges au niveau national qu'au niveau de l'espace communautaire (CEA, 2018 ; ONUDI, 2018 ; Bove et al., 2018). Cependant, ce dernier présente beaucoup de faiblesses. Les routes sont généralement peu bitumées et mal entretenues. Les moyens de transport sont, pour la majorité, détenus par les entreprises privées qui possèdent souvent des véhicules d'occasion qui sont en piteux état (Mbalamona, 2013 ; Bove et al., 2018, BAFD, 2019). Sur 134 000 km de routes principales que comptent quatre des six pays membres (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad)<sup>24</sup>, seuls 19 000 km sont bitumés, soit 7,88% de l'ensemble des routes principales de ces pays (Économie Africaine, page consultée le 01 juin 2019).

Ainsi, en raison de la mauvaise qualité de la majorité des routes dans la zone, le transport et le transit routiers des biens et des personnes restent complexes, surtout pendant la saison des pluies qui dure environ 9 mois par année, ce qui occasionne un accroissement des coûts de transport qui réduit la compétitivité (Boungou, 2007). En effet, l'absence d'un réseau routier adéquat « est l'une des principales causes de non compétitivité des produits des différents pays de la CEMAC, en termes de coût, qualité, quantité, délais de livraison, etc. » (Koulakoumouna, 2012). À titre d'exemple, les tracasseries routières induisent un coût représentant 52 % de la valeur des exportations sur le trajet de Douala (Cameroun) à N'Djamena (Tchad), long de 1864,6 km, pour une durée moyenne de 15 jours, « auxquels il faut ajouter jusqu'à 28 jours supplémentaires de temps d'attente dans le port de Douala. » (OMC, 2013, p.72). Ainsi, « plus de 15% de la production agricole est perdue entre le lieu

---

<sup>24</sup> Le choix de ces quatre pays s'explique par le fait que nous n'avons pas pu avoir les données de tous les pays. Toutefois, sur 2 880 km de routes dont compte le réseau routier de la Guinée Équatoriale, la majorité est totalement bituminée. Concernant la Centrafrique, c'est le pays qui compte le moins des routes principales bituminées dans la CEMAC.

de production et de consommation » (CEA, dans Koulakoumouna, 2012, p.14) et « des méventes assez importantes » sont enregistrées en raison des infrastructures de transport inadéquates et de nombreux postes de contrôle (CEEAC, 2013, p.32), réduisant le chiffre d'affaires des producteurs et, par conséquent une baisse de la production et un accroissement des prix à la consommation. Cela étant, le développement des infrastructures est indispensable « si on veut améliorer la compétitivité des productions locales qui sont concurrencées aussi bien sur les marchés intérieurs par les importations que sur les marchés internationaux pour les productions exportées. » (Boungou, 2007, p.9).

### **3.3.4 L'instabilité socio-politique**

Comme le rappellent Gouenet et Nguena (2014), Gupta identifie trois types d'instabilité socio-politique : « l'instabilité d'élite ou de l'exécutif qui englobe, les coups d'États, les changements et crises de gouvernement ; l'instabilité de masse qui correspond aux mouvements sociaux tels que les grèves, les manifestations ou les émeutes ; enfin l'instabilité armée ou violente prenant en compte la guerre civile et les guérillas, et toute action politique violente. » (p.2).

La CEMAC apparaît comme l'une des CÉR les plus instables en Afrique. Depuis la période post coloniale, tous les pays de cette zone sont souvent confrontés à l'instabilité armée ou violente, qui engendrent des conséquences économiques et sociales importantes. Elle conduit « à une destruction ou à une dévalorisation du capital physique (infrastructures, équipements), du capital humain ainsi que du capital social qui repose sur la confiance » (Hugon, 2006, p.39), à une migration massive des populations à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales et à l'exclusion du marché d'une bonne partie de la population fragile (Hugon, 2013, 2014, 2015).

Aussi, l'instabilité armée ou violente mène « à une montée du chômage et à une perte de revenu, car ils perturbent les activités économiques, [...] génèrent de l'incertitude<sup>25</sup>, font

---

<sup>25</sup> En effet, « en présence d'instabilité politique, le risque de perte de capital augmente, ce qui fait baisser le volume d'investissement effectivement entrepris. » (Fosu, cité dans Makem et Faycel, 2018, p.9).

augmenter les coûts de transaction et favorisent les fuites de capitaux. » (BAfD, 2009b, p.13), empêchant ainsi les producteurs de réaliser leur plein potentiel productif.

En sus, elle a pour conséquence « de rétrécir les marchés et de favoriser la mise en place de barrières non tarifaires au commerce régional. » à travers les restrictions à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux (CEA, 2006, p.19).

Enfin, l'instabilité violente ou armée induit « un accroissement sensible des dépenses de sécurité et de défense, créant ainsi un effet d'éviction de certaines dépenses sociales et fragilisant d'avantage l'équilibre budgétaire. » (CEA, 2014, p.25).

### **3.3.5 La mauvaise gouvernance**

La mauvaise gestion de l'appareil de l'État a des effets néfastes du point de vue social, augmentant la pauvreté d'une bonne partie de la population et aggravant les inégalités économiques et sociales. Elle entraîne aussi l'accroissement du chômage et du sous-emploi, ce qui augmente le risque des crises socio-politiques qui, elles-mêmes impactent négativement et très significativement sur le développement économique (Collier et al., 2003) et donc sur l'intégration régionale.

Comme nous pouvons le constater dans le tableau 8, contrairement aux pays occidentaux qui sont soit des démocraties imparfaites ou pleine, à l'instar du Canada<sup>26</sup>, la CEMAC est constituée des pays de régime autoritaire qui ont du mal à s'engager dans le processus démocratique. Les dirigeants de ces pays ont tendance à confisquer l'appareil d'État et à empêcher toute alternance démocratique. Ils font de certains biens publics (les gisements de pétroles, les mines, etc.) une propriété privée, profitant ainsi à un nombre limité de personnes, notamment les proches du pouvoir, qui utilisent la richesse des nations à des fins improductives, tels que, les achats d'armes, des voitures de luxe, des villas à l'étranger, etc., laissant une bonne partie de la population sous le seuil de pauvreté. Aussi, « L'inégalité d'accès aux postes de responsabilité ou aux services de base et la compétition pour le pouvoir

---

<sup>26</sup> Nous avons ajouté le Canada pour bien saisir l'importance du problème.

et ses sources créent des tensions entre groupes sur des bases identitaires, notamment ethnolinguistiques. » (Hugon, 2006, p.36).

**Tableau 3.7: Classement des pays de la CEMAC par indice de démocratie**

Pays	Gabon	Congo	Cameroun	Guinée éq.	Tchad	RCA	Canada
Rang/167	124	131	132	161	163	164	6
Score général	3,61	3,31	3,28	1,92	1,61	1,52	9,15
Processus électoraux et pluralisme	2,58	3,31	3,28	1,92	1,61	1,52	9,58
Fonctionnement du gouvernement	2,21	2,5	2,5	0,43	0	0	9,64
Participation à la politique	4,44	3,89	3,89	3,33	1,67	1,11	7,78
Culture politique	5	6,25	3,75	4,38	3,75	1,88	8,75
Liberté civile	3,82	1,47	3,24	1,47	2,65	2,35	10
Catégorie	R.A	R.A	R.A	R.A	R.A	R.A	Démocratie pleine

*Source : The Economist Group 2019*

\*R.A : Régime autoritaire

Les revenus généralement issus des secteurs minier et pétrolier échappent au contrôle de l'État et ne profitent qu'à un groupe de personnes généralement proches du pouvoir et qui s'y accrochent. Ainsi, bien que les pays de la sous-région connaissent souvent une croissance économique remarquable, les revenus tirés de cette croissance sont très mal redistribués et ne profitent pas à une bonne partie de la population.

La consolidation du système juridique dans le cadre de l'État de droit est un enjeu permanent dans la zone. La faiblesse des médias, le peu de diffusion de la presse écrite et la liberté d'expression limitée dans ces pays, nuisent également au développement de la démocratie. Or, « la recherche de la justice est l'une des principales motivations des humains en conflit, et même ceux qui poursuivent d'autres buts finissent par invoquer la justice pour s'attirer des alliés ou déconsidérer leurs adversaires. » (Derriennic, 2001, p.36).

Ainsi, l'instabilité politique trouve généralement origine dans l'absence d'alternance politique, la mascarade constitutionnelle, les manipulations électorales, les atteintes à l'état de droit, les faiblesses dans la protection des droits de l'homme, le manque de transparence

dans la gestion des ressources, la faiblesse et la marginalisation de la société civile (fort taux de chômage, fort taux de pauvreté, non accès aux soins de santé, etc.).

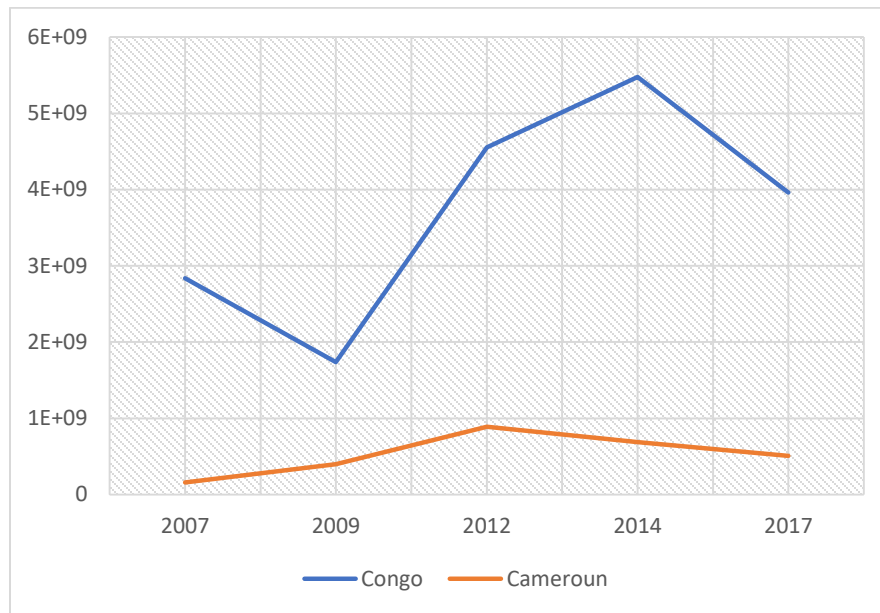
À chaque fois que les élections présidentielles approchent, on assiste souvent à un exode de la population qui a peur des violences post-électorales. Ce climat d'incertitude est aussi partagé dans le milieu des affaires, ce qui nuit au développement du tissu industriel.

### **3.4 IMPORTATIONS DE LA CHINE EN PROVENANCE DU CONGO ET DU CAMEROUN**

#### **3.4.1 Évolution des importations de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun**

De 2007 à 2017, les exportations du Congo vers la Chine sont passées de 2,836,696,112\$ à 3,962,065,354\$, soit une augmentation de 39,67%. Toutefois, comparé à l'année 2014 où elles avaient atteint une valeur record de 5,479,017,965\$, ces dernières ont baissé de 27,68% entre 2014 et 2017. Cela s'explique par la baisse du cours de pétrole brut qui est le principal produit à l'exportation du Congo. En effet, en 2014, les exportations du pétrole vers la Chine s'élevaient à 5,179,948,135\$, ce qui représentait 94,54% des exportations totales. À la suite de la chute du cours de pétrole en 2015, ces dernières sont passées à 3,601,415,813\$, soit une baisse de 30,47%.

S'agissant des exportations du Cameroun, elles sont passées de 160,017,569\$ à 508,503,058\$ de 2007 à 2017, soit une hausse de 217,77%. Cependant, comparé à l'année 2012 où elles avaient atteint un pic de 890,431,771\$, ces dernières ont baissé de 42,89% en 2017. Tout comme le Congo, le principal produit à l'exportation du Cameroun est le pétrole, qui représente 51,85% de la valeur des exportations totales vers la Chine en 2017.



**Figure 3.7: Importations de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun de 2007 à 2017 (en US\$)**

De 2007 à 2017, le nombre de types de produits exportés par le Congo vers la Chine est passé de 39 à 36, soit une baisse de 7,69%. Ces exportations sont principalement constituées des produits primaires (pétrole brut, minerais, bois).

Tandis que, le nombre de type de produits camerounais exporté en Chine pendant la même période est passé de 39 à 83, soit une hausse de 112%. Ces importations sont également composées en grande partie des produits primaires (pétrole brut, minerais, bois, cacao brut, coton brut).

**Tableau 3.8: Principaux produits à l'importation de la Chine en provenance du Congo et du Cameroun (en 2017).**

Code SH	Produits	Valeur (en \$ US)	
		Congo	Cameroun
050790	Produits animaliers (cornes, sabots, ongles, griffes, ...)		126,807
130190	Gommes naturelles...	1,026,714	
180100	Cacao en fèves et brisures de fèves bruts, même fermentés	1,586,142	
260700	Minerais de plomb et leurs concentrés		121,622
260800	Minerais de zinc et leurs concentrés	4,092,559	
270900	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	3,601,415,813	263,699,810
330290	Mélange de substances odoriférantes utilisées comme matière première dans les industries		101,973
400110	Bois de chauffage en rondins, bûches, ...		1,602,540
400122	Bois en plaquettes ou en particules autres que de conifères		247,968
440349	Abura, acajou, ... non équarris	217,120,142	139,070,113
440399	Bois...équarris	9,491,085	2,956,665
440727	Sapelli...	20,111,928	21,995,605
440729	Abura, acajou, ... sciés	8,226,791	48,574,636
440799	Autres bois sciés ou dédossés	902,841	1,987,832
440839	Bois tropical...	406	10,450,323
520100	Coton, non cadré ni peigné		8 880 027
710813	Or sous autres formes mi-ouvrées	7 765 747	
740200	Cuivre non affiné...	1 402 927	134 486
740311	Cathodes et sections de cathodes	56 264 132	
740313	Billetes	396 401	
740319	Autre cuivre affiné...	1 700 398	5 302 492
740321	Alliage de cuivre à base de laiton	151 058	895 642
810520	Mattes de cobalt ...	31 900 365	

L'analyse des exportations extra-régionales nous montre que les États-membres de la CEMAC sont spécialisés dans la production et l'exportation des matières premières, ce qui réduit considérablement les échanges intra-régionaux. Le fait que ces États soient spécialisés dans la production des matières premières les obligent à exporter vers les pays tiers ayant des

industries capables de les transformer et à importer les produits finis (denrées alimentaires, les hydrocarbures, etc.) en provenance des pays tiers et qui sont indispensables à leur consommation.

De type vertical, « cette spécialisation conduit à un degré d'ouverture des économies largement supérieur à la moyenne mondiale, ce qui accentue encore leur fragilité face aux chocs externes. » (Direction Générale du Trésor, 2019, p.2). Vu que les prix de la plupart des principaux produits à l'exportation des pays de la CEMAC sont fixés sur les marchés des matières premières, les pays sont vulnérables aux chocs du marché mondial et, donc leurs balances des paiements et comptes courants subissent régulièrement les variations des cours et de la demande mondiale. Aussi, du fait que ces produits soient commercialisés à l'état brut, les producteurs locaux, et donc les économies locales dans leur ensemble, n'obtiennent qu'une part infime de la valeur ajoutée finale des biens.

En plus, les récessions souvent observées sur les marchés internationaux des matières premières impliquent une réduction de l'activité des entreprises exportatrices de la CEMAC, ce qui impacte très significativement sur l'équilibre budgétaire des pays membres. Ce phénomène est d'autant plus sensible que la demande intérieure des pays de la sous-région ne constitue pas un relais de croissance d'activité.

Aussi, les exportations des matières premières n'ont pas d'impact significatif sur la croissance économique à long terme (Sachs et Warner, 1995). En effet, la volatilité des prix réduit le niveau de la croissance économique à moyen et long terme. Cela crée un climat d'incertitude chez les investisseurs qui entraîne par la suite la baisse des investissements. La forte volatilité de la croissance peut également être un facteur limitant pour les politiques économiques car elle empêche de faire de bonnes prévisions (Ramey et Ramey, 1995). A titre d'exemple, depuis 2015 le budget de l'exercice des pays pétroliers de la CEMAC est constamment revu à cause de la chute du cours du pétrole qui affecte considérablement les recettes des pays pétroliers.



Dans ce chapitre, nous avons vu que les potentialités d'échanges existent entre les pays de la CEMAC mais se trouvent limitées à cause de la non-compétitivité de la majorité des produits de la zone. Nous avons pu identifier plusieurs obstacles à la compétitivité qui se rattachent en grande partie aux dysfonctionnements des institutions publiques, incapables de mettre sur pied des programmes et politiques efficaces permettant de développer des échanges intra-CEMAC.

Dans le prochain chapitre, nous allons identifier les obstacles dans l'application des principes de fonctionnement des institutions de l'économie communautaire.

## **CHAPITRE 4. LES CONTRAINTES DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ÉCONOMIE COMMUNAUTAIRE DANS LA CEMAC.**

---

La CEMAC est une zone d'intégration en cours de constitution et semble se construire par référence à un modèle de l'Union européenne institutionnel et réglementaire. En réalité, ces deux zones sont loin d'être similaires. Bien que les institutions et organes de la CEMAC s'apparentent à ceux de l'UE, ils n'ont ni les mêmes fonctions, ni les mêmes pouvoirs. Ce mimétisme à l'égard de l'UE s'est aussi traduit par « l'absence d'une stratégie propre dans le choix des champs d'action, qui sont restés soit de faible effet d'entraînement sur l'intégration, soit trop ambitieux en regard des ressources que peuvent mobiliser les États, soit carrément sans objet. » (Bourenane, 1996, p.70). Le processus d'intégration économique de la CEMAC est très spécifique puisqu'il concerne des économies en développement à forte tradition de protectionnisme.

Les principes qui seront abordés dans ce chapitre sont ceux qui portent sur le régionalisme d'intégration, c'est-à-dire sur les CÉR telles que la CEMAC, l'UEMOA, l'UE, etc. Aussi, comme nous l'avons constaté dans le premier chapitre, l'intégration régionale est multi-domaines : politique, économique, sociale, culturelle, juridique, etc. Dans le cadre de ce chapitre l'accent sera mis sur le domaine économique.

Ce chapitre est divisé en deux sections : la première porte sur les principes des institutions de l'économie communautaire ; et la seconde analyse les critères de convergence.

### **4.1 PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ÉCONOMIE COMMUNAUTAIRE**

Au cours de nos diverses lectures, nous avons pu identifier six principes de fonctionnement des institutions de l'économie communautaire : le principe de supranationalité, de subsidiarité, de complémentarité, de coordination, d'harmonisation et de convergence.

### **4.1.1 Principe de supranationalité**

Ce principe a pour objectif de doter l'espace communautaire d'un centre de décision unique situé au-dessus des différents pouvoirs nationaux. Il émane de l'idée selon laquelle l'économie d'une CÉR ne peut fonctionner efficacement que si les États qui en sont les principaux acteurs sont en mesure de déléguer une partie de leur souveraineté nationale à un organe supranational. Cette délégation de pouvoir est délibérément et légitimement conçue pour promouvoir la mise en œuvre de politiques communes au niveau de chaque pays membre. L'organe supranational est composé de représentants élus ou nommés par chaque pays membre de la communauté. Le parlement communautaire, les commissions, le Secrétariat exécutif, la cour commune de justice et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) sont des exemples des organes supranationaux.

L'une des contraintes qui limite l'exécution du principe de supranationalité dans la CEMAC concerne le déséquilibre entre les intérêts nationaux et les intérêts communautaires. En effet, certains pays de la zone ont tendance à privilégier leurs intérêts nationaux au détriment des intérêts communautaires. Ceci freine l'exécution de certaines décisions prises par les organes supranationaux au niveau national ; on parle alors d'égoïsme national.

Par exemple, le Gabon et la Guinée équatoriale ont pendant longtemps bloqué le principe de libre circulation au sein de la CEMAC en instituant des visas d'entrée à leurs frontières pour les ressortissants des autres États-membres de la CEMAC. Pour ces deux pays, la libre circulation est perçue comme une menace pour la stabilité interne, car elle favorise l'envahissement du marché de l'emploi par les autres pays membres et donc le développement du chômage des nationaux (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012).

Aussi, en 2001, les pays membres de la CEMAC avaient lancé le projet de création de la compagnie aérienne Air CEMAC, une compagnie qui devait relier non seulement les principales villes de ces pays, mais aussi de plusieurs pays africains et européens. Cependant ce projet est resté virtuel et a fini par être abandonné en mai 2015, puis liquidé en août 2018, d'une part à cause du désistement des investisseurs et, d'autre part, parce que les pays de l'espace communautaire ont préféré développer leurs propres compagnies aériennes : c'est

le cas du Congo qui a développé la compagnie Équatorial Congo Airlines (ECAIR) en 2011, une compagnie qui a du mal à s'en sortir à cause de la mauvaise gestion.

Enfin, parce que les économies de la sous-région ne sont pas interconnectées et suffisamment développées, les compétences et les pouvoirs des organes supranationaux sont limités et, dans certains cas, inexistantes.

#### **4.1.2 Principe de subsidiarité**

Ce principe vise à mieux répartir les compétences et les attributions entre l'échelon communautaire et l'échelon national. En effet, « Certaines politiques relèvent des compétences exclusives du niveau régional ou du niveau national, alors que d'autres relèvent de compétences partagées entre les institutions régionales et les États-membres. » (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012, p.35).

L'application du principe de subsidiarité permet d'éviter la confusion des rôles entre les institutions et organes à l'échelon régional et national. Pour éviter les conflits de compétences qui pourraient survenir, il ne faut pas entreprendre ni résoudre au niveau régional ce qui peut être mieux géré ou réglé au niveau national. Cela permet également d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des organes communautaires, dans la mesure où leur domaine de compétence est bien défini. Ainsi, les organes communautaires n'interviennent que si les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être suffisamment atteints par les États-membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux atteints par des organes communautaires<sup>27</sup>.

Plusieurs contraintes limitent l'application du principe de subsidiarité dans la CEMAC. Premièrement, bon nombre des textes juridiques datent de l'époque coloniale, d'autres ont été adoptés par mimétisme des dispositions juridiques de l'UE et donc, ne sont pas adaptés aux réalités de la zone. Ceci peut expliquer en partie l'écart entre le modèle européen d'intégration et le modèle de la CEMAC. Deuxièmement, la faiblesse des ressources humaines et financières et du pouvoir des organes de suivi, de contrôle et d'évaluation des

---

<sup>27</sup> Article 3b du traité de la Communauté Européenne

programmes et politiques limite l'application de ce principe. Il faut reconnaître que le principe de subsidiarité n'a jusqu'à présent pas revêtu un grand intérêt juridique au sein de la CEMAC ; on note « une hypertrophie excessive du champ opératoire » de ce principe (Hammadou, Bekolo-Ebe et Mama, 2003, p.222). La « forte limitation de l'action communautaire [...] se traduit notamment par le caractère étriqué des compétences exclusives des organisations » communautaires (*Ibid.*). Enfin, la faiblesse des organes communautaires de la CEMAC limite la résolution des conflits entre les pays membres.

A titre d'exemple, la coexistence de deux bourses de valeurs pendant plus d'une décennie dans la région témoigne l'incapacité des organes de la CEMAC à résoudre les conflits qui secouent souvent la zone, faute de pouvoir et de moyens.

En 1999, les pays membres de la CEMAC avaient fait réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place des bourses des valeurs dans l'espace communautaire. Selon les résultats de cette étude, il était plus rentable d'avoir une seule bourse de valeurs vu l'étroitesse du marché régional. Cependant, malgré la recommandation principale de cette étude, il « a été créé un marché financier éclaté où coexistent [...] deux Bourses des valeurs, l'une régionale, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et l'autre nationale, la Douala Stock Exchange du Cameroun (DSX) » (COSUMAF, 2009, p.3).

Les conflits de leadership opposant la première puissance économique (Cameroun) à l'ancienne première puissance diplomatique (Gabon) de la zone l'ont privé des avantages d'économie d'échelle qu'aurait apporté un marché financier unifié. Le nombre très limité d'opérations réalisées et des entreprises cotées (4) sur les deux places boursières ont longtemps soulevé la question de la pertinence de ces deux bourses des valeurs (COSUMAF, 2009). Ce n'est que le 22 mars dernier que les deux pays ont pu s'accorder sur la fusion des deux bourses qui s'est fait le 5 juillet 2019 pour attirer les investisseurs qui étaient réticents à cause de l'éclatement du marché boursier de la zone.

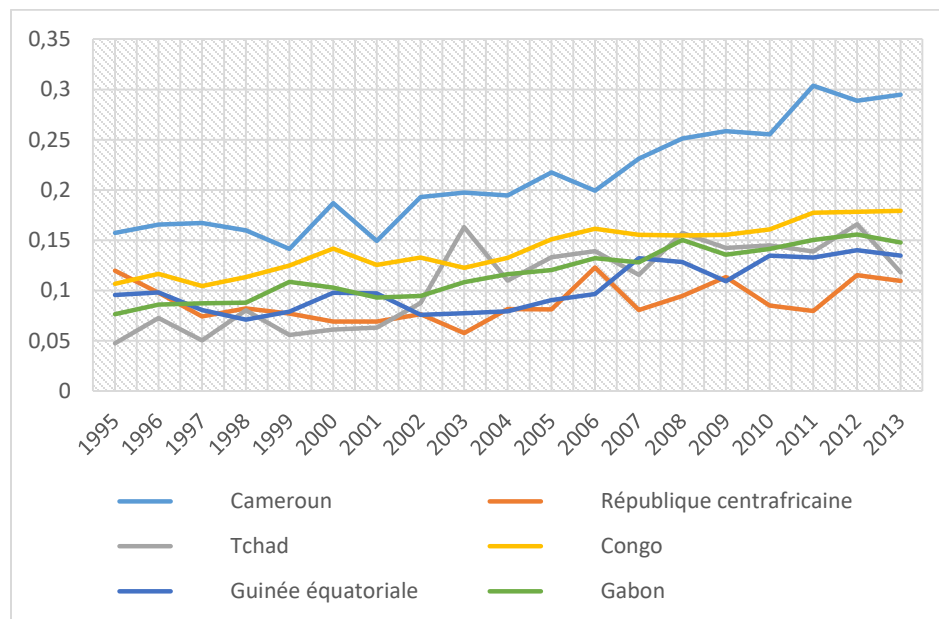
### 4.1.3. Principe de complémentarité

Ce principe a pour objectif de développer le flux des échanges économiques entre les États-membres. Ainsi, l'une des conditions clés pour qu'il y ait régionalisation des échanges est que chaque pays se spécialise dans la production et l'exportation des biens différents, mais complémentaires. En effet, « la complémentarité productive constitue l'un des facteurs déterminants du renforcement de l'intégration régionale parce qu'elle favorise la spécialisation et les échanges de biens et services des membres » d'une CER (Bye et Bernis, 1977, cité dans Ngattai-Lam, 2014, p.137). Pour ce faire, les États-membres d'un même espace communautaire doivent diversifier leurs économies. Ainsi, pour atteindre ces objectifs, les institutions communautaires peuvent redistribuer les tâches utilisées sur la chaîne de production en planifiant des projets communautaires tout en tenant compte des avantages comparatifs<sup>28</sup>.

Cependant, lorsque l'on analyse les données disponibles de la base de données *UNCTADstat* de la Conférence des Nations sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur la complémentarité des exportations des pays de la CEMAC, on s'aperçoit très vite que ces dernières sont très loin d'être complémentaires dans la mesure où l'indice de complémentarité des exportations de tous ces pays est proche de zéro (Cf. figure 4.1). En effet, plus l'indice de complémentarité est proche de zéro, moins les économies de la région sont complémentaires. Plus l'indice de complémentarité est proche de un, plus les exportations des pays membres sont complémentaires.

---

<sup>28</sup> Vicard (2017) a fait une analyse très intéressante sur les déterminants de l'avantage comparatif au 21e siècle



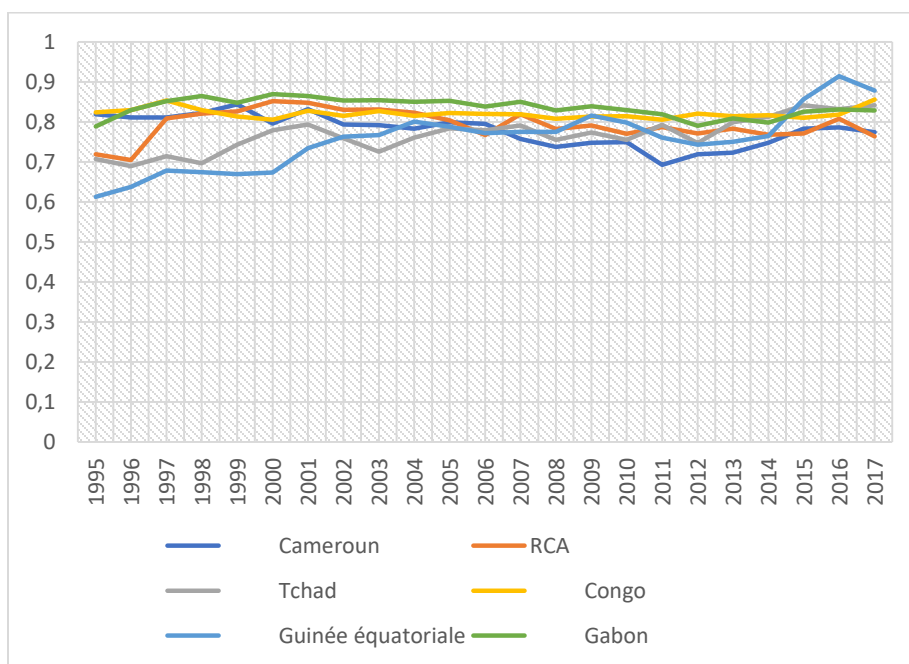
Source : Base de données de la CNUCED (UNACTADStat), consultée le 01 février 2019

**Figure 4.1: Indice de complémentarité commerciale**

Bien que « des potentialités de complémentarité existent, pour développer le commerce intra-CEMAC » (Boungou, cité dans Ngattai-Lam, 2014, p.136), les contraintes dans l'application de ce principe dans la zone sont de plusieurs ordres. Premièrement, la répartition des projets communautaires dans les différents pays membres nécessite un consensus. Ce consensus est difficile à trouver quand les économies des pays membres ne sont pas diversifiées et suffisamment développées. Deuxièmement, la faiblesse du pouvoir des institutions chargées de la répartition des tâches entre les pays membres limite l'exécution des décisions prises à l'échelon communautaire au niveau national. Comme nous l'avons vu plus tôt, ces décisions sont parfois remises en question par les États membres en fonction de leurs intérêts nationaux. Ainsi, « des conditions doivent être créées pour mieux cerner ces complémentarités et les valoriser sur la base d'une étroite collaboration et la mise en place d'une politique de dotation en ressources infrastructurelles par les Etats membres. » (Ngattai-Lam, 2014, p.136).

Sur le plan économique, l'économie de la CEMAC est peu diversifiée comme le témoigne la figure 4.2. En effet, plus l'indice de diversification est proche de 1, moins les économies de la zone sont diversifiées. Plus l'indice de diversification est proche de 0, plus les économies

des pays membres sont diversifiées. Le secteur industriel est très peu développé ; les matières premières et les produits de base sont très peu transformés, ce qui limite l'accroissement de la gamme des biens produits au niveau national et régional, réduit considérablement la compétitivité du marché commun et maintient les pays de la zone dans une situation de dépendance vis-à-vis des pays tiers. Ainsi, une baisse significative de la demande intérieure des principaux partenaires commerciaux des pays membres entraîne, très souvent, une forte chute du cours des principaux produits à l'exportation de la CEMAC, notamment le pétrole, qui constitue le principal secteur d'activité de la sous-région.



Source : Base de données de la CNUCED (UNACTADStat)<sup>29</sup>

Figure 4.2: Indice de diversification

<sup>29</sup> CNUCED [base de données en ligne], « Indice de diversification » dans Centre de données, <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html> (Page consultée le 01 février 2019)



#### **4.1.4. Principe de coordination**

Selon ce principe, les politiques et les plans de développement mis en œuvre par les différents États membres d'une CÉR doivent être compatibles. Cette compatibilité permet aux différents projets entrepris dans l'espace communautaire d'être cohérents avec le processus d'intégration régionale. Il est donc absolument nécessaire de coordonner les politiques pour éviter les incohérences et les contradictions qui pourraient compromettre la création d'une économie communautaire.

La coordination des projets d'investissement relevant de la stratégie d'intégration régionale se fait sur deux niveaux : spatial et temporel. Au niveau spatial, ces projets doivent être organisés et donc coordonnés pour répondre aux exigences de l'intégration. Sur le plan temporel, ils doivent également être planifiés au cours de leurs différentes phases de mise en œuvre, de manière à s'intégrer harmonieusement dans la planification globale de l'économie commerciale.

Cependant, cette coordination est confrontée à deux séries de contraintes. La première série est liée à la faible mobilisation des investissements à caractère régional et au manque de volonté politique pour appliquer les décisions prises lors des sommets et autres. En 2010, par exemple, la CEMAC avait mis en place un Programme économique régional (PER) se décomposant en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 86 projets. L'objectif de ce programme est de faire de la CEMAC « un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au Service du développement humain » à l'horizon 2025 (Commission de la CEMAC, 2019, p.1). Cependant, près de 10 ans après son lancement et environ 5 ans avant la date butoir, moins de 20% du Programme a été réalisé (Commission de la CEMAC, 2019).

Cette faible mobilisation des ressources financières par les États-membres contraint la CEMAC à dépendre de l'aide extérieure pour la réalisation de ses projets intégrateurs; une aide qui, selon le rapport sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration (COMAI IV), présente de multiples problèmes liés aux obligations déclaratives de versement imposées aux partenaires

au développement, à l'ingérence dans des domaines pour lesquels des ressources ont déjà été engagées, à la mise en place de programmes d'intégration et de développement qui peuvent être en contradiction avec les propres priorités et objectifs de l'Afrique et à la paralysie des activités organisationnelles et des capacités à exécuter les programmes en raison des retards dans les décaissements (Commission de l'Union africaine, 2011).

La deuxième série se rattache aux défaillances du système d'information, qui limitent la coordination des politiques de développement, compromettant ainsi « la compétitivité et le potentiel de croissance. Il est prioritaire de renforcer les institutions régionales afin de doper les perspectives de croissance de la CEMAC. » (FMI, 2014, p.3).

#### **4.1.5 Principe d'harmonisation**

Considéré comme l'un des principes fondamentaux de l'économie des institutions communautaires, le principe d'harmonisation a pour objectif de créer dans l'espace communautaire, une zone relativement homogène grâce à la mise en place d'un dispositif similaire dans tous les pays membres. Ce dispositif concerne le régime fiscal et douanier ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communes dans le domaine agricole, commercial, militaire, des transports, etc. Ce dispositif concerne également la liberté d'établissement et, de façon générale, le droit des affaires<sup>30</sup>.

Cependant, malgré la mise en place d'un cadre législatif harmonisé dans la zone CEMAC, l'harmonisation de la fiscalité directe « demeure partielle, car elle ne concerne pas les exonérations et les régimes d'incitation. La portée de l'harmonisation régionale de la fiscalité directe est aussi réduite par la qualité inégale selon les pays de l'administration et du contrôle. » (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012, p.40). En effet, pour attirer les IDE, chaque pays maintient son régime fiscal dérogatoire national, ce qui limite l'harmonisation des politiques fiscales des pays membres.

---

<sup>30</sup> Le droit des affaires regroupe l'ensemble des règles juridiques qui constituent le droit commercial, le droit des sociétés, le droit de la concurrence, le droit de la distribution, la propriété intellectuelle, le droit fiscal, etc. (Dictionnaire-Juridique, page consulté le 28 août 2019)

Aussi « en raison d'une législation inachevée et de graves défaillances dans l'administration de l'impôt, la fiscalité indirecte interne grève les coûts de production. Cela est dû à des rémanences fiscales de diverses origines et à l'inefficacité des administrations fiscales. » (*Ibid.*, p.163). Le nombre d'impôts et taxes à payer par an est trop élevé (50), ainsi, les entreprises doivent consacrer beaucoup d'heures par an pour les payer (600). En plus, le coût total des taxes et impôts à payer est également trop élevé (62,55%), par rapport au bénéfice brut (World Bank Group, 2019). Cet obstacle bureaucratique décourage non seulement les investisseurs à investir dans la communauté mais aussi elle entraîne une perte du taux de recouvrement des impôts et encourage la fraude fiscale.

En sus, le fait que tous les pays membres de la CEMAC appartiennent à deux CÉR (CEMAC et CEEAC) rend difficile l'application du principe d'harmonisation, dans la mesure où ces CÉR n'ont pas les mêmes dispositifs. De même, la non-prise en compte des dimensions socioculturelles dans l'élaboration des politiques communes limite l'émergence d'une identité commune. En effet, plusieurs États de l'Afrique (centrale) partagent des ethnies communes. Cependant, « la question de savoir dans quelle mesure les liens ethniques peuvent déboucher sur une fusion plus large de normes, qui pourrait à son tour contribuer à constituer une identité sous-régionale (positive/plurielle), » est sous-traitée (PNUD, 2017, p.36). Ce qui laisse le champ aux discours ségrégationnistes ou tribaux et conduit parfois à des actes barbares, comme en République centrafricaine. Cette question est tout de même complexe vu les rivalités ethniques qui existent au niveau national.

En sus, certains leaders politiques tiennent « les discours xénophobes et anxiogènes sur les migrations et les étrangers, empêchant ainsi la création d'une identité sous-régionale plurielle. » (*Ibid.*, p.36-37). Enfin, le manque de participation citoyenne dans le processus d'intégration régionale, limite la vulgarisation de la mission et du mandat de la CEMAC.

#### **4.1.6 Principe de convergence**

Ce principe a pour objectif la réduction des écarts et des déséquilibres qui existent entre les pays membres d'une CÉR. Dans les travaux économiques, le concept de convergence a été longtemps utilisé pour décrire le processus par lequel les pays à revenu inférieur devraient

rattraper les pays à revenu élevé. Ainsi, les taux de croissance enregistrés dans les Pays en voie de développement (PVD) devraient être sur une longue période supérieure à ceux des pays développés, ceci entraînant à long terme, une réduction de l'écart de développement existant entre ces deux groupes de pays.

La principale explication réside dans le fait que dans les premiers modèles de croissance néoclassiques, notamment celui de Solow (1956), les productivités marginales sont supposées décroissantes pour chaque facteur de production. Ainsi, à terme, les économies les moins avancées devraient rattraper les économies plus développées, car les économies moins avancées devraient enregistrer un plus fort taux de croissance que celui des économies avancées. En effet, selon l'auteur, la production par habitant ralentit au fur et à mesure que l'économie se rapproche de l'état régulier et finit par cesser de progresser une fois l'état régulier atteint. Cet argument soulève beaucoup de critiques, car pour bon nombre d'auteurs (Boccanfuso, Savard et Savy, 2009 ; Vignolles, 2012, etc.), la croissance économique continue à progresser même à un rythme ralenti et demeure un fait majeur de toutes les économies développées.

Ainsi, pour surpasser cette limite, certains auteurs à l'instar de Barro et Sala-I-Martin (1997) introduisent dans le modèle de Solow (1956) le facteur progrès technique pour expliquer la croissance à long terme. Dans le modèle de croissance néoclassique, les écarts du niveau de vie par habitant ne s'éliminent que si et seulement s'ils ne proviennent pas des différences technologiques, des préférences, du taux d'épargne, du taux de croissance de la population ou des structures de marché. Ainsi, le phénomène de rattrapage ne s'observe que pour les économies dont les seules différences résident dans les niveaux de vie par habitant (Desdoigts, 1997).

D'autres auteurs comme Lucas (1988) et Mankiw, Romer et Weil (1992) ont proposé des modèles s'appuyant sur l'investissement en capital humain. En s'inspirant du modèle de croissance de Solow (1956), Mankiw, Romer et Weil (1992) ont montré que l'investissement en capital humain impacte positivement le taux de croissance. Selon les résultats de leur analyse économétrique, « countries with similar technologies and rates of accumulation and

population growth should converges in income per capital » mais cette convergence se produit plus lentement que ne le suggère Solow (p.433).

En utilisant l'approche MRW proposé par Mankiw, Romer et Weil (1992), plusieurs auteurs à l'instar de Benhabib et Spiegel (1994) n'ont pas pu montrer l'impact positif du capital humain mesuré par le niveau d'étude sur la croissance économique. Ils ont ainsi proposé un modèle considérant le progrès technologique comme fonction du capital humain. Selon les résultats de ce modèle, le capital humain impacte positivement le progrès technologique. Ainsi, il y a convergence entre pays pauvres et pays riches lorsque le stock de capital humain des pays pauvres dépasse celui des pays riches. Aussi, l'impact du niveau d'éducation sur la croissance dépend du niveau de développement d'un pays.

Pour apprécier le niveau de vie d'un pays, bon nombre d'auteurs utilisent le Produit intérieur brut par habitant (PIB/hab.). Cependant, la principale limite de cette variable est qu'elle ne donne pas d'informations sur le bien-être individuel ou collectif, mais n'évalue que la production économique. En plus, une augmentation du PIB/hab. n'est pas forcément synonyme de progrès technique. Elle peut même entraîner une aggravation des disparités, voire l'exclusion sociale.

La mesure du niveau de vie par la seule variable PIB/hab. peut donc entraîner le risque de biais. A titre d'exemple, la Guinée équatoriale a un PIB/hab. comparable à celui des pays développés grâce à sa faiblesse démographique et à l'exploitation du pétrole. Cependant, 76,8% de sa population vit sous le seuil de pauvreté et l'espérance de vie à la naissance n'est que de 53 ans. C'est pourquoi, dans le cadre de notre travail, nous allons utiliser l'Indicateur du développement humain (IDH) pour mesurer les différentiels du niveau de développement des pays de la sous-région. Ce dernier prend en compte le niveau d'instruction (taux de scolarité et d'alphabétisation), l'espérance de vie à la naissance et le PIB/hab.

**Tableau 4.1: Évolution de l'indicateur du développement humain**

Rang	Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
150	Cameroun	0,445	0,429	0,439	0,469	0,471	0,548	0,556	0,56	0,563
188	RCA	0,32	0,304	0,307	0,323	0,355	0,362	0,372	0,376	0,381
187	Tchad	...	...	0,298	0,331	0,374	0,403	0,398	0,401	0,401
138	Congo	0,531	0,505	0,495	0,506	0,557	0,614	0,613	0,609	0,609
144	Guinée équatoriale	...	...	0,52	0,569	0,58	0,593	0,592	0,59	0,588
115	Gabon	0,619	0,63	0,627	0,638	0,658	0,692	0,696	0,7	0,702

*Source : PNUD*

En analysant le tableau ci-dessus, nous remarquons une amélioration du niveau de développement humain de tous les pays membres de la CEMAC, de 1990 à 2018. Nous allons dans le tableau suivant analyser les différentiels du niveau de développement humain de ces pays.

**Tableau 4.2: Évolution des différentiels du niveau de développement humain**

Pays (i)	Pays (j)	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Cameroun	Tchad	...	...	0,141	0,138	0,097	0,145	0,158	0,159	0,162
Cameroun	RCA	0,125	0,125	0,132	0,146	0,116	0,186	0,184	0,184	0,182
Congo	Cameroun	0,086	0,076	0,056	0,037	0,086	0,066	0,057	0,049	0,046
Congo	Tchad	...	...	0,197	0,175	0,183	0,211	0,215	0,208	0,208
Congo	RCA	0,211	0,201	0,188	0,183	0,202	0,252	0,241	0,233	0,228
Gabon	Congo	0,088	0,125	0,132	0,132	0,101	0,078	0,083	0,091	0,093
Gabon	Guinée équatoriale	...	...	0,107	0,069	0,078	0,099	0,104	0,11	0,114
Gabon	Cameroun	0,174	0,201	0,188	0,169	0,187	0,144	0,14	0,14	0,139
Gabon	Tchad	...	...	0,329	0,307	0,284	0,289	0,298	0,299	0,301
Gabon	RCA	0,299	0,326	0,32	0,315	0,303	0,33	0,324	0,324	0,321
Guinée équatoriale	Congo	...	...	0,025	0,063	0,023	-0,021	-0,021	-0,019	-0,021
Guinée équatoriale	Cameroun	...	...	0,081	0,1	0,109	0,045	0,036	0,03	0,025
Guinée équatoriale	Tchad	...	...	0,222	0,238	0,206	0,19	0,194	0,189	0,187
Guinée équatoriale	RCA	...	...	0,213	0,246	0,225	0,231	0,22	0,214	0,207
Tchad	RCA	...	...	-0,009	0,008	0,019	0,041	0,026	0,025	0,02

*Source : PNUD<sup>31</sup>*

L'analyse du tableau 4.2 montre l'existence d'un grand écart du niveau de développement humain entre les pays membres de la CEMAC. À titre d'exemple, entre le Gabon et la RCA,

<sup>31</sup> Pour calculer les différentiels du niveau de développement humain nous avons fait la soustraction entre l'IDH du pays i et celui du pays j au temps t.

l'écart du niveau de développement humain était de 0,321/1 en 2018. L'existence d'écarts importants entre les pays membres fait naître un climat d'inquiétude (xénophobie) et est généralement source du protectionnisme. En effet, d'une part, les pays ayant un niveau de développement largement supérieur redoutent d'être envahis par les pays à faible revenu. D'autre part, les pays moins industrialisés ont peur de ne pas être en mesure de concurrencer les pays un peu plus industrialisés.

Ainsi, l'une des contraintes que pose l'application du principe de convergence dans la CEMAC concerne l'écart de développement entre les pays membres. En effet, les économies des pays développés tendent vers la convergence parce que les écarts de développement existant entre elles sont moins aigus ; en plus le niveau des échanges étant élevé (environ 70% pour les pays de l'UE), ce facteur favorise la convergence des économies des pays membres de la CÉR.

**Tableau 4.3: Évolution du taux de croissance (%) des différentiels du niveau de développement humain**

Pays (i)	Pays (j)	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2018	1990-2018	2000-2018
Cameroun	Tchad	...	...	-2,13	-29,71	49,48	11,72	...	14,89
Cameroun	RCA	0,00	5,60	10,61	-20,55	60,34	-2,15	45,60	37,88
Congo	Cameroun	-11,63	-26,32	-33,93	132,43	-23,26	-30,30	-46,51	-17,86
Congo	Tchad	...	...	-11,17	4,57	15,30	-1,42	...	5,58
Congo	RCA	-4,74	-6,47	-2,66	10,38	24,75	-9,52	8,06	21,28
Gabon	Congo	42,05	5,6	0,00	-23,48	-22,77	19,23	5,68	-29,55
Gabon	Guinée équatoriale	...	...	-35,51	13,04	26,92	15,15	...	6,54
Gabon	Cameroun	15,52	-6,47	-10,11	10,65	-22,99	-3,47	-20,11	-26,06
Gabon	Tchad	...	...	-6,69	-7,49	1,76	4,15	...	-8,51
Gabon	RCA	9,03	-1,84	-1,56	-3,81	8,91	-2,73	7,36	0,31
Guinée équatoriale	Congo	...	...	152,00	-63,49	-191,30	0,00	...	-184,00
Guinée équatoriale	Cameroun	...	...	23,46	9,00	-58,72	-44,44	...	-69,14
Guinée équatoriale	Tchad	...	...	7,21	-13,45	-7,77	-1,58	...	-15,77
Guinée équatoriale	RCA	...	...	15,49	-8,54	2,67	-10,39	...	-2,82
Tchad	RCA	...	...	-188,89	137,50	115,79	-51,22	...	-322,22

En analysant le tableau 4.3, nous observons d'un côté, l'accroissement de l'écart du niveau de développement humain entre tous les pays de la CEMAC (excepté la Guinée équatoriale) et la République Centrafricaine (RCA), entre le Cameroun et le Tchad, entre le Congo et le

Tchad et, entre le Gabon et la Guinée équatoriale, et de l'autre côté la diminution de l'écart du niveau de développement humain entre la majorité des pays membres. En effet, entre 2000 et 2017, le taux de croissance des différentiels du niveau de développement humain a enregistré une hausse de 222,22% (322,22-100) entre le Tchad et la République Centrafricaine (RCA), de 84% (184-100) entre le Congo et la Guinée équatoriale, de 37,88% entre le Cameroun et la RCA, de 21,28% entre le Congo et la RCA, de 14,89% entre le Cameroun et le Tchad, de 6,54% entre le Gabon et la Guinée équatoriale, de 5,58% entre le Congo et le Tchad, et de 0,31% entre le Gabon et la RCA.

En revanche, pendant la même période, le taux de croissance des différentiels du niveau de développement humain a baissé de 69,14% entre la Guinée équatoriale et le Cameroun, 29,55% entre le Gabon et le Congo, de 26,06% entre le Gabon et le Cameroun, de 17,86% entre le Congo et le Cameroun, de 15,77% entre la Guinée équatoriale et le Tchad, de 8,51% entre le Gabon et le Tchad, enfin de 2,82% entre la Guinée et la RCA. Ceci est fort intéressant, dans la mesure où, la convergence des économies dans le temps facilitera l'application des critères de convergence que nous allons analyser à la section suivante. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le tableau 4.2, les écarts du niveau de développement entre les pays membres restent encore élevés. De ce fait, les gouvernements de la zone doivent mettre en place des politiques visant à réduire davantage ces écarts (amélioration de la qualité de l'éducation, du système de santé, etc.).

## **4.2 LES CRITÈRES DE CONVERGENCE**

Tel qu'évoqué au chapitre 1, pour arriver à la convergence, deux (2) types de critères sont retenus, à savoir les critères du premier rang et les critères du second rang. Dans le cadre de cette étude, nous n'avons retenu que les critères du premier rang (l'endettement public, la non-accumulation des arriérés de paiements, le taux d'inflation annuel et, le solde budgétaire de base), car le respect des critères du second rang (salaires et traitements de la fonction publique, dépenses en capital sur le financement interne, recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB nominal et, le solde de la balance courante des paiements) n'est pas impératif (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012, Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015).



#### **4.2.1 Conformité aux critères**

Le suivi de ces critères permet « d'apprécier la viabilité à long terme des finances publiques et leur impact sur la situation conjoncturelle comme sur le potentiel de croissance et de convergence réelle des économies dans la longue durée. » Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015, p.29).

**Tableau 4.4: Conformité aux critères de convergence dans la CEMAC de 2004 à 2016**

Dettes publiques totales en % du PIB ≤ 70%														
Libellé	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	NAC
Cameroun	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Congo	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	7
RCA	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Gabon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Guinée éq.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Tchad	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13
NPCC	4	4	4	4	6	6	6	6	6	6	6	5	5	
Variation des arriérés de paiement ≤ 0														
Cameroun	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	11
Congo	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3
RCA	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1	5
Gabon	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	12
Guinée éq.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	10
Tchad	0	0	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	8
NPCC	2	3	3	3	4	6	6	2	4	4	2	4	4	
Inflation des prix à la consommation ≤ 3%														
Cameroun	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	11
Congo	0	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	0	0	7
RCA	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	0	7
Gabon	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	8
Guinée éq.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Tchad	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	5
NPCC	3	4	0	4	1	1	4	5	4	4	3	3	4	
Solde budgétaire de base en % du PIB ≥ 0														
Cameroun	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	7
Congo	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	10
RCA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gabon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	12
Guinée éq.	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	8
Tchad	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	8
NPCC	5	5	5	5	5	2	2	5	4	4	1	2	0	

Source : Analyse binaire (1 = critère respecté ; 0 = critère non respecté), à partir de la base de données de la CEMAC

\*Estimations ; NAC : nombre d'années de conformité ; NPCC : nombre de pays qui sont conformés au critère.

Sur 312 pays-critères-années de conformité attendue entre la période 2004-2016, les pays de la CEMAC se sont conformés seulement à 202 pays-critères-années. Soit un taux de

conformité de 64,74%. En ce qui concerne l'endettement public, la variation des arriérés de paiements, l'inflation et le solde budgétaire, le taux de conformité sur la même période est de 87,17%, 62,82%, 51,28% et 57,69%, respectivement. Pour mieux comprendre cet état de fait, nous allons, dans les lignes qui suivent, faire un diagnostic de chaque critère.

## 4.2.2 Diagnostic des critères

Dans cette sous-section, nous allons analyser l'évolution du taux de conformité aux critères et montrer la pertinence de chaque critère par la même occasion.

**Tableau 4.5: Évolution du taux de conformité aux critères de convergence**

Libellés	Taux de conformité	Taux de conformité	Observations
	2004-2010	2010-2016	
<b>Dettes publiques</b>			
<b>Cameroun</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>Respect</b>
<b>Congo</b>	<b>42,85%</b>	<b>28,57%</b>	<b>Régression</b>
<b>RCA</b>	<b>42,85%</b>	<b>100,00%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Gabon</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>Respect</b>
<b>Guinée équatoriale</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>Respect</b>
<b>Tchad</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>Respect</b>
<b>CEMAC</b>	<b>80,95%</b>	<b>88,09%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Arriérés de paiement</b>			
<b>Cameroun</b>	<b>85,71%</b>	<b>85,71%</b>	<b>Pas de progrès</b>
<b>Congo</b>	<b>42,85%</b>	<b>14,28%</b>	<b>Régression</b>
<b>RCA</b>	<b>28,57%</b>	<b>57,14%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Gabon</b>	<b>100,00%</b>	<b>85,71%</b>	<b>Régression</b>
<b>Guinée équatoriale</b>	<b>100,00%</b>	<b>57,14%</b>	<b>Régression</b>
<b>Tchad</b>	<b>57,14%</b>	<b>71,42%</b>	<b>Progrès</b>
<b>CEMAC</b>	<b>69,04%</b>	<b>61,90%</b>	<b>Régression</b>
<b>Inflation</b>			
<b>Cameroun</b>	<b>71,42%</b>	<b>100,00%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Congo</b>	<b>42,85%</b>	<b>42,85%</b>	<b>Pas de progrès</b>
<b>RCA</b>	<b>57,14%</b>	<b>57,14%</b>	<b>Pas de progrès</b>
<b>Gabon</b>	<b>42,85%</b>	<b>85,71%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Guinée équatoriale</b>	<b>0,00%</b>	<b>28,57%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Tchad</b>	<b>28,57%</b>	<b>57,14%</b>	<b>Progrès</b>
<b>CEMAC</b>	<b>40,47%</b>	<b>61,90%</b>	<b>Progrès</b>
<b>Solde budgétaire</b>			
<b>Cameroun</b>	<b>71,42%</b>	<b>28,57%</b>	<b>Régression</b>
<b>Congo</b>	<b>100,00%</b>	<b>57,14%</b>	<b>Régression</b>
<b>RCA</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>Pas de progrès</b>
<b>Gabon</b>	<b>100,00%</b>	<b>85,71%</b>	<b>Régression</b>
<b>Guinée équatoriale</b>	<b>71,42%</b>	<b>42,85%</b>	<b>Régression</b>
<b>Tchad</b>	<b>71,42%</b>	<b>42,85%</b>	<b>Régression</b>
<b>CEMAC</b>	<b>69,04%</b>	<b>42,85%</b>	<b>Régression</b>

*Source : Calcul de l'auteur, à partir de la base de données de la CEMAC.*

### ***a. La dette publique***

En raison de l'allègement de leur dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE), la majorité des États membres de la CEMAC respectent le critère de l'endettement public. Le taux d'observation dudit critère est ainsi passé de 80,95% entre la période 2004-2010 à 88,09% entre 2010-2016, soit une hausse de 7,14%. Toutefois, à la suite de cet allègement, le plafond actuel du taux d'endettement « a perdu tout caractère contraignant » (Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015, p.35). Ainsi, ce critère n'a pas empêché un ré-endettement rapide juste après la réduction de leur dette (voir annexe c). Or une croissance rapide de l'endettement public qu'autorise le caractère non contraignant du plafond actuel (70%) pourra induire un risque de crise de la dette souveraine comme dans la zone euro (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012). Aussi, cette croissance « est une source d'inflation, [...] [qui] pourrait donc compromettre l'objectif d'une inflation inférieure à 3% et elle risque d'évincer l'investissement privé, condition absolue de la croissance économique. » (Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015, p.35).

En sus, tel qu'il est défini, le critère de l'endettement public « ne donne pas d'information sur l'affectation des emprunts publics alors même que ceux-ci peuvent se justifier s'ils financent des investissements porteurs de croissance [...] [et,] ne tient pas compte des conditions financières des emprunts en raison de l'utilisation des valeurs nominales et non des valeurs actualisées de la dette. » (Ibid., p.35-36).

### ***b. Variations des arriérés de paiements***

Le critère de la variation des arriérés de paiements a connu une régression entre 2010-2016 par rapport à la période 2004-2010, passant ainsi de 69,04% à 61,90%, soit une baisse de 7,14%. Cette situation peut s'expliquer par la chute des recettes pétrolières (depuis pratiquement un quinquennat) qui sont la principale source de financement de la majorité des États-membres.

Ce critère permet d'éviter l'impact direct que les crises de liquidité peuvent avoir sur « le secteur marchand et notamment le secteur privé. » (Ary et Plane, 2005, p.247). Pendant la crise des années 1980, l'accumulation des arriérés de paiements, tant intérieurs qu'extérieurs, a eu un impact négatif et très considérable sur les pays de la zone franc. En effet, « Par les jeux de "report" et d'"imitation", les arriérés ont affecté la qualité du portefeuille des banques. Ils ont nourri les tensions inflationnistes par anticipation de non-paiement [...] et finalement sapé les bases du développement déjà fragiles des petites et moyennes entreprises du secteur privé. » (*Ibid.*).

Cependant, l'une des limites de ce critère est qu'il se réfère à l'accumulation d'arriérés de paiements au lieu de viser leur absence (Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015).

### ***c. Le taux d'inflation***

Dans l'ensemble le critère n'est pas assez respecté. Toutefois, il a connu d'importantes avancées entre 2010-2016, par rapport à la période 2004-2010, passant ainsi de 40,47% à 61,90%, soit une hausse de 21,43%. Le non-respect de ce critère peut avoir un impact négatif sur la compétitivité des produits de la zone, et par ricochet sur le commerce intra-régional. En effet, une inflation non maîtrisée réduit le pouvoir d'achat, ce qui entraîne la réduction de la consommation et de la productivité. D'ailleurs, plusieurs auteurs à l'instar de Fischer (1993) trouvent que la croissance est négativement associée à l'inflation du fait qu'il réduit la croissance en réduisant les investissements et la productivité.

Cependant, le plafond de 3%<sup>32</sup> qu'impose ce critère rend difficile son respect « compte tenu de l'importance des facteurs exogènes [de nature conjoncturelle] qui influencent à court terme le taux d'inflation. » (Guillaumont, Geourjon et Guérineau, 2012, p.115). À titre d'exemple, les années de sécheresse, les crises sociopolitiques et la hausse des prix des produits importés ont un poids considérable dans les indices de prix (Guillaumont, Geourjon

---

<sup>32</sup> Calculé « sur une base annuelle (et non en moyenne sur quelques années) » (Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015, p.9).

et Guérineau, 2012 ; Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015). L'année 2008 illustre bien ce rôle des facteurs exogènes.

#### ***d. Solde budgétaire***

Contrairement au taux d'inflation, le taux d'observation de ce critère n'a pas connu d'avancée. Au contraire, il a chuté de 26,19% entre la période 2004-2010 et 2010-2016. Cependant, bien qu'il soit le critère clef, tel qu'il est défini actuellement, le critère du solde budgétaire de référence pose deux types de problèmes, l'un relatif à sa signification, l'autre à sa rigidité. En effet, ce critère « ne contribue pas, même lorsqu'il est respecté, à l'objectif de maîtrise de l'inflation [,] puisqu'il laisse de côté les investissements financés par l'extérieur, il n'incite pas les gouvernements à pratiquer une politique contra-cyclique, il ne prend pas en compte le risque de diminution des ressources pétrolières. » (Guérineau, Jeanneney et Léon, 2015, p.8). Or, les pays de la CEMAC dépendent fortement « des recettes pétrolières (jusqu'à 73 % des recettes totales des pays de la CEMAC en 2008), elles-mêmes sujettes à l'évolution des cours du pétrole. » (Direction Générale du Trésor 2019, p.2).

Aussi, le déficit budgétaire enregistré par la CEMAC peut avoir un impact positif sur la croissance économique de la sous-région à condition que les dépenses publiques soient productives. D'ailleurs, pour Barro (1990), les dépenses publiques productives (dépenses en infrastructure de base) ont un impact positif et très significatif sur la croissance économique à long terme. Cependant, bien qu'il ait progressivement évolué au cours de cette dernière décennie, le fait qu'il soit en partie un éléphant blanc<sup>33</sup>, réduit son impact sur le PIB de la CEMAC. Or, accroître l'investissement sans l'affecter à des secteurs essentiels à la transformation économique (infrastructures de base, les agro-industries, le secteur manufacturier) est contre-productif. En plus, si l'investissement en capital physique n'est pas accompagné d'investissements parallèles en capital humain et en compétences technologiques, il est difficile d'accroître son impact sur le développement (CNUCED, 2014).

---

<sup>33</sup> Un investissement dans les réalisations d'envergures et prestigieuses, souvent d'initiative publique, mais qui s'avère plus coûteuse que bénéfique, et dont l'exploitation ou l'entretien devient un fardeau financier.

En sus, l'investissement non productif entraîne une augmentation de la dette qui, au-delà d'un certain seuil, entraîne un effet récessif sur la croissance économique comme l'ont démontré Ary et al. (2005), Minéa et Parent (2012) et Wade (2014). Pour Wade (2014), le flux de déficit budgétaire vient alimenter l'encours de la dette, qui en retour agit sur le niveau de déficit par l'augmentation des intérêts versés constituant des dépenses budgétaires. La charge d'intérêt qu'elle produit conduit à une augmentation successive de déficits budgétaires favorisant l'accumulation de la dette publique qui, à un certain seuil, peut freiner la croissance et entraîner une réduction de l'investissement.



## **CHAPITRE 5. DISCUSSION DES RESULTATS ET LIMITES DE L'ÉTUDE**

---

Le but de cette étude était de comprendre ce qui explique l'échec du processus d'intégration économique régionale en Afrique centrale. Pour ce faire, nous avons mesuré l'avantage compétitif des importations des produits similaires des pays de la CEMAC en provenance des pays membres et de la Chine, identifié les potentialités d'échanges entre les États-membres, fait le lien entre le fonctionnement des institutions publiques et privée et le développement du commerce intra-régional et, identifié les contraintes dans l'application des principes des institutions de l'économie communautaire.

Dans ce chapitre, nous allons dans une première section faire une synthèse des résultats de l'étude et, dans une seconde section présenter ses limites ainsi que les pistes pour un futur agenda de recherche.

### **5.1 RÉSULTATS DE L'ÉTUDE**

Selon les résultats obtenus, la Chine possède un fort avantage compétitif sur les pays de la CEMAC. Cet état de fait nous a conduit à identifier une série d'obstacles à la compétitivité des produits de la zone qui se rattachent en grande partie au dysfonctionnement des politiques publiques en place et, conséquemment des administrations publiques.

Dans une première série, on retrouve les obstacles liés à la faible gamme des biens exportés et à la faible quantité des biens produits. En effet, non seulement les pays de la zone sont spécialisés dans l'exportation d'un nombre limité de produits, la quantité de production est en général faible. Ceci s'explique par l'environnement interne (faible capacité d'investissement, main-d'œuvre peu qualifiée, faibles moyens financiers, vétusté des équipements, etc.) et externe des entreprises (coût de financement élevé, accès au crédit limité, taxation élevée, médiocrité des infrastructures de base et des services publiques, corruption, etc.).

Dans une deuxième série, on retrouve les obstacles liés aux tracasseries routières. Effectivement, la mauvaise qualité des infrastructures de transport, ainsi que la multiplication

des postes de contrôle de divers services administratifs qui procèdent à des prélèvements licites (taxes officielles, redevances, etc.) et illicites, réduisent la compétitivité des produits de la zone en augmentant les coûts de transaction. Ainsi, les États-membres de l'union doivent non seulement harmoniser les tarifs douaniers, tout en supprimant les différentes barrières douanières et les tracasseries routières qui entravent le commerce intra-régional, mais aussi mettre en place un régime fiscal équilibré qui puisse, d'une part, attirer les entrepreneurs et les investisseurs et d'autre part, engranger suffisamment de recettes pour les dépenses publiques. Cela permettra d'assurer un flux stable de recettes pour financer les programmes de développement prioritaires, notamment les projets intégrateurs, et d'accroître les recettes budgétaires de l'État.

Dans une dernière série, on retrouve les obstacles liés à l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance. Car, l'instabilité politique qui trouve généralement naissance dans la mauvaise gouvernance (détournement des fonds publics, impunité, corruption, atteintes à l'État de droit, inégalités économiques et sociales, fort taux de chômage et de pauvreté, etc.) est très préjudiciable au développement économique et social de la sous-région, dans la mesure où elle conduit à la destruction du capital humain et physique. Ainsi, la séparation stricte entre le pouvoir judiciaire et les deux autres pouvoirs (exécutif et législatif) contribuera à l'indépendance du pouvoir judiciaire, et par ricochet, au respect de la règle de droit et de la hiérarchie des normes, à la bonne gestion publique, à l'alternance politique et à la mise en place des institutions démocratiques représentatives pouvant conduire à une croissance forte, durable et mieux répartie. La séparation entre le pouvoir judiciaire et les deux autres pouvoirs pourra aussi contribuer à lutter efficacement contre la corruption, dans la mesure où les gouvernants qui sont généralement très impliqués dans les détournements des fonds publics (bien mal acquis, Panama Papers, etc.) ainsi que dans la corruption pourront répondre de leurs actes devant la justice.

Cette étude a aussi montré que la production des biens à faible valeur ajoutée est l'un des obstacles à la régionalisation des échanges dans la CEMAC, dans la mesure où tous les pays de la zone se situent en amont plutôt qu'en aval de la chaîne de production. Ainsi, dans le monde actuel où les entreprises qui exportent les produits à forte valeur ajoutée sont

interconnectées, il est nécessaire de mettre en place des réseaux favorisant les relations entre les entreprises de la zone et de réfléchir sur la mise en place d'un système de co-production. Ceci augmentera considérablement la capacité de production des pays de l'union ; favorisera la diversification et la production des produits complémentaires ; réduira le poids budgétaire des États-membres, ainsi que leur dépendance à l'aide extérieure, dans la mesure où l'investissement ne viendra pas d'un seul pays mais de tous les pays membres. La co-production favorisera aussi le transfert de technologie et de connaissance et engendra la réalisation des économies d'échelle et de gamme. Cependant, les entreprises communautaires ne pourront pas réussir sans la mise en place d'une bonne gouvernance (État de droit démocratique, études de faisabilité sur les secteurs concernés, renforcement des organes de suivi, d'évaluation et de contrôle, etc.).

Aussi, les États-membres de la CEMAC doivent mettre en place des politiques sectorielles communes visant à transformer les produits à faible valeur ajoutée (pétrole brut, mines, produits agricoles, grumes, etc) en produits à forte valeur ajoutée. Ils doivent élaborer des mesures incitatives, tant au niveau national que régional, visant à favoriser les entreprises concernées par lesdites politiques. Aussi, doivent-ils non seulement créer un environnement favorable pour attirer les investisseurs locaux et étrangers mais également tenir compte de la dimension sous-régionale dans leur stratégie d'industrialisation, afin d'éviter des situations de production identique qui, pourra être source de protectionnisme, étant donné qu'il s'agit ici des pays en développement.

La mise en place, la coordination et l'harmonisation de ces politiques sectorielles favoriseront une croissance économique soutenue et durable, réduiront la pauvreté, créeront des emplois et augmenteront de façon significative les échanges intra-CEMAC. Cependant, ces politiques seront difficiles à coordonner et harmoniser si, d'une part les intérêts nationaux et communautaires ne sont pas équilibrés et d'autre part, les institutions communautaires ont un pouvoir très limité. Ainsi, les États-membres doivent renforcer les institutions communautaires, en leur assurant les moyens d'action indispensables pour leur permettre de veiller à l'application des décisions prises par les organes supranationaux et imposer des sanctions en cas de non-respect de ces décisions.

Dans le secteur forestier par exemple, le Gabon a adopté en 2010 une politique volontariste obligeant les sociétés forestières à transformer localement au minimum 75% de la production de grumes en produits semi finis et finis, à plus forte valeur ajoutée. Cette politique a commencé à produire des résultats escomptés et a démontré que la question de la transformation locale des produits à faible valeur ajoutée en produits à plus forte valeur ajoutée pouvait découler d'une réelle volonté politique. En effet, la mesure limitant l'exportation de grumes a fait doubler le nombre d'emplois dans l'industrie du bois, occasionné une croissance des entreprises de transformation, et « a permis d'éviter des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 69 millions de tonnes de CO2 équivalent » (Banque mondiale, dans Mounombou 2017, page consultée le 21 janvier 2020).

Le succès de cette politique confirme la thèse volontariste selon laquelle, le marché ne peut pas être le fondement dans les pays en développement, notamment africains, caractérisés par un secteur industriel peu développé. L'État a un rôle très important à jouer dans la transformation structurelle de l'économie. Il lui revient la responsabilité d'identifier les secteurs et filières dans lesquels il est possible de transformer localement les produits primaires en produits semi finis et finis, d'élaborer une politique publique appropriée en se penchant sur la faisabilité technique, l'acceptabilité, les coûts et l'impact, de mettre en place des organes de suivi, de contrôle et d'évaluation et de prendre les mesures correctives en cas de non-respect de ladite politique.

L'avantage compétitif de la Chine sur les pays de la CEMAC n'est pas aussi irréversible qu'on puisse le croire. Comme nous l'avons vu, certains produits de la zone arrivent à concurrencer voire évincer les produits chinois sur le marché. Face à ce résultat, les pays de la zone devraient mettre en place des politiques communes nécessaires pour mieux tirer profit de cet avantage compétitif, en tenant compte des obstacles à la compétitivité que nous avons pu identifier au chapitre 3.

En sus, certes que les produits chinois ont tendance à évincer les produits de la CEMAC, le commerce entre la CEMAC et la Chine n'a pas que des effets négatifs. Dans la mesure où les pays de la zone sont spécialisés dans la production et l'exportation des matières premières,

le commerce avec la Chine leur génère une manne financière importante. En plus, la majorité des produits concurrencés par la Chine dans l'espace communautaire viennent des pays tiers. Ainsi la concurrence chinoise améliore le niveau de vie de la population grâce à sa compétitivité-prix. Certains produits qui étaient autrefois des biens de luxe et réservés à certaines classes sociales sont maintenant accessibles à tout le monde grâce à la concurrence chinoise.

L'analyse des principes de fonctionnement des institutions de l'économie communautaire nous a montré que, le déséquilibre entre les intérêts nationaux et les intérêts communautaires, l'inadéquation entre les textes juridiques de la CEMAC et les réalités des États-membres, la non-diversification des économies, la faiblesse infrastructurelle, la faible mobilisation des investissements à caractère régional, l'écart de développement entre les pays membres etc. constituent les contraintes dans l'application desdits principes.

Cette analyse nous a aussi permis de comprendre que, la non-application des décisions prises par des organes supranationaux au niveau national ne s'explique pas seulement par le manque de volonté des États-membres d'appliquer ces décisions, mais surtout par la non-prise en compte des réalités de chaque pays dans l'élaboration des programmes, politiques et projets communautaires. Même si on renforce le pouvoir des institutions communautaires, le processus d'intégration régionale ne pourra pas produire des résultats escomptés tant que les économies de la zone ne seront pas suffisamment interconnectées et que les dimensions politique, économique et socioculturel ne seront pas prises en compte.

En sus, l'analyse des principes de fonctionnement des institutions de l'économie communautaire nous a montré que les schémas de libéralisation des échanges intra-CEMAC sont handicapés par la dépendance des pays de la CEMAC vis-à-vis d'une gamme très réduite de produits d'exportations et une faible quantité de production.

## **5.2 LIMITES DE L'ÉTUDE ET PISTES POUR UN FUTUR AGENDA DE RECHERCHE**

Comme tous travaux de recherche, cette étude comporte quelques faiblesses. Premièrement, bien que cette étude se soit appuyée sur plus d'une centaine de documents, elle aurait été plus

développée si le calcul de l'avantage compétitif avait été suivi d'une enquête de terrain, d'une part auprès des entreprises pour mieux connaître les difficultés qu'elles rencontrent et, d'autre part auprès des consommateurs pour comprendre leurs choix de consommation et mieux expliquer la compétitivité ou la non compétitivité des produits de la CEMAC.

Cela étant, il importe de mener une étude plus approfondie sur l'incidence du commerce extra-régional sur le commerce intra-régional, en élargissant la recherche sur tous les pays de la CEMAC et sur au moins trois principaux partenaires extra-régionaux, en menant une enquête de terrain et en mettant un accent particulier sur les obstacles à la compétitivité. Il convient aussi de construire une base de données qui regroupera par exemple les programmes, politiques, et projets mis en place, leur état d'avancement et les raisons de leur lenteur ou échec si besoin. En effet, l'une des principales contraintes auxquelles nous avons été confrontés dans la rédaction de cette étude est le manque de données.

La deuxième faiblesse de cette étude est qu'elle n'aborde pas assez la question de l'intégration monétaire et financière. Or, pour plusieurs auteurs à l'instar de Guillaumont *et al.* (2012), l'intégration financière et le développement financier est très faible dans la CEMAC, « en raison d'un certain nombre d'obstacles structurels, [notamment] [...] : i) une bancarisation basse, ii) des frais financiers élevés, iii) un financement du secteur privé à moyen et à long terme limité, iv) des marchés financiers peu actifs et concentrés sur les titres publics. » (p.36-37).

Aussi, y a-t-il de plus en plus un débat, bien que timide sur le franc CFA, qui est la monnaie utilisée depuis l'époque coloniale dans la CEMAC et dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Pour certains auteurs, cette monnaie est source de stabilité en termes d'inflation (Gosh *et al.*, 1996 ; Camara, 2015, etc.), et de croissance économique (Guillaumont et Guillaumont, 2017) en comparaison aux pays non-membres de la Zone franc. Par exemple, dans son étude sur l'Afrique subsaharienne, Camara (2015) a montré que l'inflation est plus faible dans les pays de la Zone franc (CEMAC et UEMOA) à régime de changes fixes, comparativement aux pays hors Zone franc à régime de changes flexibles.

Pour d'autres auteurs à l'instar de Avom et Noumba (2019), le franc CFA pose deux types de problèmes liés à son fonctionnement asymétrique et son bilan mitigé. En effet, selon plusieurs auteurs et acteurs politiques, le fonctionnement du franc CFA prive les États membres de leur souveraineté monétaire. Primo, cette monnaie est imprimée en France ; secundo, la France a un droit de veto au sein des banques centrales de la Zone franc ; tertio, les États-membres ont l'obligation de déposer 50 % de leurs réserves de changes dans les comptes d'opérations ouverts dans les livres du Trésor public français. Lorsque ces Comptes « sont créditeurs, la France peut en disposer en toute liberté. En revanche, lorsqu'ils sont débiteurs, les intérêts sont perçus par la France. » (*Ibid.*, p.8). Pour plusieurs auteurs et acteurs politiques, cette situation constitue un obstacle au développement des États-membres, dans la mesure où ces ressources enregistrées et conservées dans ce compte auraient pu servir au financement de leur développement. Pour Avom et Noumba (2019), « cette critique semble excessive dans la mesure où une partie de ces réserves est versée aux États-membres qui les utilisent pour financer leurs importations. » (p.8). Cependant, « l'avantage que représente pour le Trésor français l'existence des soldes créditeurs aux Comptes d'Opérations est réel, car ils sont l'une des ressources qu'utilise le Trésor français pour financer la charge qui résulte pour lui des découverts d'exécution des lois de finances et de l'amortissement de la dette publique. » (De la Fournière, 1971, cité dans Avom et Noumba, 2019, p.8).

Aussi, la thèse selon laquelle le franc est source de croissance en Zone franc est discutable. En effet, l'analyse de l'évolution du taux de croissance de la CEMAC comparativement avec la moyenne de l'Afrique de 2009 à 2017 montre que « les performances des pays de la CEMAC se situent en deçà de la moyenne africaine » (Avom et Noumba, 2019, p.10). Enfin, malgré la non disponibilité des données, la question du franc CFA mérite une étude approfondie pour mieux mesurer son impact sur le processus d'intégration régionale en Afrique centrale et Afrique de l'ouest.

La dernière faiblesse de cette étude est qu'elle n'aborde pas la question du commerce informel. Nous pensons qu'il serait très intéressant de montrer l'impact du commerce informel sur le niveau de vie de la population, sur la compétitivité des entreprises et sur les recettes fiscales. Pour cela, une enquête de terrain s'impose.

## CONCLUSION

---

La présente étude avait pour objectif de comprendre comment la régionalisation des échanges peut trouver réponse dans les politiques publiques et, conséquemment dans les administrations publiques. Pour ce faire, elle s'est fondée d'une part sur une analyse quantitative et structurelle des échanges commerciaux des biens similaires entre le Congo, le Cameroun et la Chine, dont les données couvrent une période de dix ans, allant de 2007 à 2017, et d'autre part sur l'analyse descriptive des principes des institutions de l'économie communautaire.

Trois difficultés ont été rencontrées dans la collecte et le traitement des données. Premièrement nous n'avons pas pu avoir la base de données regroupant la catégorie des produits du code SH à huit chiffres. Cette dernière est plus détaillée que celle à six chiffres et devrait nous permettre de calculer le coût unitaire des principaux produits à l'importation et à l'exportation et de mesurer leur impact sur la compétitivité. Deuxièmement, nous n'avons pas pu avoir les données antérieures à l'année 2007. Troisièmement, nous n'avons pas pu télécharger toutes les données au-delà de 2012 par rapport à leur taille, notamment concernant le Cameroun et la Chine. Cela nous a empêché d'analyser l'évolution de tous les produits faisant l'objet des échanges entre le Congo, le Cameroun et la Chine jusqu'en 2017.

Contrairement à l'approche méthodologique développée par Boungou *et al.* (2012), qui ne permet que d'estimer à la limite la compétitivité des produits semblables à tous égards, l'approche développée dans cette étude nous a permis de mesurer l'avantage compétitif des produits non seulement semblables à tous égards, mais aussi ceux qui ne le sont pas.

Les résultats de cette étude montrent que l'explication qui limite la faiblesse des échanges intra-CEMAC aux facteurs endogènes tels que la faiblesse des infrastructures de transport, les barrières non tarifaires et la faible diversification des économies, est insuffisante. Il faut désormais regarder les facteurs liés au fonctionnement des institutions publiques.



Le défi majeur pour la CEMAC est de mettre en place une bonne gouvernance au niveau national et, une approche d'intégration basée sur l'industrialisation, dans le but de développer non seulement les échanges intra-régionaux, mais aussi de favoriser l'innovation technologique, le transfert de connaissance et l'entrepreneuriat, de diversifier son économie, de créer davantage d'emplois et d'accélérer la réduction de la pauvreté. En plus, la mise en place de cette approche favorisera non seulement la levée des barrières tarifaires et non tarifaires, mais aussi le développement des infrastructures de base, dans la mesure où les différentes économies de l'union seront interconnectées.

La validité externe de cette étude repose principalement sur son approche méthodologique. Cette dernière peut être utilisée pour mesurer l'avantage compétitif des importations de n'importe quel produit similaire des pays d'une CÉR en provenance des États-membres et des pays tiers, pour montrer l'impact du commerce extra-régional sur le commerce intra-régional, identifier les potentialités d'échanges entre les États-membres et les obstacles à la compétitivité, à travers une analyse approfondie. Cette approche peut aussi être utilisée pour identifier les types de produits qu'un pays est en mesure d'exporter vers un partenaire commercial sans être membre d'une même CÉR (Par exemple, l'incidence des importations de la France en provenance de la Chine sur les sur les exportations du Canada vers la France).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Aly, A. (1994). *Economic Cooperation in Africa: In Search of Direction*. Boulder, CO : Lynne Rienner Publishers.

Arès, M., Boulanger, É. et Deblock, C. (dir.). (2016). D'un régionalisme à l'autre : Intégration ou interconnexion ? *Revue Interventions économiques*, 55, 2-36.  
Récupéré de <http://journals.openedition.org/interventi>

Ary Tanimoune, N. et Plane, P. (2005). Performance et convergence des politiques économiques en zone franc, *Revue française d'économie*, 20 (1), 235-268.

Ary Tanimoune, N., Combes, J.-L. et Plane, P. (2005b, mai). *Les effets non linéaires de la politique budgétaire : le cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*. Communication présentée aux journées de l'Association française de science économique [AFSE], Clermont-Ferrand, France. Récupéré du site du Centre d'études et de recherches sur le développement international, section publications : <http://publi.cerdi.org/ed/2005/2005.20.pdf>

Avom, D. et Noumba, I. (2019). La résilience de la zone Franc à l'épreuve des critiques persistantes. *Revue Interventions économiques*, 61, 1-24. Récupéré de <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/5466>

Banque africaine de développement (BAfD). (2015). *African statistical yearbook : Annuaire statistique pour l'Afrique*. Addis-Abeba, Ethiopia : ECA Printing and Publishing Unit

Banque africaine de développement (BAfD). (2009a). *Étude sur l'amélioration de l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises*. Récupéré de [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo\\_Etude%20financement%20PME\\_french\\_0001.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo_Etude%20financement%20PME_french_0001.pdf)

- Banque africaine de développement (BAfD). (2009b). *Rapport sur le développement en Afrique 2008/2009 : règlement des conflits, paix et reconstruction en Afrique*. Paris, France : Economica.
- Balassa, B. (1961). *The theory of economic integration*. Westport, CO: Greenwood Press.
- Barro, R. J. (1990). Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth. *Journal of Political Economy*, 98 (5), 103-126.
- Barro, R. J., et Sala-i-Martin, X. (1997). Technological Diffusion, Convergence, and Growth. *Journal of Economic Growth*, 2 (1), 1-26.
- Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). (2015). *La BDEAC au coeur du développement des infrastructures de transport en zone CEMAC*. Récupéré le 22 août 2019 : [https://www.bdeac.org/jcms/pre\\_8124/fr/la-bdeac-au-coeur-du-developpement-des-infrastructures-de-transport-en-zone-cemac](https://www.bdeac.org/jcms/pre_8124/fr/la-bdeac-au-coeur-du-developpement-des-infrastructures-de-transport-en-zone-cemac)
- Benhabib, J. et Spiegel, M. M. (1994). The role of human capital in economic development evidence from aggregate cross-country data. *Journal of Monetary Economics*, 34 (2), 143-173.
- Boccanfuso, D., Savard L. et Savy B. E. (2009). Capital humain et croissance : évidences sur données de pays africains. Récupéré de <http://gredi.recherche.usherbrooke.ca/wpapers/GREDI-0915.pdf>
- Boungou Bazika, J.-C. (2005, janvier). *L'intégration régionale en Afrique centrale et la complémentarité des échanges*. Communication présentée à la conférence annuelle de Global development network (GDN), Dakar, Sénégal.
- Boungou Bazika, J.-C. (2007). Souveraineté alimentaire et intégration économique en Afrique : le rôle des organisations régionales. *Recherches internationales*, 80, 167-184.
- Boungou Bazika, J.-C, Loumouamou, D., Mafouta, B., Mayamona, G. et Poaty, L. S. (2012). *Incidence du commerce avec la Chine sur l'intégration régionale dans la*

*CEEAC : une analyse comparative des échanges de la République du Congo avec la République Démocratique du Congo et le Cameroun*. Récupéré du site de la Commission économique pour l'Afrique :  
<https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/AEC/2012/aec2012-237.pdf>

- Bourenane, N. (1996). Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire. Dans R. Lavergne, *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest* (p. 63-80). Paris, France : Éditions Karthala.
- Bourguinat, Henri (1969). *Les Marchés Communs des pays en voie de développement*. Genève, Suisse : Droz.
- Brada, J., & Mendez, J. (1998). *An estimate of the dynamic effects of regional economic integration*. New Haven, CO : Yale University.
- Camara Yaya, S. (2015). Régimes de change et performances économiques en Afrique Subsaharienne (*Thèse de doctorat, Université de Nice, France*). Récupéré sur <https://tel-archives-ouvertes-fr/tel-011359963>
- Carreau, D. et Juillard, P. (2010). *Droit international économique (4e éd.)*. Paris, France: Dalloz.
- Centre d'étude et de recherche sur les analyse et politiques économiques (CERAPE). (2014). *Etude sur la facilitation et l'intervention des échanges au Congo, le commerce transfrontalier*. Brazzaville, Congo: Banque Mondiale.
- Centre d'étude et de recherche sur les analyse et politiques économiques (CERAPE). (2015). *Étude sur les filières et métiers porteurs accessibles à des jeunes vulnérables à Brazzaville et Pointe-noire*. Brazzaville, Congo: Actions de solidarité internationale.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2004). *État de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba, Éthiopie: Groupe de publication et de l'impression de la CEA.

- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2006). *État de l'intégration régionale en Afrique II: rationalisation des communautés économiques régionales*. Addis-Abeba, Éthiopie: Groupe de publication et de l'impression de la CEA.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2009). *Les économies de l'Afrique*. Addis-Abeba, Éthiopie: Groupe de publication et de l'impression de la CEA.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2014). *Rapport sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique centrale*. Addis-Abeba, Éthiopie: Groupe de publication et de l'impression de la CEA.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2016). *Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale*. Addis-Abeba, Éthiopie: Groupe de publication et de l'impression de la CEA.
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). (2013). *Projet de document de Politique Agricole Commune (PAC)*. Récupéré de <http://www.hubrural.org> > IMG > docx > projet\_de\_pac\_ceeac-final
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). (1999). *Charte des Investissements : Règlement n°17/99/CEMAC-20-CM-03 du 17 décembre 1999*. Récupéré de <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/cemac/CEMAC-Reglement-1999-17-charte-investissements.pdf>
- Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). (2015). *Les tracasseries routières sur les produits agricoles en Afrique de l'Ouest*. Récupéré de <http://www.cilss.bf/spip.php?article455>
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (1995-2016). [base de données en ligne], Centre de données. Récupéré le 01 février 2019 du site des Nations unies : <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>
- Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2013). *Contribuer au développement des infrastructures en Afrique pour promouvoir l'intégration économique: le rôle des secteurs public et privé*. Récupéré du site des

Nations unies :

[https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/cimem6d2\\_fr.pdf](https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/cimem6d2_fr.pdf)

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2014). *Le développement économique en Afrique : Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique*. New York, New York : Publication des Nations unies.

Coll, J. L. et Guibbert, J.-J. (2005). *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'ouest*. Toulouse, France : Presse universitaire du Mirail.

Collier, P., Elliott, V. L., Hegre, H., Hoeffler, A., Reynal-Querol, M. et Sambanis, N. (2003). *Breaking the conflict trap : civil war and development policy. A World Bank policy research report*. Washington, DC: World Bank and Oxford University Press.

Commission de l'Union africaine. (2011). *Rapport sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration (COMAI IV)* . Addis-Abeba, Éthiopie: Département des affaires économiques.

Commission de la CEMAC. (2019). Accélérer l'intégration physique et commerciale des pays de la CEMAC. Récupéré le 22 mai 2019 du site des Nations unies: [https://www.uneca.org/sites/default/files/images/SROs/CA/note\\_conceptuelle\\_concentration\\_regionale\\_projets\\_integrateurs\\_cemac.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/images/SROs/CA/note_conceptuelle_concentration_regionale_projets_integrateurs_cemac.pdf)

Commission de l'Union africaine. (2019). *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba, Éthiopie: Commission de l'Union africaine.

Coquery-Vidrovitch, C. (2016). *Petite histoire de l'Afrique: L'Afrique au sud du Sahara, de la préhistoire à nos jours*. Paris, France : La Découverte.

Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF). (2009). *Comment développer le marché financier en Afrique centrale?* Récupéré de <https://www.africanbondmarkets.org/fileadmin/uploads/afdb/Countries/Cameroon/>

COSUMAF/DEVELOP\_FINANCIAL\_MARKET.pdf (Page consultée le 03 mars 2013).

Deblock, C. (2014, février 26). *L'ALENA et le régionalisme de compétitivité*. Récupéré du site du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation :

<http://www.ceim.uqam.ca/ecoledete/IMG/pdf/rennes-final-fevrier-2014.pdf>

Deblock, C. (2016). L'ALENA et le régionalisme de compétitivité. Dans J.-L. Klein, & F. Lassere, *Le monde dans tous ses États : une approche géographique* (pp. 83-94). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.

Derriennic, J.-P. (2001). *Les guerres civiles*. Paris, France : Presses de sciences-Po.

Desdoigts, A. (1997). Vers une Convergence Globale ou Totale? . *Economie Internationale*, 71, 43-74

Dictionnaire-juridique. (2019, août 28 ). *Droit des affaires*. Récupéré de <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/droit-des-affaires.php>

Direction Générale du Trésor. (2019). La lettre d'Afrique centrale : Cameroun – Centrafrique – Congo – Gabon – Guinée Equatoriale – République Démocratique du Congo – São Tomé et Príncipe – Tchad. *Publication des services économiques n°13*. Récupéré de <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/038fa252-6a46-4cd0-98a9-9743cf358326/files/e1a257ad-6500-4c35-bb9c-64ad52c538b6>.

Dzaka-Kikouta, T. et Bitemo, X. (2006). *L'impact du rôle économique de l'Etat sur l'attractivité du territoire des PVD : cas des pays miniers et pétroliers d'Afrique centrale*. Paris, France: Agence Universitaire de la Francophonie.

Échinard, Y., et Guilhot, L. (2007). Le "nouveau régionalisme" : De quoi parlons-nous ? Dans Andréani, G., Bernauer, T., Boyer, Y. et Bozo, F. (dir), *Annuaire français de relations internationales* (p.775-792). Bruxelles, Belgique : Bruyant.

Économie Africaine. (2019, juin 01). Les infrastructures. Récupéré de <http://www.economiesafricaines.com/les-territoires/>

- Erbes, R. (1968). *L'intégration économique internationale : Préf. M. Byé*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- ETISAH. (2013). *Document de cadrage pour l'amélioration du commerce intra-régional du poisson*. Limbe, Cameroun : ETISAH SERVICES.
- Figuière, C. et Guilhot, L. (2006). Caractériser les processus régionaux : les apports d'une approche en termes de coordination . *Mondes en développement*, 135 (3). 79-100.
- Fischer, S. (1993). The Role of Macroeconomic Factors in Growth. *Journal of Monetary Economics*, 32, 485-512.
- Fonds monétaire international (FMI). (2014). *Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres*. Récupéré de <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2014/cr1484f.pdf>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de la recherche : méthodes quantitatives et qualitatives (3e éd.)* Montréal, QC : Chenelière Éducation.
- Glossaire-international. (2019, août 11). *Définition de produit similaire*. Récupéré de : <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/produit-similaire.html>
- Glossaire-international. (2019, août 09). *définition de Code HS (ou SH)*. Récupéré de <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/code-hs-ou-sh.html>
- Gosh, A., Gulde, A.-M., Ostry J. et Holger, W. (1996). Does Exchange Rate Regime Matter for Inflation and Growth? *FMI, Economic Issues*, vol. n° 2, p.1-19
- Gouenet, M. R. et Nguena, C. L. (2014). *Instabilité socio-politique et attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE) au Cameroun*. Yaounde, Cameroun: Association of African Young Economist.



- Guérineau, S., Jeanneney, S. G. et Léon, F. (2015). *Viabilité budgétaire et renforcement du dispositif de surveillance multilatérale au sein de la CEMAC*. Paris, France: Fondation pour les Etudes et la Recherche sur le Développement International.
- Guillaumont, P., Geourjon, A.-M. et Guérineau, S. (2012). *Evaluation des gains attendus de l'intégration économique dans les pays africains de la zone franc*. Paris, France : Fondation pour les Etudes et la Recherche sur le Développement International.
- Guillaumont, S. J. et Guillaumont, P. (2017). La zone Franc en perspective, *Revue d'Économie du Développement*, 2 (25), 5-40.
- Hammouda, H. B., bekolo-Ebe, B. et Mama, T. (2003). *L'intégration régionale en Afrique centrale: bilan et perspectives*. Paris, France : Éditions Karthala.
- Hugon, P. (2002). Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation. *Les chemins de l'intégration régionale*. In: *Tiers-Monde*, 43 (169). 9-25.
- Hugon, P. (2003). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Paris: Éditions Karthala.
- Hugon, P. (2005). Intégrations régionales, normes et institutions. *Région et Développement*, 22, 5-17.
- Hugon, P. (2006). Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique. *Afrique contemporaine*, 218, 33-47.
- Hugon, P. (2013). Matières premières et conflits : Le rôle des matières premières dans les conflits africains. Dans Vettovaglia J.-P. (dir.), *Les Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention* (p. 213-224). Bruxelles, Belgique : Bruylant.
- Hugon, P. (2014, janvier). *L'intégration régionale peut-elle réduire la vulnérabilité ?* Communication présentée au colloque organisé par la Fondation pour les Etudes et la Recherche sur le Développement International (Ferd) les 9 et 10 janvier 2014,

- Paris, France. Récupéré le 16 janvier 2017 du site de la Ferdi :  
[www.ferdi.fr/sites/www.../10ansferdi\\_communication\\_phugon\\_2.pdf](http://www.ferdi.fr/sites/www.../10ansferdi_communication_phugon_2.pdf).
- Hugon, P. (2015). L'intégration régionale et les trappes à vulnérabilité. *Revue Tiers Monde*, 222 (2), 123-140.
- Koulakoumouna, E. (2012). Transport routier et effectivité de l'intégration régionale : enjeux et contraintes pour le développement durable au sein de la CEMAC. *Humanisme et Entreprise*, 309 (4), 61-84.
- Krugman, P. R. (1981). Intraindustry Specialization and the Gains from Trade. *Journal of Political Economy*, 89 (5), 959-973.
- Krugman, P. R. (1991). Increasing Returns and Economic Geography. *Journal of Political Economy*, 99 (3), 483-499.
- La fabrique (2013). *Qu'est-ce que la compétitivité ?* Récupéré le 22 juin 2018 du site de l'organisme : [https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2016/08/Quest\\_ce\\_que\\_la\\_competitivite\\_06112013.pdf](https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2016/08/Quest_ce_que_la_competitivite_06112013.pdf).
- Lavergne, R. (1996). *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*. Paris, France : Éditions Karthala.
- Limao, N. et Venables, A. J. (1999). *Infrastructure, Geographical Disadvantage and Transport Costs* (Policy, Research working paper, n° WPS 2257). Récupéré du site de la Banque mondiale :  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/389541468741593406/Infras>.
- Lucas Junior, R. E. (1990). Why doesn't Capital flow from rich to poor countries. *American Economic Review*, 80 (2), 92-96.
- Lucas Junior, R. E. (1998). On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economics*, 22 (1), 3-42.

- Makrem, B. D. et Faycel, R. (2018). Démocratie, Stabilité Politique et Croissance Economique : Estimation à Partir d'un Modèle en Panel Dynamique . *Revue d'analyse économique*, 94 (1),1-41.
- Mankiw, G. N. , Romer, D. et Weil, D. N. (1992). A contribution to the empirics of economic growth. *Quarterly journal of economics*, 107, 407-437.
- Mayeko, L. (2006). L'impact des investissements directs étrangers (IDE) sur les échanges intra-communautaires des pays de la CEMAC, *Presses Universitaires de Yaoundé*, 3 (1-2), 1-21
- Meade, J. (1953). *The theory of customs unions*. Amsterdam, Pays-Bas: North-Holland Publishing.
- Mien, E. et Gethin, A. (2017). Qu'apportent les théories économiques à la compréhension du commerce international? Dans G. Bianquis, et G. Kenedi (dir.), *À qui profite la mondialisation ?Regard croisés sur l'économie*, 21 (p.22-26). Paris, France : La Découverte.
- Minea, A. et Parent, A. (2012). *Is High Public Debt Always Harmful to Economic Growth? Reinhart and Rogoff and some complex nonlinearities* (Publication n° E 2012.18). Récupéré du site du Centre d'études et de recherches sur le developpement international : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00700471/document>
- Miroudot, S. (2017). La mondialisation s'est-elle arrêtée après la crise financière? Chaînes de valeur mondiales et ralentissement du commerce international. Dans G. Bianquis, et G. Kenedi (dir.), *À qui profite la mondialisation ?Regard croisés sur l'économie*, 21 (p.27-34). Paris, France: La Découverte.
- Montiel, P. J. et College, W. (2006). *Les obstacles à l'investissement en Afrique : explication du paradoxe de Lucas*. Communications présentée au séminaire de haut niveau sur la réalisation du potentiel d'investissement rentable en Afrique, Tunis, Tunisie. Récupéré le 12 janvier 2018 du site du Fonds monétaire international : <https://www.imf.org/external/np/seminars/fra/2006/rppia/pdf/montie.pdf>.

- Mounombou, S. (2017). *Bois : L'interdiction d'exportation de grumes 10 ans après*.  
Récupéré de <https://www.gabonreview.com/blog/bois-linterdiction-dexportation-de-grumes-10-ans-apres/>
- Ngattai-Lam, M. (2014). *Intégration régionale et échanges commerciaux intra sous-régionaux : cas de l'Afrique centrale (CEMAC)*. Saint-Denis, France : Éditions Publibook.
- Norro, M. (1994). *Économie africaine: analyse économique de l'Afrique subsaharienne*. Bruxelles, Belgique : De Boeck Université.
- Nouwoue Njofang, D. G. (2013). *Similarité, commerce et intégration économique régionale au sein de la CEMAC: une application de l'approche économétrique spatiale sur données de panel, [en ligne], Yaoundé, BAfD, <https://www.afdb.org/uploads/tx.../similar>*.
- Organisation mondiale du commerce (OMC). (2013). *Examen des politiques commerciales: pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)*. OMC. Récupéré du site de l'organisation : [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/g285\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/g285_f.pdf)
- Oyejide, A., Elbadawi, I. et Collier, P. (1997). *Regional Integration and Trade Liberalization in Sub-Saharan Africa. 1 (Framework, Issues and Methodological Perspectives)*. Basingstoke, Angleterre : Palgrave Macmillan UK.
- Perroux, F. (1954). *l'Europe sans rivages*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Perroux, F. (1968). L'intégration et l'échec de la théorie traditionnelle des échanges extérieurs. *Économie appliquée*, XXI (2), 379-396.
- Pinder, J. (1968). Positive Integration and Negative Integration. Some Problems of Economic Unions in the EEC. *The World Today*, 24, 88-110.
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). (2017). *L'Afrique centrale, une région en retard*. Récupéré du site de l'organisation :

[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Central%20Africa%20Strategy%20UNDP%20RSC\\_fr.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Central%20Africa%20Strategy%20UNDP%20RSC_fr.pdf),

- Ramey, G. et Ramey, V. (1995). « Cross-country evidence of the link between Volatility and Growth ». *American Economic Review*, 85, 38-51.
- Ricardo, D. (1817). *On the Principles of Political Economy, and Taxation*. London, England : John Murray.
- Richard, Y. (2014). Intégration régionale, régionalisation, régionalisme - Les mots et les choses. *Confins*, 20. Récupéré de <http://confins.revues.org/8939> (page consultée le 11 juin 2018)
- Robson, P. (1983). *Integration, development, and equity: economic integration in West Africa*. London, England : Allen & Unwin.
- Robson, P. (1993). La Communauté européenne et l'intégration économique régionale dans le Tiers Monde. Dans P. Hugon (dir), *L'Europe et le Tiers Monde* : 34 (136), p.859-879. Récupéré de [https://www.persee.fr/doc/tiers\\_0040-7356\\_1993\\_num\\_34\\_136\\_4807](https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1993_num_34_136_4807)
- Romo, H. G. (2001, janvier). De l'intégration cépalienne à l'intégration néolibérale en Amérique latine : de l'ALAL à l'ALENA. *Mondes en développement*, 113-114, 15-26.
- Sachs, J. et Warner, A. (1995). Economic Reforms and the Process of Global Integration. *Brookings Papers on Economic Activity*, 1, 1-118.
- Samuelson, P. (1972). *The Collected Scientific Papers of Paul A. Samuelson*. vol. 3. Cambridge, MA: MIT Press.
- Schiff, M. et Winters, A. (2003). *Regional Integration and Development*. Washington, DC: Oxford University Press.
- Siroën, J.-M. (2000). *La régionalisation de l'économie mondiale*. Paris, France : La Découverte.

- Smith, A. (1776). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, t. tome I, Paris, Guillaumin, réédition de 1843 (trad. Germain Garnier, Adolphe Blanqui).*
- Solow, R. (1956). A Contribution to the Theory of Economic Growth. *Quarterly Journal of Economics*, 70 (1), 65-94.
- Stolper, W. et Samuelson, P. (1941). Protection and Real Wages. *Review of Economic Studies*, 9 (1), 58-73.
- Temgoua, A. P. (2013). Le commerce transfrontalier entre le Cameroun et ses voisins. Dans D. Abwa, A. P. Temgoua, E. S. Fomin, & W. Dze-Ngwa, *Boundaries & history in Africa : issues in conventional boundaries and ideological frontiers : festschrift in hounour of Verkijika G. Fanso* (p.243-266). Bamenda, Cameroon : Langaa Research and Publishing.
- UN Comtrade. (2007-2017). [base de donnée en ligne], Official international trade statistics. <https://comtrade.un.org/> (Page consultée le 15 novembre 2018).
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2013). *Éducation à la culture de la paix, aux droits humains, à la Citoyenneté, à la démocratie et à l'intégration régionale « Manuel de référence de la CEDEAO, à l'usage de la formatrice/du formateur de formateurs/formatrices»*. Dakar, Sénégal: Bureau régional pour l'éducation en Afrique.
- Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). (Page consultée le 22 Août, 2019). *Paludisme*. Récupéré du site de l'organisation: [https://www.unicef.org/french/health/index\\_malaria.html](https://www.unicef.org/french/health/index_malaria.html)
- Vamvakidis, A. (1999). « Regional Trade Agreements of Broad Liberalization. Which Path Leads to Faster Growth? ». *IMF Staff Papers*, 46 (1),42-68.
- Vicard, V. (2017). Quels déterminants de l'avantage comparatif au 21e siècle. In G. Bianquis, et G. Kenedi, *À qui profite la mondialisation ? Regard croisés sur l'économie*, n° 21 (p. 49-57). Paris: La Découverte.

- Vignolles, B. (2012). Le capital humain : du concept aux théories. . *Regards croisés sur l'économie*, 12 (2),37-41.
- Viner, J. (1950). *The Customs Union Issue*. New York, NY: Carnegie Endowment for international peace.
- Wade, A. (2014). *L'impact de la dette publique sur la croissance économique dans la zone UEMOA*. Récupéré de [https://www.ecoasso.org/articles/Aida\\_Wade.pdf](https://www.ecoasso.org/articles/Aida_Wade.pdf)
- World Bank Group. (2019). *Doing business : training for Reform*. Washington, DC : The World Bank.
- Zone franc (n.d). *Présentation de la CEMAC*. Récupéré le 23 juin 2018 du site de l'organisme : <http://www.izf.net/content/presentation-cemac-0>

## **ANNEXES**



**Annexe A : Évolution des importations du Congo en provenance du Cameroun et de la Chine (en \$ US)**

**Tableau a.1 : Évolution des importations du Congo en provenance du Cameroun**

Produits	Code SH	Période	
		2007	2017
Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	170490	1 011 706	406 744
Ciments; portland, autres que blanc, même colorés artificiellement	252329	571 939	79180
Peintures et vernis à base de polymère	320890	736 653	183 155
Savons, produits et préparations organiques...de toilette...	340111	1 874	66 088
Savons, produits et préparations organiques...de ménage	340119	886 357	12 110 234
Tissus de coton...à armure toile, d'un poids excédant 100g/m <sup>2</sup>	520852	7 912	618
Tôles et bandes en aluminium non alliées...	760611	3 642 962	0
Disques et autres ouvrages en aluminium	761699	438 469	189 333
Parties de machines de sondage ou de forage...	843143	1 191 028	226 041
Parties et accessoires des véhicules automobiles	870899	503 729	746 540
Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit...des liquides ou des gaz	902680	1 075 835	0
Verres et ouvrages en verre	70	748 832	2 749
Ouate, gaze, bandages et articles similaires...	300590	71 004	34 568
Peintures et vernis ... Acryliques ou vinyliques...	320990	139 438	0
Produits de beauté ou de maquillage préparés...	330499	505 167	322 841
Dentifrices...	330610	31 381	750
Allumettes...	360500	319 592	47 971
Plaques, feuilles, ... en polymère de l'éthylène	392010	21 289	0
Plastiques, sacs et sachets...	392329	144 376	56 932
Pneumatiques neufs en caoutchouc...	401120	39 274	351 309
Papiers hygiéniques	481810	186 985	65 472
Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	481820	127 765	7 285
T-shirts et maillots de corps en bonneterie de coton	610910	7 821	605
T-shirts et maillots de corps en textile autre que le coton	610990	1 208	10 104

Chaussures...	640590	13 098	4 318
Structures en aluminium (tôles, balustres, ...)	761090	1 939 794	19 469
MaChines et appareils pour le conditionnement...	841510	9 866	5 607
Articles de robinetterie et organes similaires...	848180	111 954	77 287

**Tableau a.2 : Évolution des importations du Congo en provenance de la Chine (en \$ US)**

Produits	Code SH	Période	
		2007	2017
Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	170490	30 931	27 806
Ciments; portland, autres que blanc, même colorés artificiellement	252329	25 374 024	5 903 146
Peintures et vernis à base de polymère	320890	7 584	55 695
Savons, produits et préparations organiques...de toilette...	340111	142 949	60 320
Savons, produits et préparations organiques...de ménage	340119	5 389	107 744
Tissus de coton...à armure toile, d'un poids excédant 100g/m <sup>2</sup>	520852	1 287 181	4 788 209
Tôles et bandes en aluminium non alliées...	760611	31 824	77 852
Disques et autres ouvrages en aluminium	761699	567 274	280 018
Parties de machines de sondage ou de forage...	843143	241 748	15 285 884
Parties et accessoires des véhicules automobiles	870899	476 655	2 360 619
Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit...des liquides ou des gaz	902680	421	1 455
Verres et ouvrages en verre	70	861 668	2 511 355
Ouate, gaze, bandages et articles similaires...	300590	13 415	17 599
Peintures et vernis ... Acryliques ou vinyliques...	320990	7 584	55 695
Produits de beauté ou de maquillage préparés...	330499	20 944	30 383
Dentifrices...	330610	94 052	436 024
Allumettes...	360500	23 071	83
Plaques, feuilles, ... en polymère de l'éthylène	392010	18 386	23 705
Plastiques, sacs et sachets...	392329	401 409	229 635
Pneumatiques neufs en caoutchouc...	401120	85 377	3 865 954
Papiers hygiéniques	481810	297 219	1 761 176
Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains	481820	19 311	340 808
T-shirts et maillots de corps en bonneterie de coton	610910	205 175	295 325
T-shirts et maillots de corps en textile autre que le coton	610990	23 882	231 519
Chaussures...	640590	1 339 946	889 431
Structures en aluminium (tôles, balustres, ...)	761090	12 270	2 113 834
Machines et appareils pour le conditionnement...	841510	1 334 082	2 753 104
Articles de robinetterie et organes similaires...	848180	33 711	2 878 160

## Annexe B : Cadre institutionnel du climat des affaires

**Tableau b.1 : Création d'entreprise**

Pays	Rang/190	Procédures (nombre)	Temps (jours)	Coût (en % du Pib/hab.)	Capital minimum (en % du Pib/hab)
<b>Cameroun</b>	92	5,5	13,5	24,8	12,1
<b>Congo</b>	179	10,5	49,5	75,5	2,9
<b>Gabon</b>	124	7	31	6,1	2,5
<b>Guinée équatoriale</b>	184	16	33	101,2	22,3
<b>RCA</b>	181	10	22	143,4	40,7
<b>Tchad</b>	186	8	58	172,3	26

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau b.2 : Octroi de permis de construire**

Pays	Rang/190	Procédures (nombre)	Temps (jours)	Coût (en % de valeur de la construction)	Contrôle de la qualité de la construction (0-15)
<b>Cameroun</b>	132	15	13,5	13,4	13
<b>Congo</b>	127	12	164	7,9	9,5
<b>Gabon</b>	144	14	276	1	7,5
<b>Guinée équatoriale</b>	163	13	144	4,1	1
<b>RCA</b>	181	16	219	15,5	6
<b>Tchad</b>	153	13	226	12	11,5

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau b.3 : Raccordement à l'électricité**

Pays	Rang/190	Procédures (nombre)	Temps (jours)	Coût (en % du Pib/hab.)	Fiabilité de l'approvisionnement et transparence des tarifs (0-8)
<b>Cameroun</b>	129	4	64	1 552,7	0
<b>Congo</b>	182	6	134	6 769	0
<b>Gabon</b>	161	7	148	1 294,9	3
<b>Guinée équatoriale</b>	150	5	106	872,2	0
<b>RCA</b>	184	7	9	11 557,5	0
<b>Tchad</b>	177	6	67	9 916,3	0

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau b.4 : Transfert de propriété**

Pays	Rang/190	Procédures (nombre)	Temps (jours)	Coût (en % de la valeur de la propriété)	Qualité de la gestion foncière (0-30)
<b>Cameroun</b>	176	5	81	18,7	7
<b>Congo</b>	177	6	55	13,9	3,5
<b>Gabon</b>	178	6	102	11,5	4,5
<b>Guinée équatoriale</b>	164	6	23	12,5	4
<b>RCA</b>	172	5	75	11	3
<b>Tchad</b>	134	6	44	8,1	8

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau b.5 : Obtention de prêts**

Pays	Rang/190	Solidité des garanties juridiques (0-12)	Information sur le crédit (0-8)	Adulte couvert par des bureaux privés (en % des adultes)	Adultes couverts par des registres publics (en % des adultes)
<b>Cameroun</b>	73	6	6	0	11,1
<b>Congo</b>	134	6	1	0	12,4
<b>Gabon</b>	124	6	2	0	29
<b>Guinée équatoriale</b>	124	6	2	0	8,8
<b>RCA</b>	144	6	0	0	4,6
<b>Tchad</b>	144	6	0	0	2,6

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau b.6: Protection des investisseurs**

Pays	Rang/190	Détention et contrôle (0-10)	Facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	Droit des actionnaires (0-10)	Transparence des entreprises (0-10)
<b>Cameroun</b>	140	3	6	4	4
<b>Congo</b>	149	4	5	4	4
<b>Gabon</b>	161	3	4	4	4
<b>Guinée équatoriale</b>	149	3	5	4	4
<b>RCA</b>	149	3	5	4	4
<b>Tchad</b>	161	3	4	4	4

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau b.7: Paiement des taxes**

Pays	Rang/190	Paiements (nombre par an)	Temps (heures par an)	Coût total des taxes et impôts (en % du bénéfice brut)
<b>Cameroun</b>	182	44	624	57,7
<b>Congo</b>	185	50	602	54,3
<b>Gabon</b>	183	50	632	47,1
<b>Guinée équatoriale</b>	179	46	492	79,4
<b>RCA</b>	187	56	483	73,3
<b>Tchad</b>	188	54	766	63,5

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau 7.b : Commerce transfrontalier**

Pays	Rang/190	Nombre d'heures pour exporter	Coût des exportations	Nombre d'heures pour importer	Coût des importations
<b>Cameroun</b>	186	268	434	1 289	2 256
<b>Congo</b>	184	296	2 140	605	1 891
<b>Gabon</b>	170	156	1 833	204	1 490
<b>Guinée équatoriale</b>	175	286	845	480	1 055
<b>RCA</b>	163	189	340	242	1 209
<b>Tchad</b>	172	193	507	414	1 169

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau 8.b : Exécution de contrat**

Pays	Rang/190	Temps (jours)	Coût (en % de la créance)	Qualité du processus judiciaire (0-18)
<b>Cameroun</b>	166	800	13,4	5
<b>Congo</b>	155	560	53,2	5
<b>Gabon</b>	180	1 160	34,3	4
<b>Guinée équatoriale</b>	101	475	19,5	3,5
<b>RCA</b>	183	660	82	5,5
<b>Tchad</b>	153	743	45,7	7

Source : Banque mondiale, 2019

**Tableau 9.b : Règlement de l'insolvabilité**

Pays	Rang/190	Temps (ans)	Coût (en % de la valeur du patrimoine)	Taux de recouvrement (en %)
<b>Cameroun</b>	176	5	81	15,8
<b>Congo</b>	122	3,3	25	18
<b>Gabon</b>	129	5	14,5	15,2
<b>Guinée équatoriale</b>	168	Pas de pratique	Pas de pratique	0
<b>RCA</b>	154	4,8	76	0
<b>Tchad</b>	154	4	60	0

Source : Banque mondiale, 2019

## Annexe C : Évolution du taux de l'endettement public

Pays	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 Est.	2018 Prév.
Cameroun	18,5	17,2	8,1	7,8	18,5	20,3	22,8	28,1	30	33,3	33,5
RCA	69,7	41,1	41,1	32,5	35,1	59,1	52,7	62,2	56,4	54,5	45,3
Congo	61,7	59	23,8	23,8	26,5	35,2	38,4	79,8	119,9	110,8	103,8
Gabon	11,9	13,9	18,5	16,6	16,3	24,4	29,5	36,9	50,6	45,4	44,5
Guinée éq.	0,8	5,6	5	7,6	8,4	7,3	7,7	27,2	36,8	41,1	43,2
Tchad	23,7	27,6	14,5	20,4	19,8	23,4	29,6	39,6	36,5	33,2	34,6

Source : Commission de la CEMAC 2014, 2018